

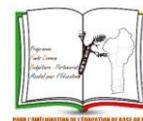


9^e République du Bénin

Ministère des Enseignements Maternel et Primaire

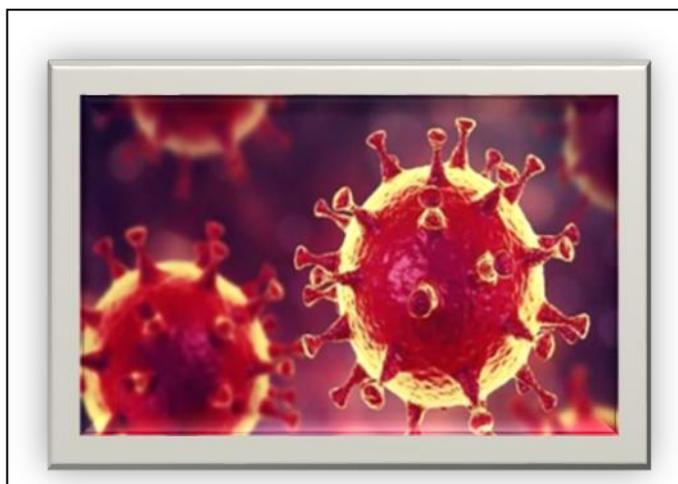
Cabinet du Ministre

Unité d'Appui Technique et de Suivi



Projet pour la Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Éducation
(UATS- PME – BENIN-RCSE)

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
- P G E S -



Rapport version finale



Novembre 2021

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES	5
SYGLES ET ABREVIATIONS	6
RESUME EXECUTIF	8
I. MISE EN CONTEXTE DU PROJET	13
1.1 Contexte et justification du projet	13
1.2-Objectif et description du projet	14
1.2.1- L’objectif du projet.....	14
1.2.2 Les composantes du projet.....	14
1.2.4- Le Plan de préparation et de riposte.....	21
1.2.5- Bénéficiaires du projet.....	23
1.3-Objectifs du PGES et démarche méthodologique de son élaboration	23
1.3.1- Objectifs du PGES.....	23
1.3.2- Démarche méthodologique d’élaboration du PGES	23
1.4- La structuration du rapport	24
II. PRESENTATION DU MILIEU RECEPTEUR DU PROJET	25
2.1-Situation géographique et caractéristiques biophysiques	25
2.2- Situation administrative et démographique.....	26
2.3- Situation socio-économique	26
2.4-Contexte sectoriel et institutionnel	28
2.5- Situation sanitaire.....	30
2.6-Situation environnementale	33
2.7- Programmes et projets de gestion des déchets dangereux.....	35
III- ANALYSE DU CADRE POLITIQUE JURIDIQUE ET NORMATIF	37
3.1- Cadre politique national et dispositifs juridiques et réglementaires	37
3.1.1 - Cadre Politique.....	37
3.1.2- Cadre juridique	38
3.2- Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale	40
3.2.1--Exigences des normes environnementales et sociales applicables au projet.....	40
3.3- Analyse comparative entre les Normes Environnementales et Sociales.....	41
IV- MONTAGE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	46
V- EVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET	48
SOCIAUX	48
5.1. Identification et description des risques et impacts	48

5.1.1- Activités sources d'impacts.....	48
5.1.2. Composantes environnementales et sociales affectées par les activités.....	49
5.2. Description des impacts environnementaux et sociaux.....	50
5.2.1. Impacts environnementaux et sociaux positifs.....	50
5.2.2- Impacts environnementaux et sociaux négatifs du projet	51
VI- PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	53
6.1 Les mesures d'atténuation.....	53
6.2- Plan de Gestion environnementale et sociale.....	57
VII - LE PLAN DE GESTION DES RISQUES	62
7.1. Identification et description des risques.....	62
7.1.1- Risques environnementaux	62
7.1.2. Risques sociaux, sanitaires et sécuritaires	62
7.2. Plan de Gestion des Risques (PGR)	63
VIII. PROCÉDURE DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO).....	69
8.1. Les objectifs et champ d'application du PGMO.....	69
8.2. Catégories de mains d'œuvre du projet.....	69
8.3. Cadre juridique de gestion du personnel du projet	70
8.3.1. Conventions Internationales auxquelles le Bénin est affilié.....	70
8.3.2. Cadre juridique et législatif national	70
8.3.3. Les normes de la Banque Mondiale	71
IX- PLAN DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	72
9.1. Programme de surveillance environnementale.....	72
9.2 – Dispositif de suivi –évaluation environnemental	72
9.2.1. Suivi des impacts cumulatifs	73
9.2.2. Canevas du programme de suivi environnemental du projet	73
9.2.3. Indicateurs de suivi environnemental et social	73
9.2.4. Dispositif de rapportage.....	74
9.3- Le cadre institutionnel de surveillance et de suivi.....	74
9.4- Plan de renforcement des capacités et de communication.....	74
X- PLAN CADRE DE CONSULTATION DES POPULATIONS POUR LA MISE EN.....	76
OEUVRE DU PROJET	76
10.1- Contexte et objectifs.....	76
10.2- Mécanismes et procédures de de consultation.....	76
10.3- Stratégie	76
10.4- Etapes de la consultation	77
10.5- Processus de consultation	77

10.6- Canevas d'enquête publique	78
XI- CONSULTATION DES ACTEURS EN PRELUDE A LA PREPARATION DU	79
PGES	79
CONCLUSION.....	80
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	81
ANNEXES.....	83

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coût du projet par composante et sous-composante).....	21
Tableau 2 : Inscriptions par niveau d'éducation au titre de l'année scolaire 2019-	28
Tableau 3 : Nombre de formations sanitaires par ancien département administratif	32
Tableau 4: Typologie et répartition du personnel médical et paramédical.....	32
Tableau 5 : Textes juridiques et réglementaires	38
Tableau 6: Textes spécifiques relatifs au volet social et à la main d'œuvre	39
Tableau 7 : Pertinence des Normes E&S et leurs exigences par rapport au Projet	42
Tableau 8 : Synthèse des comparaisons entre les Normes Environnementales et Sociales	43
Tableau 9 : Les activités sources d'impacts	48
Tableau 10 : Matrice générique d'identification des risques et impacts	49
Tableau 11 : Risques et impacts environnementaux et sociaux identifiés.....	52
Tableau 12: Mesures d'atténuation	54
Tableau 13 : Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)	58
Tableau 14 : Plan de gestion des risques liés aux activités du projet	65

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition administrative du Bénin	27
Figure 2 : Communes défavorisées avec un TAP inférieur à 50%	31
Figure 3 : Occupation humaine dans la ville de Cotonou	34
Figure 4 : Tas d'immondices et eau stagnante dans des quartiers sous intégrés de Cotonou ..	34

SYGLES ET ABREVIATIONS

ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
ANSSP	: Agence Nationale des Soins de Santé Primaire
APE	: Association des parents d'Elèves
BM	: Banque Mondiale
BTP	: Bâtiment Travaux Publics
CES	: Cadre Environnemental et Social
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CNCS	: Comité National de Crise Sanitaire
CPP	: Comité de Pilotage du Projet
CPS	: Centre de Promotion Sociale
COGEP	: Comités de Gestion Enseignement Primaire
COGES	: Comités de Gestion Enseignement Secondaire
CNLS- TP	: Conseil National de Lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose, le Paludisme, les IST, les Hépatites et les Epidémies Paludisme, les IST, les Hépatites et les Epidémies
CRP	: Chef Région Pédagogique
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DDCVDD	: Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable
DNH	: Direction Nationale des Hôpitaux
DNSP	: Direction Nationale de la Santé Publique
DDS	: Direction Départementale de la Santé
DGEC	: Direction Générale de l'Environnement et du Climat
EAS/HS	: Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel
EES	: Evaluation Environnementale Stratégique
EIES	: Etude d'Impact sur l'Environnement
EPI	: Equipement de Protection Individuelle
GLE	: Groupe Local pour l'Education
HGSF	: Programme d'Alimentation Scolaire Maison
CHNU-HKM	: Centre National Hospitalier et Universitaire Hubert Koutoukou Maga
CNHPP	: Centre National Hospitalier de Pneumo-Phtisiologie
HOMEL	: Centre Hospitalier Universitaire de la Mère et de l'Enfant Lagune
HIA	: Hôpital d'Instruction des Armées de Cotonou
IEC	: Information Education Communication

IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
MS	: Ministère de la Santé
MCVDD	: Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MEMP	: Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESRS	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MESTFP	: Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
MS	: Ministère de la santé
OCAL	: Projet Corridor Abidjan Lagos
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
PAE	: Plan d'Actions Environnemental
PAG	: Plan d'Actions du Gouvernement
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCGES	: Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNDS	: Programme National du Développement Sanitaire
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PML	: Projet Multisectoriel de Lutte contre le Sida
PNLPo	: Plan National de Lutte contre les Pollutions
PNLS	: Programme National de Lutte contre le Sida
PPHA	: Programme de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement
SARS-COVI	: Stratégique de Préparation et de Réponse à la Pandémie de Coronavirus
RP	: Région Pédagogique
SIP	: Plan Stratégique Intégré
SNGBPA	: Stratégie nationale de gestion de la biodiversité et son plan d'action
SNGZH	: Stratégie nationale de gestion des zones humides
SNLCPA	: Stratégie Nationale de Lutte contre la Pollution Atmosphérique
SWEED	: Autonomisation Développement des femmes du Sahel
TBA	: Taux Brut d'Admission
UATS	: Unité d'Appui Technique et de Suivi
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USSPI	: Urgence de Santé Publique à Portée Internationale
WASH	: Eau Assainissement Hygiène

RESUME EXECUTIF

Le Groupe de la Banque Mondiale, à travers le programme Stratégique de Préparation et de Réponse à la Pandémie de Coronavirus (SARS-COV2), a accepté d'apporter son soutien à la réalisation du Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Éducation au Bénin, comme réponse d'urgence à la pandémie de la COVID-19. Le Bénin bénéficie d'un montant de 6 millions huit cent cinquante mille (6 850 000) dollars US en soutien à ses efforts de lutte contre cette pandémie.

L'objectif général de ce projet est de prévenir, détecter et de répondre à la menace de la COVID-19 tout en renforçant la continuité de l'apprentissage.

Les grandes lignes d'activités réparties en trois composantes sont en harmonie avec la stratégie nationale de lutte contre la pandémie de la COVID-19. Ainsi, dans le cadre de ce projet, est-il est prévu trois composantes notamment la Composante 1 consacrée à la "*Réouverture en toute sécurité des écoles et le retour des apprenants, en particulier, dans les communes défavorisées*", la Composante 2 qui met l'accent sur "*l'Amélioration de l'état de préparation pour atténuer les effets des crises futures*" et la Composante 3 qui vise à "*Assurer le suivi, la gestion et la coordination du Projet*".

Les grandes activités prévues dans le cadre du projet sont :

- Organisation de campagnes de sensibilisation pour encourager les parents et les communautés à renvoyer les enfants à l'école et à maintenir de bonnes pratiques d'hygiène pendant et après la pandémie de la COVID-19
- Soutien aux activités WASH pour assurer une eau salubre, un assainissement adéquat et une éducation à l'hygiène dans les écoles;
- Fourniture de dispositifs de lavage des mains.
- Fourniture de kits d'hygiène, de savon, de masques et d'eau
- Renforcement de la capacité des principaux acteurs de l'éducation à être mieux préparés à faire face à toute crise future, avec objectif, in fine, le renforcement de la résilience globale du système éducatif au Bénin

Le Projet de préparation et riposte à la COVID-19 au Bénin interviendra dans tous les établissements du Bénin. Mais pour maximiser l'impact du projet, il est convenu de concentrer une partie des interventions sur les communes défavorisées qui sont des communes avec un taux d'achèvement du primaire inférieur à 50%.

Les enjeux environnementaux et sociaux en présence sont variables avec des problèmes tels que l'insuffisance d'équipements d'assainissement dans les établissements scolaires, le faible niveau d'hygiène, l'inexistence de points d'eau potable et de dispositifs pour la gestion des déchets, la discontinuité dans la fourniture des équipements individuels.

Au-delà des avantages escomptés qui transparaissent à travers les activités citées ci-dessus, la mise en œuvre de ces dernières s'accompagnera de risques et potentiels impacts environnementaux et sociaux négatifs dont les principaux sont :

- pollution des eaux et des sols en cas de gestion défectueuse ou de rejets anarchiques des déchets, tels que les masques, les eaux usées de lavage des mains ou de déchets issus de la vaccination au cas où celle-ci se déroule, en mode groupé, au sein de l'établissement,
- pollution de l'air en cas d'émission de fumées ou de gaz toxiques issus de l'incinération des masques et des déchets issus de la vaccination,
- pollution de la nappe phréatique par les effluents liquides et les déjections humaines en cas d'utilisation de toilette avec un système d'assainissement défaillants ;
- intoxication chronique ou aiguë des enseignants ou des apprenants liés à l'utilisation des produits chimiques lors de la désinfection de l'école ou des toilettes par les services d'hygiène du Ministère de la santé qui seront sollicités dans le cadre du Projet national COVID-19 ;

La prise en compte de tous ces risques et impacts est une exigence contractuelle pour le Projet pendant la mise en œuvre des investissements. Ceci justifie, l'élaboration du présent Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

L'objectif général du PGES est de guider les interventions du projet de manière à ce que les questions environnementales et sociales soient prises en compte, gérées et mises en œuvre suivant les exigences de la législation béninoise et celles de la Banque mondiale.

Il permet d'identifier les enjeux environnementaux et sociaux majeurs du projet, à partir de la caractérisation de l'environnement du projet. En rapport avec les activités prévues, il s'agit d'identifier, analyser et évaluer les risques et les impacts susceptibles d'être engendrés. Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) définit les mesures d'atténuation et de bonification, mais également de prévention et de gestion des risques et des impacts dont le programme de surveillance, du contrôle et du suivi permettra de s'assurer de leur mise en œuvre. Il déterminera aussi les dispositions institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre du projet.

Pour répondre à cet objectif général, une approche d'élaboration participative et inclusive a été adoptée. Elle a consisté en une revue documentaire et la consultation des acteurs clés et des bénéficiaires du projet.

Des documents juridiques ou réglementaires furent consultés dont notamment :

- la Loi n° 90-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement
- la Loi n° 87-015 du 21 Septembre 1987 portant code de l'hygiène publique ;
- Décret n.2015-382 du 09 juillet 2015 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin

- Le guide général de réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement
- Le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale.

Des textes régissant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de certains ministères impliqués dans la mise en œuvre du Projet ont été également consultés. Il s'agit des Ministères en charge de l'éducation au Bénin, du Ministère de la Santé, du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable. Des entretiens ont été organisés avec les services départementaux de l'éducation, de la santé et avec des sections de l'Unité de gestion du Projet.

Les informations recueillies ont permis de :

- présenter le contexte conjoncturel, sanitaire et les aspects juridiques liés à l'environnement au Bénin ainsi que les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale ;
- définir la procédure d'évaluation environnementale et sociale incluant le screening (tri préliminaire) et les instruments spécifiques de sauvegarde à déployer en fonction des activités susceptibles d'avoir des incidences négatives sur l'environnement et les populations humaines et du monde scolaire ;
- identifier les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet et proposer à travers un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES), des mesures globales de mitigation de risques ou de maximisation des impacts positifs selon la nature des activités projetées en se référant aux normes environnementale et sociale de la Banque mondiale et à la réglementation du Bénin en matière d'environnementale et sociale;
- préciser les rôles et les responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre du PGES en fonction de l'arrangement institutionnel ;
- déterminer sur la base d'une évaluation, les besoins en renforcement de capacités et autre assistance technique pour la mise en œuvre adéquate du PGES
- fournir les moyens d'information adaptés aux populations pour exécuter et suivre les recommandations du PGES ;
- élaborer un système de surveillance et de suivi environnemental des mesures du PGES.

Le PGES intègre les préoccupations juridiques de la législation béninoise et celles du Cadre de gestion environnementale et sociale (CES) de la Banque Mondiale à savoir :

- respecter les préalables juridiques et techniques pour la réalisation des activités susceptibles d'avoir des incidences négatives sur l'environnement naturel et le milieu humain ;
- respecter les conditionnalités du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale ;
- renseigner les acteurs de mise en œuvre sur les problématiques environnementales et sociales d'ordre général des établissements d'implantation des actions de

l'intervention afin d'y prendre garde à tout moment ;

- fournir un ensemble d'outils de gestion environnementale et sociale aux acteurs de mise en œuvre afin de leur permettre, pendant toute la période de l'intervention, de s'assurer que les bénéficiaires directs des actions ne subissent pas de contrecoups négatifs et que les bénéficiaires institutionnels sont mieux impliqués et sensibilisés aux questions environnementales et sociales.

Au niveau institutionnel, l'Unité d'Appui technique et de Suivi (UATS), sous la tutelle du MEMP, est la principale structure de mise en œuvre du projet. Les autres ministères sectoriels de l'éducation, qui forment le Comité de Pilotage, ont pour mission de (i) valider le rapport d'avancement semestriel du projet ainsi que le Plan de travail annuel et budget (PTAB) ; (ii) identifier et trouver des solutions aux difficultés pouvant survenir lors de la mise en œuvre du projet ; (iii) prendre des mesures proactives pour assurer la mise en œuvre efficace du projet ; et (iv) superviser les activités de suivi et évaluation du projet.

En prélude à l'élaboration de ce PGES, des consultations ont été organisées dans tous les départements du Bénin pour s'assurer la participation des Parties Prenantes au processus de planification des actions du projet et de définir les mesures à prendre pour contrer la pandémie dans les établissements scolaires. Il s'agissait d'identifier et de recueillir les préoccupations des acteurs (besoins, attentes, craintes, etc.) vis-à-vis du projet ainsi que leurs recommandations et suggestions. La principale recommandation des participants est de rendre disponibles, dans chaque établissement, les équipements et les matériels qui permettront de lutter contre l'expansion de la pandémie. Il s'agit de l'eau, du savon, des toilettes, des DLM, des salles de classe supplémentaires et la désinfection des écoles. Ils ont spécifiquement souhaité que le projet revoie (i) la conception des DLM de façon à les rendre moins fragiles, plus adaptés et plus solides et (ii) la répartition des DLM en tenant compte de tous les ordres d'enseignement, pour le moment, c'est le MEMP qui est privilégié.

En plus de ces recommandations des bénéficiaires du projet, des mesures d'atténuation ont été préconisées pour limiter ou supprimer les risques ou impacts négatifs. Il s'agit, entre autres, la sensibilisation des apprenants, des enseignants et des prestataires sur le respect des mesures barrières, la mise en place d'un dispositif de gestion rationnelle des déchets, l'installation de brigades permanentes d'entretien des toilettes, la désinfection des écoles par les services d'hygiène du Ministère de la santé et le renforcement de capacités des acteurs de l'éducation relativement à la lutte contre la pandémie de la COVID-19 en milieu scolaire.

Le coût de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et des risques est estimé à 248.600.000 FCFA soit 444 000 dollars américain

La mise en œuvre efficiente de ce Projet nécessite, en dehors du PGES, l'élaboration d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes, d'une procédure de Gestion de la Main d'Œuvre, d'un Plan de Communication de risque, d'un Plan de formation du personnel et d'un Plan d'Action EAS-HS/VBG : Exploitation et Abus-Agression et Harcèlement sexuelle ; Violence Basée sur le Genre

Somme toute, la mise en œuvre du présent PGES permettra de mieux gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux liés aux activités du "Projet de Riposte à la COVID-19

Education au Bénin" et obtenir de meilleurs résultats quant à la protection des enseignants et apprenants contre la pandémie.

Ainsi, toutes les parties prenantes précitées se doivent-elles de jouer leur partition dans une approche participative avec les enseignants et apprenants qui sont les principaux bénéficiaires.

I. MISE EN CONTEXTE DU PROJET

1.1 Contexte et justification du projet

Le 31 décembre 2019, l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) a été informée de la détection des cas de pneumonie d'étiologie et de source inconnue dans la ville de Wuhan, province du Hubei en Chine. En moins d'une semaine (31/12/2019 au 3/01/2020), les autorités nationales chinoises ont rapportés à l'OMS un total de 44 patients atteints de pneumonie d'étiologie inconnue a été signalé. Le 07 Janvier 2020 les autorités chinoises ont identifié un nouveau type de coronavirus comme agent causal. Il s'agit d'un coronavirus, une famille de virus qui comprend le virus du rhume mais aussi le SARS-CoV et le MERS-CoV. Ce nouveau virus a été baptisé « COVID-19 »

Le 30 Janvier 2020, le Directeur Général de l'OMS a déclaré l'épidémie de COVID-19 comme étant une Urgence de Santé Publique à Portée Internationale (USSPI). L'évaluation du risque de l'OMS suite à la déclaration de l'USSPI donne un risque très élevé en chine et élevé dans la région et dans le monde. Et l'évaluation de la gestion de cette épidémie a démontré que le monde n'était pas bien préparé pour faire face à une future maladie émergente. Et, dès lors que cette pandémie continue de se propager, il est devenu urgent que les communautés prennent des mesures visant à éviter la transmission du virus et à réduire les impacts de la pandémie.

Dans le cadre de sa réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement béninois a décidé de fermer toutes les écoles (maternelle, primaire, secondaire, enseignement professionnel et universités) du 30 mars au 10 mai 2020. En conséquence, environ 16 000 écoles (tous niveaux d'enseignement confondus) ont été fermées, affectant plus de 3,3 millions d'élèves et 88 000 enseignants. Face donc à cette situation de crise, le gouvernement du Bénin, à l'instar de beaucoup d'autres pays, a mis en place une équipe dirigée par le principal bailleur de fonds (UNICEF) et comprenant la plupart des bailleurs de fonds de l'éducation et des représentants des trois ministères de l'éducation (MEMP ; MESFTP et MESRS) pour préparer un plan stratégique intégré (SIP) afin d'atténuer l'impact de la pandémie sur le système éducatif. Les activités du projet découlent directement du SIP. Lors de la préparation du projet, le Groupe Local pour l'Education (GLE), présidé par le MEMP, a été régulièrement consulté pour assurer à la fois une coordination solide du projet ainsi qu'une conception technique robuste. Les documents du projet ont été partagés, discutés et approuvés par le Groupe d'experts et ont bénéficié de feedbacks consultatifs réguliers avec les principales parties prenantes. Pour la mise en œuvre du projet, des réunions régulières du GLE ont permis à l'équipe de suivre les progrès de la mise en œuvre et d'aider à résoudre tout problème potentiel de mise en œuvre et/ou de coordination. Pour la supervision de la mise en œuvre du projet, des missions combinées ou conjointes avec d'autres partenaires ont été effectuées.

Le financement du Groupe de la Banque mondiale d'un montant de 6,850 millions de dollars US vise à trouver une réponse aux besoins critiques du pays en matière de préparation, de réponse, de gestion et de riposte à cette pandémie du COVID-19 dans le secteur de

l'éducation.

Bien qu'aucune construction de BTP (Bâtiment, Travaux publics) ou autre activité susceptible d'entraîner l'acquisition de terre ne soient envisagées sur le Projet COVID-19, ce projet ne peut s'exécuter sans avoir des risques et effets négatifs sur l'environnement et le social.

Ainsi, la mise en œuvre de certaines activités du projet pourrait exiger l'application des normes environnementales et sociales, en l'occurrence notamment la NES n°1 relative à l'Evaluation et la gestion des risques et effets environnementaux et sociaux. C'est dans ce contexte précis que le présent Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a été préparé pour faire en sorte que les aspects environnementaux et sociaux des activités du projet soient bien pris en compte de manière écologiquement durable.

1.2-Objectif et description du projet

1.2.1- L'objectif du projet

La priorité immédiate est de protéger le bien-être et le potentiel des apprenants pendant la crise, en les gardant en sécurité et en bonne santé et en veillant à ce qu'ils restent engagés à l'école et continuent à apprendre. Pour maintenir les écoles ouvertes, il est nécessaire de planifier et de gérer la continuité grâce à des stratégies de rétablissement appropriées : revoir les frais de scolarité; maintenir la santé et la sécurité des apprenants en suivant les protocoles gouvernementaux; modifier le calendrier scolaire; et offrir une formation pour identifier et soutenir les apprenants à risque; etc.

Ce Projet comporte trois composantes

1.2.2 Les composantes du projet

Pour maximiser l'impact du projet, le gouvernement et le groupe local pour l'éducation (GLE) ont convenu d'un commun accord de concentrer une partie des interventions du projet sur les communes défavorisées qui sont des communes avec un taux d'achèvement du primaire inférieur à 50%. Les retombées négatives de la pandémie de la COVID-19 pourraient être particulièrement graves dans ces communes défavorisées, justifiant ainsi le fort accent mis par le projet sur la fourniture d'un soutien ciblé à ces communautés vulnérables. Sur la base de ce critère, 20 des 77 communes du pays ont été sélectionnées. En 2020, le nombre d'apprenants dans ces 20 communes représente 20% des apprenants du primaire dans les écoles publiques et 13,1% des apprenants du premier cycle du secondaire dans les écoles publiques. Les interventions ciblant uniquement les communes défavorisées relèvent de la sous-composante 3 ci-dessous. Toutes les autres interventions concernent l'ensemble du pays.

Composante 1: Assurer la réouverture en toute sécurité des écoles et le retour des apprenants, en particulier, dans les communes défavorisées (5,74 millions de dollars US)

Les interruptions du temps d'enseignement en classe peuvent avoir de graves répercussions sur la capacité d'apprentissage d'un enfant. Plus les enfants marginalisés sont déscolarisés, moins ils sont susceptibles de retourner à l'école. Les enfants des ménages les plus pauvres

sont déjà près de deux fois plus susceptibles de ne pas aller à l'école primaire que ceux du quintile le plus riche¹. Le fait de ne pas être scolarisé augmente également le risque de grossesse chez les adolescentes, d'exploitation sexuelle, de mariage d'enfants, de violence, entre autres menaces. De plus, les fermetures prolongées perturbent les services scolaires essentiels tels que la vaccination, l'alimentation scolaire, la santé mentale et le soutien psychosocial, et peuvent provoquer du stress et de l'anxiété en raison de la perte d'interaction entre pairs et des habitudes perturbées. Ces impacts négatifs sont susceptibles d'être significativement plus élevés pour les enfants marginalisés, tels que ceux vivant dans des communes défavorisées et les enfants vivant avec un handicap.

Le projet appuiera les plans du gouvernement du Bénin concernant la réouverture des écoles et la sécurité des apprenants. À cet égard, la réouverture des écoles doit se faire en prenant plusieurs mesures essentielles pour assurer le retour en toute sécurité du plus grand nombre d'apprenants possible, en particulier des apprenants des communes défavorisées. Pour y parvenir, la Composante 1 soutiendra : (i) les activités de mobilisation communautaire ; (ii) la fourniture d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) pour garantir que les écoles ont mis en place des mesures d'hygiène appropriées pour les apprenants et les enseignants ; (iii) l'octroi de subventions aux écoles pour inciter les apprenants défavorisés à retourner ; et (iv) des programmes de rattrapage pour les apprenants à risque de redoublement et d'abandon. Pour les subventions aux écoles au titre de cette composante, le montant maximum à fournir à chaque école ne dépassera pas 5 000 dollars US au cours d'une année scolaire donnée.

Sous-composante 1.1 Campagne médiatique et sensibilisation de la communauté pour le retour à l'école, le contrôle et la prévention des maladies. Cette sous-composante soutiendra la sensibilisation et la communication communautaires en finançant des campagnes de sensibilisation communautaire au sein des communautés par le biais d'organiseurs et d'animateurs communautaires locaux ainsi que des campagnes radio/télévision pour encourager les parents et les communautés à renvoyer les enfants à l'école et à maintenir de bonnes pratiques d'hygiène pendant et après la pandémie de la COVID-19. Les activités à soutenir dans le cadre de cette sous-composante comprennent: (i) des campagnes médiatiques de retour à l'école à travers les sensibilisations et mobilisations de la communauté ciblant les responsables politiques et administratifs, les associations de parents d'apprenants (APE), les enseignants et les chefs d'établissement, et les Comités de Gestion scolaires (COGEs) ; (ii) des campagnes de sensibilisation à l'égalité des sexes axées sur les filles susceptibles d'abandonner, ainsi que des mesures de prévention de la violence sexiste (notamment l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement sexuel) et les questions liées aux normes sociales inégales; (iii) des campagnes médiatiques de lutte contre les maladies et de prévention afin d'éduquer les membres de la communauté, les enseignants, les apprenants et les parents sur la prévention des maladies, en finançant des campagnes radio/télévision pour encourager les bonnes pratiques d'hygiène pendant et après la crise et garantir la sécurité de tous; et (iv) une campagne, utilisant des organisateurs/facilitateurs communautaires pour mobiliser les communautés et les associations de parents d'apprenants (APE) afin de renforcer

¹Source : Note d'analyse sectorielle du système d'éducation et de la formation

la communication et le soutien aux enseignants et aux apprenants à leur retour à l'école.

Sous-composante 1.2: Veiller à la réouverture des écoles. Cette sous-composante appuiera : (i) les activités WASH pour assurer une eau salubre, un assainissement adéquat et une éducation à l'hygiène dans les écoles ; et (ii) la fourniture de kits d'hygiène. La plupart de ces activités seront financées par l'octroi de subventions aux écoles en utilisant le mécanisme de subventions aux écoles établi dans le cadre du budget du gouvernement. Il est également prévu que l'UNICEF joue un rôle actif en assurant l'installation des dispositifs WASH. Les activités relevant de cette sous-composante comprennent :

Fourniture de dispositifs de lavage des mains. Compte tenu de ses avantages comparatifs, en utilisant les ressources allouées à ce projet, l'UNICEF sera chargé de fournir aux écoles des stations de lavage des mains. Un accord contractuel entre le Gouvernement et l'UNICEF sera signé afin que cette dernière institution puisse mener à bien cette activité en utilisant les ressources allouées à ce projet. Ces postes de lavage des mains seront installés à l'entrée de chaque salle de classe et bureau administratif. Un total de 20 440 appareils de lavage des mains seront achetés par l'UNICEF et répartis comme suit : 1 600 pour les écoles maternelles ; 15 000 pour les écoles primaires ; et 3 840 pour le premier cycle du secondaire (LSS). Les écoles qui accueillent des apprenants handicapés seront prioritaires pour recevoir ces dispositifs de lavage des mains.

Fourniture de kits d'hygiène, de savon, de masques et d'eau. Les subventions accordées par le gouvernement dans les écoles maternelles et primaires et les frais de scolarité perçus dans le collège seront utilisés pour acheter des kits d'hygiène et du savon si nécessaire, ainsi que des kits de lavage des mains aux écoles qui en ont besoin. Le projet accordera également des subventions à environ 2 000 écoles primaires et 170 collèges. Ces subventions seront utilisées pour introduire des mesures alternatives pour assurer la disponibilité permanente d'eau pour les dispositifs de lavage des mains dans les écoles sans points d'eau². Le montant moyen de la subvention que chaque école recevra est estimé à 250 \$ US et 400 \$ US pour le primaire et le collège, respectivement. Le montant réel à allouer aux écoles dépendra de la distance à parcourir pour accéder au point d'eau. En outre, les subventions peuvent être utilisées pour acquérir des masques pour les enseignants et les administrateurs scolaires dans les établissements qui n'ont pas reçu de masques du Gouvernement, en particulier pour ceux qui sont les plus vulnérables au virus.

Soutien aux infirmeries scolaires. Les subventions scolaires peuvent être utilisées pour fournir au personnel de l'infirmerie une formation sur les bonnes pratiques d'hygiène et les mesures de prévention pour limiter la propagation du virus. Cela peut comprendre une formation sur l'identification des symptômes, la fourniture de thermoflash (thermomètre à rayons infrarouges), des masques chirurgicaux, etc. Le nombre d'infirmeries scolaires est de 46 dans les collèges. Chaque collège ciblé devrait recevoir environ 470 \$ US.

Sous-composante 1.3: Assurer la continuité de l'apprentissage et le suivi des progrès des apprenants. Avant la fermeture des écoles, au total 70% des programmes académiques

annuels étaient dispensés aux apprenants. Malgré les programmes académiques avancés, assurer la continuité de l'enseignement et de l'apprentissage est essentiel pour prévenir les pertes d'apprentissage et réduire les risques d'abandon scolaire. Cette composante : (i) soutiendra les programmes de rattrapage pour les apprenants à risque de redoublement ou d'abandon ; et (ii) octroiera des appuis financiers aux écoles, par le biais de subventions, pour compenser le coût de la scolarité dans les communes défavorisées. Les activités de cette sous-composante sont les suivantes :

Fourniture de programmes de rattrapage pour les apprenants à risque de redoublement et d'abandon dans tous les niveaux du primaire (du CI au CM2) et de la classe de 3^e du premier cycle du secondaire dans les 20 communes défavorisées, en particulier les apprenants ayant des difficultés d'apprentissage. Pour planifier le rétablissement de l'apprentissage à la réouverture des écoles, les écarts d'apprentissage et les pertes d'apprentissage devront être évalués dans les disciplines clés chez les apprenants de CI au CM1³. L'identification des apprenants s'appliquera aux écoles primaires publiques ainsi qu'aux écoles spécialisées à but non lucratif pour les enfants handicapés. Une fois identifiés, ces apprenants, ainsi que les apprenants de CM2 et de la classe de 3^e, recevront des programmes de rattrapage pour les aider à combler leur retard scolaire sur le matériel scolaire. Les programmes de rattrapage existent déjà et sont actuellement proposés aux apprenants de CM2 se préparant à l'examen primaire final. Pour y parvenir, le projet: (i) fournira des ressources aux directions régionales pour effectuer des évaluations rapides des connaissances des apprenants de CI au CM1 afin d'identifier les apprenants à risque pour les programmes de rattrapage; et (ii) accorder des subventions d'un montant de 200 \$ US à environ 1995 écoles (dont 175 du collèges), dont 120 écoles accueillant des apprenants handicapés pour couvrir les frais de déplacement interne des enseignants les jours/heures non ouvrables pour étendre les programmes de rattrapage à toutes classes du primaire et de la classe de 3^e du premier cycle du secondaire dans les 20 communes défavorisées ciblées par le Projet.

Compensation d'une partie des frais accessoires payés pour les cantines scolaires dans les communes défavorisées. Les subventions aux écoles peuvent également être utilisées pour fournir des subventions aux écoles primaires pour gérer des cantines dans les communes défavorisées, réduisant ainsi le coût de gestion des cantines pour les parents et les apprenants, ce qui peut empêcher les apprenants défavorisés de retourner à l'école. Les subventions couvriront les trois cinquièmes (3/5) du montant payé par les parents dans les cantines scolaires : 2 475 F CFA (environ 4,5 \$ US) par élève. Le nombre estimé d'apprenants concernés sera d'environ 220 000.

Fourniture de kits scolaires aux communes défavorisées. Le projet soutiendra la fourniture de kits scolaires pour les écoles publiques et spécialisées pour les enfants handicapés, comprenant des fournitures scolaires et des manuels pour les apprenants de première et deuxième années dans neuf (9) communes défavorisées. Plus précisément, les filles des classes de 6^e et 5^e (2 premières classes du premier cycle du secondaire) dans les 9 communes recevront également des kits scolaires, notamment des manuels dans deux disciplines clés. Le

contenu des kits pour chaque classe existe déjà. Le nombre estimé d'apprenants recevant ces kits est de 72 500 et 16 500 dans les écoles primaires et secondaires, respectivement. Environ 1 050 enfants handicapés recevront également ces kits. Le montant unitaire des kits sera d'environ 10 \$ US, 20 \$ US et 30 \$ US pour les apprenants du primaire, du secondaire et des handicapés, respectivement. L'UNICEF devra conduire la mise en œuvre de ces activités avec des ressources du présent projet, compte tenu de leurs programmes en cours liés à la fourniture de kits comprenant des fournitures scolaires et des uniformes, en étroite collaboration avec la Banque et d'autres donateurs, dans 3 des 12 départements du pays : le Borgou, l'Alibori et le Zou.

Composante 2: Amélioration de l'état de préparation pour atténuer les effets des crises futures (0,72 million \$ US)

La composante 2 vise à soutenir les efforts du Gouvernement pour renforcer la résilience du système éducatif à moyen et long terme. Le Bénin reste vulnérable aux chocs : le Rapport sur les risques dans le monde 2017 a classé le Bénin 25^{ème} sur 171 pays en termes de risques liés aux catastrophes naturelles et 11^{ème} en termes de manque de capacités d'adaptation⁴. Par conséquent, les possibilités d'apprentissage à distance durables devront être élargies pour atténuer les effets négatifs des fermetures potentielles d'écoles à l'avenir. En outre, des mesures de renforcement des capacités doivent être mises en place à tous les niveaux de la chaîne de prestation de services éducatifs pour garantir la continuité de la scolarité et de l'apprentissage et pour atténuer les effets négatifs des chocs potentiels à l'avenir. La composante 2 comprend deux sous-composantes : (i) élargir les possibilités d'apprentissage à distance durables ; et (ii) renforcer les capacités pour atténuer les effets de la crise et anticiper les chocs futurs dans le secteur de l'éducation.

Sous-composante 2.1 : élargir les possibilités d'apprentissage à distance durables. Développer l'apprentissage à distance est l'objectif principal de la sous-composante 2.1. Le projet soutiendra l'objectif du gouvernement d'établir et d'intégrer des systèmes et des programmes d'enseignement à distance. Cette sous-composante prendra en charge les activités suivantes :

Mise en place d'un environnement propice à l'enseignement à distance : Le projet soutiendra le développement de partenariats entre les ministères de l'éducation et les stations de radio et de télévision nationales, ainsi que les radios communautaires et autres radios locales, pour faciliter la diffusion de cours d'enseignement à distance. Pour permettre la production de contenus éducatifs audio, visuels et numériques de haute qualité, une salle de production sera équipée du matériel nécessaire. Le projet appuiera également le lancement d'une plate-forme mondiale d'enseignement à distance numérique qui est actuellement en cours de finalisation.

Soutien aux enseignants : pour assurer un apprentissage à distance efficace, les enseignants doivent être correctement formés aux méthodes d'enseignement à distance ou à d'autres formes alternatives de formation qui ne sont pas conformes à la modalité traditionnelle

d'enseignement en présentiel. La formation des enseignants aux compétences numériques, dans un contexte où l'enseignement peut impliquer de plus en plus l'utilisation d'outils technologiques, est également essentielle. Le nombre d'enseignants à former est estimé à 300, dont 100 enseignants du collège. Une tablette électronique sera remise à chaque enseignant impliqué dans la formation et un système de suivi sera mis en place pour localiser ces appareils et suivre leur bonne utilisation. Le projet mettra également à l'essai le concept de classes mixtes, c'est-à-dire des classes combinant l'enseignement à distance et des cours en face à face, dans un petit échantillon de salles de classe.

Produire les contenus d'apprentissage à distance : les enseignants formés développeront des programmes d'enseignement à distance ainsi que du matériel d'auto-apprentissage à utiliser principalement dans les disciplines clés en cas d'autres chocs. Le projet financera une production pilote de médias audio, visuels et numériques de qualité ainsi que des cahiers d'exercices d'auto-apprentissage et d'autres matériels, notamment pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage et les enfants handicapés, afin d'assurer l'équité dans l'éducation et l'apprentissage.

Sous-composante 2.2. Renforcer les capacités pour anticiper et faire face aux futurs chocs dans l'éducation. L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la capacité des principaux acteurs de l'éducation (du niveau national au niveau scolaire) à être mieux préparés à faire face à toute crise future qui pourrait entraîner des fermetures d'écoles ou entraîner d'autres effets néfastes sur le système éducatif. En d'autres termes, l'objectif de cette sous-composante est de renforcer la résilience globale du système éducatif au Bénin. Cette sous-composante soutiendra les activités suivantes :

Mise en place d'un cadre politique favorable : Le projet soutiendra une évaluation de la gestion de la COVID-19 dans le secteur de l'éducation. L'objectif de cette évaluation est d'identifier les domaines de force et de faiblesse relative et d'utiliser ces informations pour guider les politiques et pratiques du Bénin en cas d'urgence. Dans le même temps, cela peut être une entreprise partagée dans laquelle le Bénin apprend non seulement d'autres pays, mais partage également sa propre expérience et les enseignements tirés avec d'autres pays. Utilisant cette évaluation, le projet soutiendra l'élaboration d'une stratégie nationale pour la continuité de l'éducation et de l'apprentissage à être utilisée en cas de chocs et de fermetures d'écoles. De plus, un plan d'intervention d'urgence en matière d'éducation sera élaboré et intégré au plan du secteur de l'éducation 2018-2030. Au niveau de l'école, une note d'orientation sur la réouverture des écoles sera élaborée pour assurer une meilleure préparation après les inondations ou d'autres types de catastrophes naturelles.

Reconstruire en mieux avec un système de données efficaces : La phase post-COVID-19 offrira de nombreuses autres possibilités de « reconstruire en mieux ». Le projet soutiendra le renforcement d'un système de données efficaces, notamment le développement d'une méthodologie pour identifier les apprenants vulnérables et à risque dans le but de les soutenir plus facilement en cas de crise. Cela permettra au Ministère de l'Éducation de vérifier si les résultats d'apprentissage sont maintenus et/ou améliorés, quels facteurs conduisent à des améliorations et quelles mesures correctives doivent être mises en place pour garantir à tous les apprenants la possibilité d'exceller.

Composante 3 : Assurer le suivi, la gestion et la coordination du Projet (0,39 million de dollars)

La composante 3 vise à assurer la mise en œuvre effective des opérations quotidiennes du projet proposé et à renforcer les connaissances et les compétences pour améliorer la prestation de services. Dans l'ensemble, la gestion du projet sera mise en œuvre en s'appuyant largement sur les dispositions d'exécution qui ont été établies dans le cadre de la phase 3 du projet de partenariat mondial pour l'éducation du Bénin (P167432). Les modalités de mise en œuvre pour ce projet sont détaillées à l'annexe. La composante soutiendra les interventions clés suivantes :

Gestion et coordination du projet, notamment les activités suivantes :

- préparation et exécution du plan de travail et budget de dix-huit (18) mois et du plan de passation des marchés ;
- suivi du cadre de résultats et reporting trimestriel ;
- facilitation de la communication portant sur le projet ;
- mise en œuvre efficiente du fiduciaire et des garanties et reporting ; et
- mise en place et opérationnalisation d'un mécanisme de gestion des plaintes.

Renforcement du suivi des activités du projet.

L'objectif de cette activité est d'améliorer la capacité du MEMP et du MESTFP à suivre systématiquement les progrès de la mise en œuvre du projet sur la base du cadre de résultats du projet. A cette fin, le projet soutiendra : (i) la collecte régulière de données scolaires ; (ii) le suivi des indicateurs du PSE par le STP pour le compte du MEMP et du MESTFP ; et (iii) la prise en compte du retour des citoyens sur la prestation de services par la Coalition Béninoise des Organisations de l'Éducation pour Tous (CBO/EPT)⁵ dans le but d'identifier et de lever les goulots d'étranglement.

En plus de ces activités, la phase 3 du projet PME (P167432) en cours soutiendra la formation pratique des enseignants afin d'évaluer régulièrement les difficultés d'apprentissage des apprenants en vue de déterminer les domaines du programme d'études qui auront le plus besoin de travail et de techniques pédagogiques pour combler les lacunes.

1.2.3- Coût et financement du projet

Le projet devrait être mis en œuvre sur une période de 18 mois. Le PME a approuvé le 17 juin 2020 une subvention de 7 millions de dollars ; y compris les frais de supervision de 150 000 dollars, pour financer la mise en œuvre de cette opération d'urgence. Le tableau ci-dessous présente un résumé des coûts du projet par sous-composante.

⁵ CBO/EPT est une organisation faitière d'ONG travaillant pour l'éducation au Bénin

Tableau 1 : Coût du projet par composante et sous-composante (millions de \$ US)

Composantes/sous-composantes	Coût du Project	Financement du PME	Financement en %
Composante 1: Assurer la réouverture en toute sécurité des écoles et le retour des apprenants, en particulier des apprenants vulnérables et défavorisés	5,74	5,74	100
1.1 campagne médiatique et sensibilisation communautaire	0,32	0,32	100
1.2 : S'assurer que les écoles ont ouvert en toute sécurité.	2,84	2,84	100
1.3 Assurer la continuité de l'enseignement et le suivi des résultats des apprenants	2,58	2,58	100
Composante 2: Amélioration de l'état de préparation pour atténuer les effets des crises futures	0,72	0,72	100
2.1 Accroître les opportunités d'apprentissage à distance durables	0,53	0,53	100
2.2 Renforcer les capacités pour anticiper et faire face aux futurs chocs dans l'éducation	0,19	0,19	100
Composante 3: Assurer le suivi, la gestion et la coordination du projet	0,39	0,39	100
Total	6,850	6,850	100

1.2.4- Le Plan de préparation et de riposte

Pour atténuer l'impact du COVID-19, un plan d'intervention en matière d'éducation a été élaboré. À la fermeture des écoles, un groupe de travail sur la riposte du secteur, comprenant, entre autres, des bailleurs de fonds pour l'éducation, a été mis en place pour renforcer la capacité du secteur de l'éducation à atténuer efficacement et à faire face aux impacts négatifs résultant de la pandémie de COVID-19. Le plan d'intervention vise principalement à : (i) minimiser les effets négatifs du COVID-19 sur les élèves, les enseignants et le système éducatif dans son ensemble ; et (ii) renforcer la capacité des MdE et des parties prenantes à promouvoir la protection des élèves et des enseignants et assurer la continuité de l'apprentissage ainsi que la transition vers le programme scolaire normal. Il représente une opportunité de construire les bases fondamentales nécessaires pour favoriser l'amélioration de

la qualité de l'environnement d'enseignement et d'apprentissage au Bénin à court terme, ainsi qu'à moyen et long terme. Cela impliquera la mise en place de systèmes d'apprentissage à distance robustes et le renforcement des capacités du gouvernement - et par extension du secteur de l'éducation - pour faire face de manière adéquate aux chocs et crises potentiels à l'avenir. Les activités prévues comprennent l'apprentissage à distance via la radio, la télévision, les messages et les solutions numériques (comme l'apprentissage en ligne), et un soutien spécifique et ciblé pour garantir que l'accessibilité des téléphones portables est améliorée afin d'atteindre un plus grand nombre d'élèves. Dans ce contexte, début avril 2020, les MdE ont mis en place des équipes de préparation de cours de diffusion pour les élèves des classes d'examens (tant dans le primaire que dans le secondaire). Étant donné que bon nombre de ces initiatives sont mises en œuvre pour la première fois au Bénin, une assistance technique a été recrutée pour aider le gouvernement à déployer certaines de ces activités. En particulier, au cours de la première semaine de mai 2020, des plans de cours ont été livrés aux écoles primaires par radio pour garantir que le nombre maximal d'élèves puisse en bénéficier. La réouverture des salles de classe étant prévue pour le 11 mai pour les élèves des classes d'examens, cette expérience sera considérée comme pilote et aidera à tirer un certain nombre de leçons importantes qui seront ensuite utilisées pour affiner ces programmes de radio-enseignement. Cependant, la leçon importante tirée de la pandémie de COVID-19 a été la préparation du pays à être prêt à anticiper et à faire face aux chocs futurs du secteur de l'éducation.

Le projet proposé est étroitement aligné sur le cadre de partenariat avec les pays (CPF) 2019-2023 et contribue au développement du capital humain. Plus précisément, le projet proposé contribuera directement aux domaines d'intervention stratégiques 2 du CPF 2019-2023 - Développement du capital humain - dont l'un des objectifs est d'améliorer la pertinence de l'éducation et de la formation professionnelle afin d'améliorer la capacité technique de la main-d'œuvre. Le projet proposé contribuera également au projet de capital humain. Premièrement, en protégeant les élèves de l'impact de la pandémie, puis en assurant la continuité de l'apprentissage. Des efforts seront également déployés pour renforcer davantage la résilience du secteur de l'éducation afin de minimiser les impacts négatifs des chocs potentiels à l'avenir. En fin de compte, le projet proposé s'efforcera de fournir aux enfants du Bénin un accès continu à l'éducation pendant et après la pandémie de COVID-19.

Ce projet est pleinement aligné sur le plan d'intervention du gouvernement aux niveaux national et sectoriel. Le gouvernement du Bénin a élaboré une riposte au COVID-19 dans l'éducation nationale en collaboration avec tous les donateurs. Le plan vise principalement à: (i) soutenir la continuité de l'apprentissage; (ii) anticiper les mesures à prendre pour la réouverture des écoles et le soutien aux pratiques sécuritaires dans les écoles; et (iii) renforcer la résilience du système. Le projet proposé est conçu sur la base du plan d'action COVID-19 du gouvernement, visant à soutenir, avec les autres partenaires au développement, la réponse d'urgence du client à cette pandémie. Au niveau national, le gouvernement du Bénin a élaboré un plan national de préparation et de réponse au COVID-19. La conception du projet proposé prend en considération les mesures décrites dans chacun des cinq piliers stratégiques décrits dans le plan d'action national: (i) coordination, planification et suivi au niveau des pays; (ii) communication des risques et engagement communautaire; (iii) surveillance, équipes

d'intervention rapide, enquête sur les cas et points d'entrée; (iv) laboratoire national; et (v) gestion des cas, prévention et contrôle des infections. Comme indiqué ci-dessus, d'autres partenaires au développement du Groupe local de l'éducation, dirigé par l'UNICEF, devraient également contribuer au financement du plan d'action COVID-19 du gouvernement.

1.2.5- Bénéficiaires du projet

Au total, 793 600 apprenants devraient bénéficier du projet (sans compter deux fois les apprenants qui pourraient bénéficier de plus d'une activité/composante). En outre, les enseignants, les chefs d'établissement, les conseillers pédagogiques et les inspecteurs bénéficieront également de formations. Les détails sur les bénéficiaires directs se présentent comme suit:

Environ 793 600 apprenants et 19 800 enseignants qui bénéficieront de dispositifs de lavage des mains

Environ 220 000 apprenants des écoles dotées de cantines seront dispensés des frais de cantine accessoires

Environ 90 050 apprenants dont 16 500 pour le LSS qui bénéficieront de kits scolaires

Environ 344 000 apprenants à risque de redoublement recevront un programme de rattrapage

Environ 300 enseignants recevront une formation aux méthodes d'enseignement à distance.

1.3-Objectifs du PGES et démarche méthodologique de son élaboration

1.3.1- Objectifs du PGES

Ils se déclinent en objectif général et en objectifs spécifiques.

L'objectif général du PGES est de guider les interventions du projet de manière à ce que les questions environnementales et sociales soient prises en compte, gérées et mis en œuvre suivant les exigences de la législation béninoise et celles de la Banque mondiale.

Il permet d'identifier les enjeux environnementaux et sociaux majeurs du projet, à partir de la caractérisation de l'environnement du projet. En rapport avec les activités prévues, il s'agit d'identifier, analyser et évaluer les risques et les impacts susceptibles d'être engendrés. Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) définit les mesures d'atténuation et de bonification, mais également de prévention et de gestion des risques et des impacts dont le programme de surveillance, du contrôle et du suivi permettra de s'assurer de l'effectivité de leur mise en œuvre. Il déterminera aussi les dispositions institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre du projet et est l'outil opérationnel, notamment l'instrument d'application devant permettre la mise en œuvre desdites mesures.

1.3.2- Démarche méthodologique d'élaboration du PGES

La démarche méthodologique adoptée pour la réalisation de ce présent PGES a été basée sur une approche systémique fondée sur la concertation avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes concernés par le Projet Covid-19. Elle s'est articulée autour des principales étapes méthodologiques suivantes :

- la revue des documents sur le projet et d'autres documents stratégiques et de planification pertinents vis-à-vis du projet ;
- les consultations des parties prenantes principalement concernées par le projet ;
- l'analyse des données (quantitatives et qualitatives) et
- la rédaction du rapport.

1.4- La structuration du rapport

Le présent PGES est structuré autour des points suivants :

- ✓ Un résumé
- ✓ Mise en contexte du projet
- ✓ Objectif du PGES et démarche méthodologique de son élaboration
- ✓ Présentation du milieu récepteur du Projet
- ✓ Analyse du cadre politique, juridique normatif
- ✓ Montage institutionnel de la mise en œuvre du projet
- ✓ Evaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet
- ✓ Plan de Gestion Environnementale et Sociale
- ✓ Plan de Gestion des Risques
- ✓ Plan de surveillance et de suivi environnemental
- ✓ Plan cadre de consultation des populations pour la mise en œuvre du projet
- ✓ Consultation des acteurs en prélude à la préparation du CGES.
- ✓ Une conclusion
- ✓ Références bibliographiques
- ✓ Les annexes

II. PRESENTATION DU MILIEU RECEPTEUR DU PROJET

2.1-Situation géographique et caractéristiques biophysiques

Le Bénin se trouve dans la zone tropicale entre l'équateur et le tropique du Cancer (entre les parallèles 6°30' et 12°30' de latitude nord et les méridiens 1° et 30°40' de longitude est). Il est limité au nord par la République du Niger sur 277 km avec 120 km délimités par le fleuve Niger ; au nord-ouest par le Burkina Faso (sur 386 km) ; à l'ouest par le Togo (sur 651 km) ; à l'est par le Nigeria (sur 809 km) ; et au sud par l'océan Atlantique (sur 121 km). Du nord au sud, il s'étend sur 700 Km; la largeur varie de 125 Km (le long de la côte) à 325 Km (à la latitude Tanguiéta-Ségbana). Sa superficie est de 114 763 km².

Les caractéristiques physiques de la République du Bénin sont présentées à travers les aspects climatique, morphologique, biogéographique et hydrographique.

Sur le plan morphologique, le relief du Bénin est peu accidenté. On distingue cinq (05) régions naturelles :

- Une bande côtière, basse et sablonneuse, limitée par des lagunes (cocoteraies) ;
- Une plaine centrale, vallonnée et monotone, qui s'élève progressivement de 200 à 400 m du sud vers le nord aux environs de Nikki puis s'abaisse jusqu'à la vallée du Niger et au bassin de Kandi. Le bassin de Kandi au nord-est se présente comme une plaine drainée par la rivière Sota et ses affluents qui coulent dans des vallons très évasés ;
- La chaîne de l'Atacora au nord-ouest, où se situe le point culminant du pays (800m);
- la vaste plaine du Gourma à l'extrême nord-ouest, entre l'Atacora et la frontière avec le Burkina Faso et le Togo.

Sur le plan climatique, trois principales zones climatiques caractérisent le pays, à savoir : i) un régime subéquatorial (23°C avec 1480 mm de pluie à Cotonou) s'observe de la côte jusqu'à la latitude de Savè ; ii) un climat tropical semi humide au centre du pays avec les précipitations comprises entre 1000 et 1200 mm ; iii) un climat tropical semi-aride au nord avec une pluviométrie qui varie de 900 mm (vers la région de Karimama) à 1100 mm.

Concernant les aspects biogéographiques, la végétation est composée de mangroves dans la zone côtière, de jachères arbustives, d'îlots de forêts semi-décidues, de savanes arbustives et arborées ainsi que de galeries forestières dans le reste du pays.

La faune du Bénin est assez diversifiée et renferme plusieurs espèces de mammifères, de rongeurs, de reptiles, d'oiseaux et d'invertébrés. Toutefois, cette faune est en voie de disparition dans la région méridionale du pays où elle subit la pression anthropique.

Du point de vue hydrographique, le réseau hydrographique du Bénin est structuré en quatre grands ensembles hydrographiques notamment le Bassin hydrographique du fleuve Niger dont les affluents sont le Mékrou (480 km) ; l'Alibori (427 km) ; la Sota (254 km) et le Kompa Gourou (100 km) ; les bassins hydrographiques de la Volta au Benin dont fait partie la Pendjari (420 km au Benin) et le Bassin hydrographique Côtier qui comprend du côté Ouest, l'ensemble Mono-Couffo et du côté Est, l'ensemble Ouémé-Yéwa. Tout l'ensemble côtier se

jette dans un système lagunaire qui relie les deux ensembles Ouest et Est. Ces grands ensembles hydrographiques sont découpés en bassins versants, unité de gestion des ressources en eau universellement reconnue. (Azonsi *et al* ; 2008 ; Le Barbé *et al*, 1993). Le pays compte aussi plusieurs plans d'eau dans le sud dont les plus importants sont le lac Nokoué (138 km²), le lac Ahémé (78 Km²) et la lagune de Porto-Novo (35 km²).

2.2- Situation administrative et démographique

Sur le plan de l'organisation politico-administratif, la démocratie est en vigueur avec un Président de la République régulièrement élu chaque cinq an au suffrage universel. Cette démocratie s'accompagne d'une décentralisation du pouvoir dans les douze (12) départements du pays subdivisés en 77 communes (figure 1) comportant 566 arrondissements et 3 557 villages ou quartiers de villes.

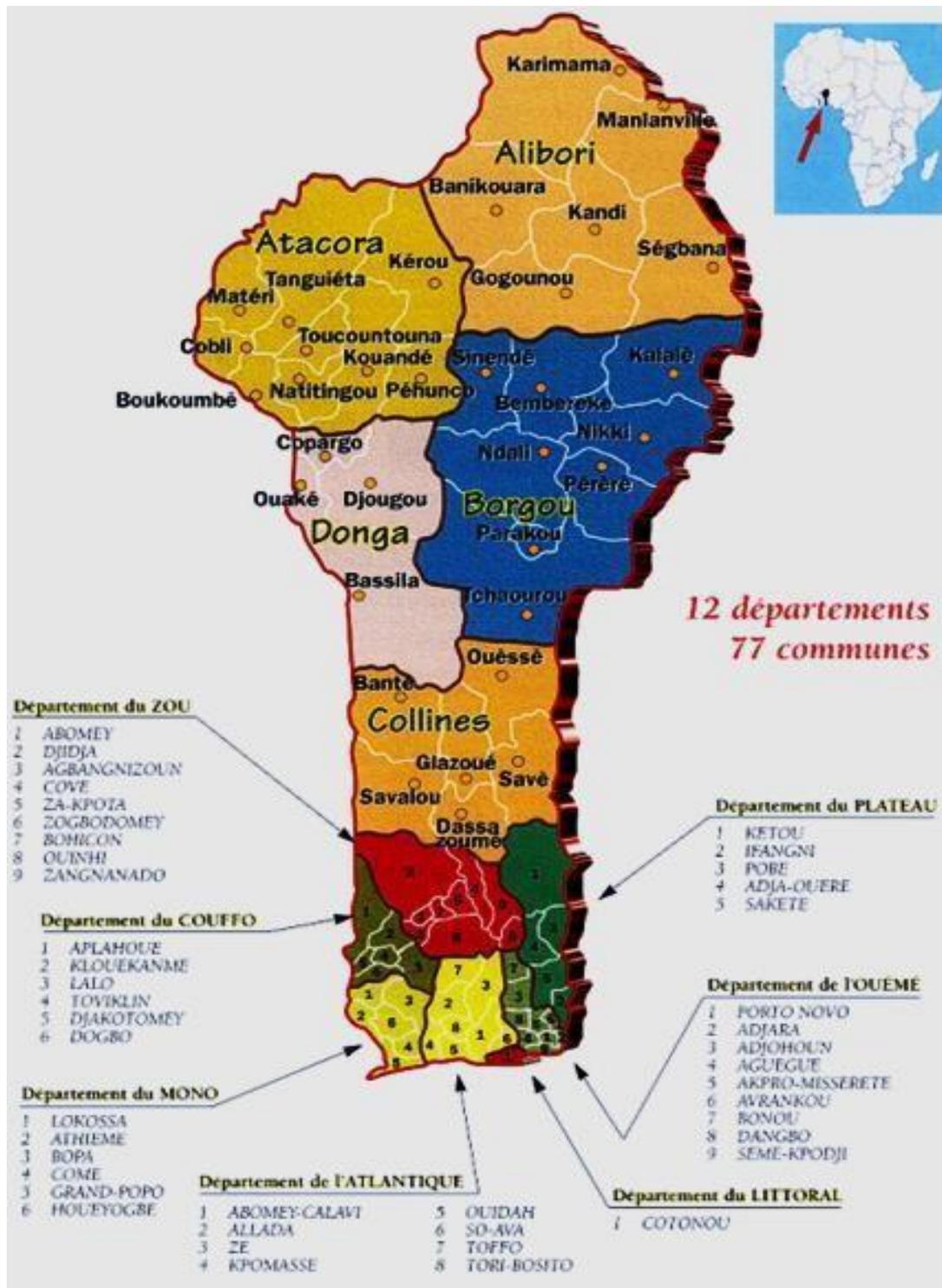
Le Bénin est un pays côtier ouest-africain avec une population majoritairement jeune et en croissance rapide. Estimée à 11,80 millions en 2019, contre 9,98 millions au recensement de 2013, la population croît à un rythme rapide d'environ 3% par an⁶. La population est jeune, avec un âge médian de 18,2 ans. Avec environ 42,5% de la population de moins de 15 ans, le Bénin se classe parmi les 25 premiers pays du monde en termes de pourcentage le plus élevé de jeunes⁷. Cette proportion s'élève à 63% pour les moins de 25 ans. Le marché du travail est également soumis à une pression extrême, car environ 200 000 jeunes atteignent l'âge de travailler chaque année.

2.3- Situation socio-économique

Une caractéristique importante de l'économie du Bénin réside dans les liens économiques et commerciaux solides avec le Nigéria (par exemple, représentant plus de la moitié des exportations du pays en 2018). Cette relation a aidé le Bénin lorsque la croissance nigériane a été robuste, mais elle a également accru les risques et limité la transformation structurelle de l'économie. En conséquence, outre l'agriculture, l'économie est dominée par le commerce et les échanges informels. L'économie informelle à faible productivité représente 65% du produit intérieur brut (PIB) et emploie environ 90% de la main-d'œuvre⁸. Par conséquent, la pauvreté et les faibles résultats en capital humain restent une caractéristique déterminante du Bénin.

Bien que le Bénin soit l'une des économies à la croissance la plus rapide en Afrique subsaharienne (ASS), avec une croissance moyenne de 6,3% entre 2017 et 2019, le taux de pauvreté reste élevé à 45,4% en 2019 (seuil de 1,9 USD par jour, parité de pouvoir d'achat - PPA -de 2011). Ces dernières années, la croissance a été principalement tirée par l'essor de la production de coton et la forte activité dans la construction et les ports à la suite d'une série de réformes qui ont amélioré la gestion portuaire et facilité les échanges.

Figure 1 : Répartition administrative du Bénin



Source : CGES du Projet REDISSE, 2018

En dépit d'une croissance stable et robuste depuis deux décennies, le taux de pauvreté à l'échelle nationale est d'environ 38,2 % contre 40,1 % en 2015. Cette pauvreté est endémique et revêt différentes formes suivant le milieu rural ou urbain. Dans les villes, cette pauvreté touche les individus exerçant

des activités dans le secteur informel tels que les artisans, les indépendants du service, les tabliers et le petit commerce ambulants, les ouvriers et manœuvres, les agriculteurs et les jeunes sans emplois.

Concernant la situation de l'emploi, l'État qui est le principal employeur a réduit les recrutements à partir de la crise économique des années 1980 avec des lourdes conséquences sociales. Ainsi, plusieurs jeunes diplômés se retrouvent sans emplois et de nombreux adultes sont en chômage dans les zones urbaines. L'essentiel des emplois se trouve dans le secteur informel (petit commerce, artisan ou indépendant de service). A cet égard, le Gouvernement a mis en place un programme de croissance économique accélérée et susceptible de conduire à une réduction des inégalités face à la pauvreté et permettre la réalisation des cibles des Objectifs du Développement Durable que le Bénin s'est fixé.

Face à deux chocs externes, la fermeture de la frontière nigériane depuis août 2019 et les effets négatifs de la pandémie de la COVID-19, la croissance du Bénin a été mise à mal en 2020. L'activité économique est restée robuste en 2019 avec une croissance du PIB réel atteignant 6,9% en 2019 (4% par habitant), la fabrication et les services ayant repris, compensant la baisse des exportations due à la fermeture de la frontière avec le Nigéria. Cependant, en raison de l'effet combiné de la pandémie de la COVID-19 et de la fermeture prolongée des frontières, la croissance devra fortement chuter à 3,2% en 2020.

2.4-Contexte sectoriel et institutionnel

Le système d'enseignement général du Bénin est divisé en quatre niveaux avec environ 3 millions d'apprenants dans l'enseignement de base. Les quatre niveaux comprennent: (i) un cycle maternel de deux ans pour les enfants de trois ans ou plus; (ii) un cycle primaire de six ans commençant à l'âge de six ans débouchant sur le CEP ; (iii) un cycle d'enseignement secondaire de sept ans, comprenant un niveau inférieur de quatre ans conduisant à un certificat de collège (BEPC) et un niveau supérieur de trois ans conduisant à un diplôme de baccalauréat; et (iv) un système d'enseignement supérieur qui offre des diplômes de licence, de maîtrise et de doctorat. Depuis l'approbation par le gouvernement du nouveau plan sectoriel de l'éducation (PSE) 2018-2030 en juin 2018, l'enseignement de base englobe l'enseignement maternel au premier cycle du secondaire avec une durée globale de 12 ans. Il existe également une éducation de base non formelle qui consiste en des formes alternatives d'éducation et des programmes d'apprentissage pour la préprofessionnalisation. Seules l'inscription et la fréquentation de l'école primaire sont obligatoires. Comme le montre le tableau 1, le nombre d'apprenants inscrits à la maternelle, au primaire et au premier cycle du secondaire général au cours de l'année scolaire 2019-2020 est d'environ 3,0 millions. Les apprenants des écoles privées représentent respectivement 25,5% et 16,5% dans les écoles primaires et secondaires inférieures.

Tableau 2 : Inscriptions par niveau d'éducation (public et privé) au titre de l'année scolaire 2019- 2020

Niveau éducation	Nombred'établiss. scolaires	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants
Préscolaire*	2 828	156 218	3 518
Primaire*	11 090	2 182 724	56 813

Secondaire cycle 1	1 750	641 071	15 547
Total	15 668	2 980 013	75 878

Source: Annuaires statistiques provisoires du MEMP et du MESTFP-Bénin

Le secteur de l'éducation est géré par trois ministères: (i) le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP); (ii) le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation et Professionnelle (MESTFP); et (iii) le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS). Les deux premiers ministères ont chacun 12 directions départementales. Pour le MEMP, au niveau décentralisé, il existe 85 circonscriptions scolaires primaires regroupées en 45 régions pédagogiques dirigées, chacune, par un inspecteur assisté de conseillers pédagogiques.

À partir d'octobre 2016, le Gouvernement a étendu son programme d'alimentation scolaire afin d'améliorer l'accès et la rétention équitables dans l'enseignement primaire. Afin d'alléger la charge pesant sur les ménages, les frais de scolarité ont été supprimés en 2006 pour tous les apprenants de la maternelle et du primaire, ainsi que pour les filles inscrites dans le premier cycle du secondaire. Un programme public de compensation financière - visant à contrebalancer la perte de ressources des écoles - a été mis en place. En outre, le gouvernement a soutenu 3 852 écoles en fournissant un repas à chaque enfant par jour dans le but d'améliorer la fréquentation scolaire et les résultats d'apprentissage grâce à une meilleure nutrition. Ce programme complète celui des repas déjà fournis par le Catholic Relief Services (CRS) dans 143 écoles assistées. La gestion de ce programme d'alimentation du Gouvernement a été déléguée au Programme Alimentaire Mondial (PAM). Environ 684 059 apprenants, représentant environ 41,2% des apprenants des écoles primaires publiques, ont été nourris par des cantines scolaires en 2019-2020. Les apprenants nourris grâce à l'initiative du PAM paient environ 25 FCFA (environ 0,05 USD) par jour, soit environ 7,5 USD par élève pour l'année scolaire. Cela implique un coût important pour les ménages, en particulier pour les familles des quintiles économiques inférieurs.

La Banque mondiale finance également l'alimentation scolaire et la nutrition dans 10 à 12 communes du pays et soutient des initiatives visant à accroître l'autonomisation des filles. Le projet de nutrition et de développement de la petite enfance financé par la Banque soutient une initiative intégrée d'alimentation et de nutrition dans les écoles primaires dans 10 à 12 communes en développant un programme d'alimentation scolaire maison (HGSP) pour 125 écoles primaires. Le HGSP comprend en moyenne 25 000 écoliers par an, pour atténuer la faim à court terme chez les écoliers sous-alimentés, inciter les parents à inscrire leurs enfants à l'école et accroître la participation communautaire. Le Projet d'autonomisation et de développement des femmes du Sahel financé par la Banque (SWEDD) a une sous-composante soutenant « l'autonomisation des femmes et des filles » qui offre des opportunités d'apprentissage aux filles âgées de 14 à 18 ans et des opportunités économiques aux jeunes filles âgées de 18 à 24 ans qui sont soit hors de l'école ou au chômage. Le soutien est particulièrement destiné aux filles de familles vivant dans l'extrême pauvreté.

Malgré les résultats obtenus en termes d'accès accru à l'éducation, il existe des disparités

géographiques et sociales persistantes et considérables dans la prestation et la qualité des services d'enseignement primaire. Les 12 départements du pays peuvent être classés en quatre groupes en ce qui concerne le taux brut d'admission (TBA) et le taux d'achèvement primaire (TAP). Le premier groupe comprend la région d'Alibori où le TBA primaire (35 pour cent) et le TAP (24%) sont particulièrement faibles. Le deuxième groupe comprend les régions d'Atacora et de Borgou, qui ont toutes deux un TBA primaire moyen de 68% et un TAP de 56% et 47%, respectivement. Le troisième groupe est composé des régions de l'Atlantique, Collines, Couffo, Donga, Plateau et Zou, où le TBA primaire est compris entre 80 et 90% et le TAP entre 56 et 65%. Le quatrième groupe comprend les régions du Littoral, de l'Ouémé et du Mono, qui affichent un TBA primaire relativement élevé de 97% et un TAP élevé de 73%. Selon l'annuaire statistique de 2016, 20 circonscriptions scolaires défavorisées⁹ ont un TAP inférieur à 50%. Au total, 11 des 20 circonscriptions scolaires défavorisées se trouvent dans les régions d'Alibori et de Borgou comme on peut les identifier sur la carte ci-dessous

Dans le cadre de sa réponse à la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement béninois a fermé toutes les écoles (maternel, primaire, secondaire, enseignement professionnel et universités) jusqu'au 10 mai 2020. En conséquence, environ 16 000 écoles (tous niveaux d'enseignement confondus) ont été fermées, touchant plus de 3,3 millions d'apprenants et 88 000 enseignants. Conformément à la décision subséquente du Gouvernement : (i) les écoles ont rouvert le 11 mai pour les apprenants de CM2 et du secondaire ; et (ii) les apprenants de CI au CM1 ont retourné à l'école du 10 août au 11 septembre afin de terminer l'année scolaire 2019-2020.

2.5- Situation sanitaire

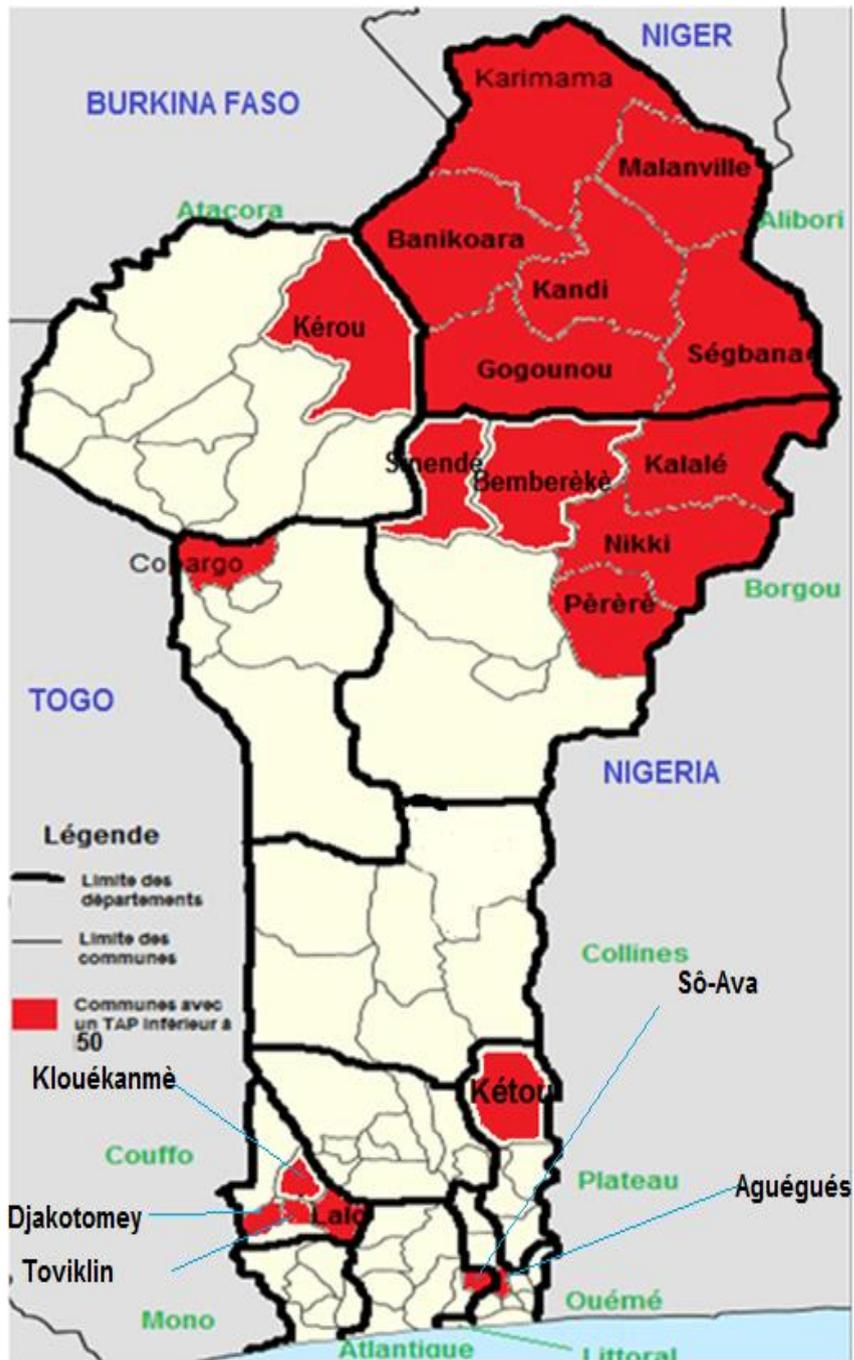
Le système de santé du Bénin est organisé sous forme de pyramide à trois niveaux hiérarchiques inspiré du découpage territorial.

Au niveau central, la coordination administrative est assurée par le Ministère de la Santé qui donne les orientations de politiques nationales. Les structures hospitalières d'envergure nationale sont : le Centre National Hospitalier et Universitaire Hubert Koutoukou Maga (CHNU-HKM), le Centre National Hospitalier de Pneumo-Phtisiologie (CNHPP), le Centre Hospitalier Universitaire de la Mère et de l'Enfant Lagune (HOMEL), l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) de Cotonou.

Le niveau intermédiaire est coordonné par les Directions Départementales de la Santé (DDS) qui assurent la déclinaison et la mise en œuvre des activités de la politique sanitaire. Il existe six Centres Hospitaliers Départementaux (CHD) qui constituent les pôles de référence pour les malades dont la prise en charge est impossible au niveau périphérique.

⁹Les 20 communes sont : **Département de l'Atacora** : Kerou ; **Département de l'Alibori** : Banikoara ; Gogounou ; Kandi ; Karimama ; Malanville ; et Segbana ; **Département du Borgou** : Bembérékè ; Kalalé ; Nikki, Pérère et Sinendé ; **Département du Couffo** : Djakotomy, Lalo, Toviklin et Klouékanmé ; **Département de la Donga** : Copargo ; **Département du Littoral** : Sô-Ava ; **Département de l'Ouémé** ; Aguégoué ; **Département du Plateau** : Kétou

Figure 2 : Communes défavorisées avec un TAP inférieur à 50%



Source : Projet COVID-19 Education Bénin, à partir carte administrative du Bénin

Le niveau périphérique enfin, est constitué des zones sanitaires qui constituent l'entité opérationnelle la plus décentralisée en matière de politique de santé. Il comporte 34 Zones sanitaires dont 29 possèdent un Hôpital de Zone fonctionnel. Ces derniers assurent la référence pour les malades provenant des centres de santé publics, privés ou confessionnelles.

D'après les statistiques sanitaires, il est dénombré 1 582 médecins, 5 116 infirmiers et 1407 sages-femmes en 2016. Il existe une disparité entre les départements. Les tableaux 2 et 3 indiquent le nombre de formations sanitaires publiques et la répartition du personnel dans les départements.

Tableau 3 : Nombre de formations sanitaires par ancien département administratif

Formations sanitaires	Atacora Donga	Atlantique Littoral	Borgou Alibori	Mono Couffo	Ouémé Plateau	Zou Colline	Total pays
Publiques	183	274	215	154	222	195	1243
Privées	107	662	364	203	470	391	2197
Total	290	936	579	357	692	586	3440

Source : Annuaire des statistiques sanitaires 2016.

Tableau 4: Typologie et répartition du personnel médical et paramédical

Département	Population	Médecins	Infirmie	Sagefemmes	Techniciens laboratoire	Techniciens Radiologie
Alibori	961 772	24	266	35	18	3
Atacora	856 221	52	302	52	20	6
Atlantique	1 550 241	290	742	268	30	9
Borgou	1 346 260	112	786	136	56	12
Collines	795 480	28	312	44	17	7
Couffo	826 358	23	164	41	8	6
Donga	602 178	23	172	36	8	3
Littoral*	752 833	770	1114	350	103	26
Mono	551 302	42	207	61	13	1
Ouémé	1 220 038	151	562	254	28	2
Plateau	690 035	24	174	48	11	5
Zou	944 162	43	315	82	15	2
Bénin	11 096 879	1 582	5 116	1 407	327	82

Source : Annuaire des statistiques sanitaires 2016.

Par ailleurs, les affections directement ou indirectement liées aux problèmes d'hygiène et/ou d'assainissement occupent une place importante dans les motifs de consultations médicales. Le paludisme est la première cause de consultation (42,8%), suivi des infections respiratoires aiguës (13,9%) et des affections gastro-intestinales (6,9%). Le taux de notification de la tuberculose pulmonaire est de 35 cas pour 100 000 habitants. La séroprévalence de l'infection à VIH est de 1,2%. De 2014 à 2018, le Bénin a connu quatre épisodes d'épidémies de fièvre

hémorragique à virus Lassa favorisés par la facilité des flux migratoires des populations entre les pays voisins notamment au niveau des treize (13) points d'entrées officiels.

En 2015, le pays a été compté parmi les 17 pays les plus à risque de transmission du virus Ebola dont la crise de portée internationale sévissait surtout en Afrique de l'Ouest. La prévalence des Infections Associées aux Soins (IAS) a été estimée à 19,1% en milieu hospitalier (CIMSEF, 2012) avec souvent à la base, des Bactéries multi résistantes (BMR).

Au plan institutionnel et organisationnel, le système mis en place par le Bénin pour faire face aux épidémies notamment à la COVID-19 comprend :

- un comité interministériel composé des ministres en charge des secteurs de la santé humaine, de la santé animale, de l'environnement, des transports, des enseignements, des affaires étrangères, du tourisme, de la sécurité publique et des frontières, des finances, de justice. Il assure les grandes décisions politiques,
- un Comité National de Crise Sanitaire (CNCS) présidée par le Ministre de la Santé avec comme Vice-Président le Secrétaire Exécutif du Conseil National de Lutte contre le VIH/sida, la Tuberculose, le Paludisme, les Hépatites, les IST et les Epidémies (SE/CNLS-TP). Ce Comité National de Crise Sanitaire est constitué de cinq (05) commissions à savoir : la coordination, la surveillance épidémiologique et le laboratoire, la prise en charge, la communication et la mobilisation sociale, la logistique/finance. Les orientations de ce Comité National de Crise Sanitaire sont traduites en activités concrètes et mises en application à tous les niveaux de la pyramide sanitaire

2.6-Situation environnementale

Sur le plan environnemental, les problèmes cruciaux sont :

- la dégradation continue des ressources naturelles (désertification et déboisement, perte de biodiversité, appauvrissement des terres de culture, etc.)
- l'exploitation excessive des ressources encore disponibles ;
- le faible niveau d'assainissement ;
- la gestion inadéquate des déchets solides, des eaux usées et des boues de vidange,
- la pollution atmosphérique et des différents écosystèmes
- l'érosion côtière et l'intrusion saline dans les écosystèmes humides ;
- la dégradation très poussée des zones humides et des pêcheries ;
- la dégradation du patrimoine architectural et culturel ;
- une croissance urbaine mal maîtrisée entraînant une occupation anarchique de l'espace notamment des zones impropres à l'habitation parce que le Schéma National d'Aménagement du Territoire encore appelé Agenda Spatial au niveau national n'est pas véritablement mis en œuvre parce que ne reposant pas sur de véritables bases juridiques,

- la dégradation continue du cadre de vie (la pollution de l'air, les inondations, les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement) notamment dans les grandes agglomérations urbaines ;
- le très faible niveau de conscience environnementale dû à la pauvreté, l'analphabétisme, l'incivisme ;
- l'inadéquation des technologies et techniques de gestion avec la fragilité des ressources ;

Figure 3 : Occupation humaine dans la ville de Cotonou



Source : Projet PAPC, 2019

Figure 4 : Tas d'immondices et eau stagnante dans des quartiers sous intégrés de Cotonou



Tous ces problèmes ont des incidences certaines sur la santé, la sécurité et le bien-être des populations avec la situation environnementale. Elle se caractérise par un cadre de vie favorable à l'éclosion des maladies transmissibles. La pollution, l'insuffisance de l'eau potable et la gestion des déchets méritent une attention particulière.

En matière d'hygiène hospitalière, la vision du gouvernement est d'avoir des structures sanitaires conformes aux normes, propres et au sein desquelles les risques infectieux sont réduits autant que possible. Le Ministère de la Santé (MS) dans sa mission, a élaboré un Programme de la Promotion d'Hygiène et d'Assainissement (PPHA) qui accorde une priorité à la gestion des déchets dangereux.

Dans le domaine de la gestion des déchets biomédicaux, les structures suivantes sont principalement impliquées. Il s'agit de : l'ANSSP, de la DNSP, de la DNH, et au niveau départemental, les DDS. Le Ministère de la Santé, qui assure la tutelle des formations sanitaires publiques et privées, est interpellé à titre principal car les centres de santé sont les principaux producteurs de déchets dangereux. Sous ce rapport, il doit prendre ou faire prendre les dispositions idoines permettant de garantir une gestion rationnelle et écologique des déchets dangereux.

Le Ministère de Cadre de Vie et de Développement Durable (MCVDD) est responsable de la politique environnementale. Il est chargé de définir les orientations et stratégies nationales en matière de gestion environnementale et de légiférer à cet effet. A ce titre, après l'élaboration de l'Agenda 21 national, la loi-cadre sur l'environnement adoptée en 1999. Ces documents constituent les éléments de stratégie environnementale nationale en termes de planification et de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement. Ces documents stratégiques mettent un accent particulier sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets et sur l'amélioration du cadre de vie. Le MCVDD exerce ces prérogatives à travers la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) et l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE).

2.7- Programmes et projets de gestion des déchets dangereux

Plusieurs initiatives ont été menées par le Ministère de la Santé en matière de gestion des déchets dangereux. Il s'agit des projets suivants : Projet Multisectoriel de Lutte contre le Sida (PMLS), Projet Corridor Abidjan Lagos (OCAL) et Projet d'Appui à la gestion des déchets dangereux. Plusieurs activités ont été réalisées avec ce dernier projet.

On peut citer, entre autres :

- la construction des incinérateurs de type Montfort dans tous les CHD, dans tous les Centres de Santé de Communes et dans certains Centres de Santé d'Arrondissements;
- l'équipement de certaines formations sanitaires en matériel de pré collecte, de collecte (boîtes de sécurité ; poubelles ; etc.), de traitement et /ou d'élimination

- des déchets biomédicaux (appareils de destruction de seringues) ;
- la formation du personnel de santé et des agents manipulateurs des déchets dangereux des formations sanitaires ayant bénéficié d'un appui en matériel et/ou en ouvrages d'incinération ;
 - le renforcement de l'IEC/CCC des usagers et du personnel de santé.

Par ailleurs, avec l'appui financier du Projet Corridor Abidjan Lagos, plusieurs sessions de formation ont été réalisées dans le cadre du Partenariat Public-Privé à l'intention des professionnels du secteur privé en 2016-2017 sur la gestion des déchets biomédicaux.

Au total, plusieurs actions ont été entreprises par l'Etat, avec l'appui des partenaires au développement. Toutefois, les résultats obtenus sont encore très loin des attentes, notamment la formation des agents, la mise à disposition des centres de santé des équipements et des infrastructures de traitement des déchets dangereux.

Il convient de signaler des négligences notoires au niveau du personnel. Pour les aides-soignants et le personnel d'entretien, les besoins restent entiers puisqu'ils n'ont pratiquement pas bénéficié de formation sur la gestion des déchets dangereux. Tout au plus, les aides-soignants ont été à peine sensibilisés sur les mesures d'hygiène et les bons comportements avec les malades.

III- ANALYSE DU CADRE POLITIQUE JURIDIQUE ET NORMATIF

3.1- Cadre politique national et dispositifs juridiques et réglementaires

3.1.1 - Cadre Politique

La volonté politique de promouvoir le bien-être social et la préservation de la l'environnement est clairement exprimé dans la Constitution de la République du Bénin. Cette loi fondamentale stipule notamment que : « La personne humaine est sacrée et inviolable. L'Etat a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger ». Il lui garantit un plein épanouissement.

A cet effet, il assure à ses citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi. (Art. 8). « Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement » (Art. 27). « Le stockage, la manipulation et l'évacuation des déchets toxiques ou polluants provenant des usines et autres unités industrielles ou artisanales installées sur le territoire national sont réglementés par la loi. » (Art. 28). « Le transit, l'importation, le stockage, l'enfouissement, le déversement sur le territoire national des déchets toxiques ou polluants étrangers et tout accord y relatif constituent un crime contre la Nation. Les sanctions applicables sont définies par la loi. » (Art. 29).

Par ailleurs, l'article 147 favorise l'applicabilité des conventions internationales au Bénin en prévoyant que « Les traités ou accords régulièrement ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie. »

Dans cette logique, le gouvernement, depuis 1990, a maintenu l'institutionnalisation d'un Ministère chargé de l'Environnement avec ses structures techniques dont notamment l'Agence Béninoise pour l'Environnement créée en 1995.

La volonté politique est actuellement remarquable à travers les Programmes d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021 et 2021-2026, à travers le pilier 3 intitulé « Améliorer les conditions de vie des populations » avec les axes stratégiques n° 6 « Renforcement des Services sociaux de base et protection sociale » et n° 7 « Développement équilibré et durable de l'espace national » et qui sont en harmonie avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Les objectifs du Projet Riposte à la COVID-19 au Bénin s'inscrivent dans ces deux axes dont le pilier est le troisième du PAG visant à « Améliorer les conditions de vie des populations ».

Ce Projet s'inscrit également dans la vision du Programme National du Développement Sanitaire (PNDS) notamment dans les domaines 1, 2 et 5, visant globalement : la Réduction de la mortalité maternelle et infantile, la prévention, la lutte contre la maladie et l'amélioration de la qualité des soins, la valorisation des ressources humaines et le renforcement de la gestion du secteur santé.

Plusieurs actions reflètent davantage les efforts sur le plan politique pour rendre contraignant la prise en compte de l'environnement dans les actions de développement. Il s'agit, par exemple, de l'adoption :

- du Plan d'Action Environnemental (PAE) ;
- de la Stratégie nationale de gestion de la biodiversité et son plan d'action (SNGBPA)
- de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (SNLCPA) •
- de la Stratégie de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;
- de la Stratégie nationale de gestion des zones humides (SNGZH) ;
- du Plan National de Lutte contre les Pollutions (PNLPo) et le Plan National de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants
- de la Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement (PNHA) adopté en Conseil des Ministres en décembre 2013, définit les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (SNPHAB) en milieu rural et semi urbain qui est un document de référence qui définit les enjeux liés à un état des lieux, les rôles et responsabilités des différents acteurs et qui indique les approches méthodologiques voire technologiques les plus pertinentes, pour la promotion de l'hygiène et l'assainissement.
- de la Politique Nationale de l'Eau élaboré en octobre 2008, présente la problématique nationale de gestion des ressources en eau et éléments de politique de l'eau.
- de la Stratégie Nationale de Gestion des Déchets adoptée en 2008, elle s'intéresse plus particulièrement aux déchets solides
- de la Politique nationale de prévention et de gestion intégrée des catastrophes : C'est un outil de planification très important dont la mise en œuvre permet au Bénin de mener des actions de riposte contre les catastrophes

3.1.2- Cadre juridique

Dans sa volonté de protéger l'environnement malgré le faible niveau de développement économique, le Bénin a mis en place un arsenal de textes juridiques dont le soubassement est la Constitution nationale du 11 décembre 1990 révisée par la loi N° 2019 - 40 du 07 novembre 2019. Plusieurs textes juridiques sont applicables dans le Projet Riposte à la COVID-19 au Bénin qu'il s'agisse de conventions internationales, de lois, de décrets ou d'arrêtés.

Les tableaux qui suivent rendent compte des textes juridiques et réglementaires pris au Bénin et en lien avec le projet.

Tableau 5 : Textes juridiques et réglementaires

Lois	Décrets
Loi n°030-98 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin. Loi n° 87-015 du 21 Septembre 1987 portant Code de l'hygiène publique de la République du Bénin.	<ul style="list-style-type: none"> • Décret n°2002-484 du 15 novembre 2002 portant gestion rationnelle des déchets Biomédicaux en République du Bénin. • Décret n° 2003-332 du 27 août 2003 portant

<p>Loi n°91-004 du 11 Février 1991 portant réglementation phytosanitaire en République du Bénin.</p> <p>Loi n° 2010-44 du 21 octobre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin.</p> <p>Lois 97- 028 et 97 – 029 du 15 janvier 1999 portant organisation territoriale et la décentralisation</p> <p>Loi N" 2017-29 DU 15 MARS 2018 portant sûreté radiologique et sécurité nucléaire en République du Bénin.</p> <p>Conventions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et autres déchets et leur élimination. Signée le 02 novembre 1973 • Convention de Bamako sur la gestion efficace des déchets dangereux et le contrôle transfrontalier de leurs mouvements. Signée le 22 mars 1985 • Convention de Stockholm sur les polluants Organiques Persistants (POP). Signée le 22 Mai 2001 • Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Signée le 30 juin 1994 • Convention sur la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments. Signée le 30 juin 1994 • Convention Ramsar ou Convention sur les zones humides, habitats des oiseaux d'eau. Signée le 20 janvier 2000 • Code de conduite international sur la gestion des pesticides. Signée le 29 novembre 2013 • Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce International. Signée le 09 septembre 1999 • Convention de Minamata sur le Mercure. Signée le 10 octobre 2013 	<p>gestion des déchets solides en République du Bénin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décret n° 2003-330 du 27 août 2003 portant gestion des huiles usagées en République du Bénin. • Décret n°2006-775 du 31 décembre 2006 portant règles générales de sécurité dans les établissements à risque en République du Bénin. • Décret N° 2006-087 du 08 mars 2006 portant approbation du document de politique nationale d'hygiène hospitalière en République du Bénin. • Décret n° 2011-834 du 30 décembre 2011 portant création de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes et d'Adaptation au Changement Climatique. • Décret n°97-624 du 31 décembre 1997 portant structure, composition et fonctionnement de la police sanitaire ; • Décret n° 89-370 du 10 octobre 1989 portant réglementation de l'importation, de la détention et de la vente des produits chimiques et réactifs de laboratoire ; • Décret n° 91-13 du 24 janvier 1991 portant réglementation de l'importation des produits de nature dangereuse pour la santé humaine et la sécurité de l'Etat ; • Décret n° 92-258 du 18 septembre 1992 fixant les modalités d'application de la loi n° 91-004 du 11 février 1991 portant réglementation phytosanitaire en République du Bénin. • Décret N° 2020-069 du 12 février 2020 portant approbation du manuel de procédure d'élimination des équipements et matériels usagés non réparables des formations sanitaires publiques.
--	--

Tableau 6: Textes spécifiques relatifs au volet social et à la main d'œuvre

<p>Lois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi N° 2002 - 07 du 07 juin 2002 portant Code des personnes et de la famille • Loi N° 2006-19 DU 05 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin. • Loi 2017 - 05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main-d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin Loi n°2018-35 modifiant et complétant la loi 	<p>Décrets</p> <p>Décret N° 2011-029 du 31 Janvier 2011 portant liste des travaux dangereux pour les enfants en République du Bénin ;</p> <p>Arrêtés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté interministériel N°132/MFPTRA/ MSP /DC /SGM/DT/SST du 7 novembre 2000 fixant la nature des travaux et catégories d'entreprises interdites aux femmes enceintes et aux jeunes gens et l'âge limite auquel s'applique l'interdiction ;
--	--

<p>n°2015-18 du 1er septembre 2017 portant statut général de la Fonction publique en République du Bénin ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi 98-004 du 27 janvier 1998 portant Code du Travail en République du Bénin ; • Loi 98-019 portant Code de Sécurité sociale en République du Bénin du 21 Mars 2003 <p>Conventions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention Collective Générale du Travail du 30 décembre 2005 ; • Conventions collectives particulières applicables au personnel des entreprises partenaires du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté interministériel n°16/MEPS/METFP /CAB/DC/SGM/SA-2003 du 1er octobre 2003 portant sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles dans les écoles et établissements d'enseignement secondaire général, technique et professionnel, publics et privés • Arrêté n°22 MFPTRA/DC/SGM/DT/SST du 19 avril 1999 portant mesures générales d'hygiène et de sécurité au travail ; • Arrêté n°136/ MFPTRA/DC/SGM/DGT/DNT/SRT du 03 avril 2006 fixant les conditions d'affichage de la qualité de tâcheron et des coordonnées de l'entrepreneur aux lieux de travail
---	---

3.2- Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale

La Banque mondiale a mis en vigueur depuis le 1er octobre 2018, son nouveau Cadre Environnementale et Sociale (CES) qui harmonise un peu plus ses mécanismes de protection environnementale et sociale avec ceux de plusieurs autres institutions de développement. Ce CES décrit l'engagement de la Banque mondiale à promouvoir le développement durable à travers une politique et un ensemble de dix (10) Normes Environnementales et Sociales (NES) conçues pour appuyer les projets qu'elle finance.

Tandis que la Politique énonce les obligations de la Banque par rapport aux projets, les Normes Environnementales et Sociales (NES) indiquent les obligations des bénéficiaires/emprunteurs. En mettant l'accent sur les normes, la Banque mondiale entend aider les pays à :

- appliquer de bonnes pratiques internationales en matière de viabilité environnementale et sociale ;
- s'acquitter de leurs obligations environnementales et sociales au niveau national et international ;
- favoriser la non-discrimination, la transparence, la participation, la responsabilisation et la gouvernance ;
- améliorer les résultats des projets en matière de développement durable grâce à l'adhésion permanente des parties prenantes.

Ce nouveau Cadre Environnemental et Social remplace la plupart des Politiques Opérationnelles (PO) et les Procédures de la Banque (BP) appliquées aux projets avant le 1^{er} octobre 2018. Seules la PO 7.50 relative aux voies d'eau internationales et la PO 7.60 relative aux zones en litiges ne sont pas substituées par les NES mais dans le cadre du présent projet de réponse à la COVID-19 Education Bénin, elles ne sont pas déclenchées car ils ne sont pas en lien avec ce projet qui reste spécifique.

3.2.1--Exigences des normes environnementales et sociales applicables au projet

Toutes les activités planifiées sur le projet de préparation et riposte à la COVID-19 au Bénin seront soumises à des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale

comme stipulées dans le Plan d'Engagement Environnementale et Sociale (PEES) qui fait partie intégrante de l'accord de financement. En effet, selon ce document juridiquement contraignant, des obligations ont été prises, à savoir :

- le Gouvernement du Bénin (ci-après le bénéficiaire) veillera à la mise en œuvre du Projet avec la participation de tous les acteurs cités dans le Plan d'engagement préliminaire des parties prenantes,
- le bénéficiaire mettra en œuvre des mesures et des actions matérielles conformément aux NES et suivant les calendriers indiqués ;
- le bénéficiaire effectuera des contrôles et soumettra des rapports de suivi régulier sur les performances environnementales, sanitaires et sécuritaires ainsi que sur la gestion et règlement des plaintes éventuelles relatives au projet ;

La pertinence de chacune des NES a été vérifiée en relation avec le projet lors de l'examen initial qui a permis de le classer dans la catégorie de « projet à risque substantiel ». Le tableau qui suit montre le point des NES pertinentes aux activités du Projet de riposte à la COVID-19 comme le montre le tableau N°7 ci-dessous.

3.3- Analyse comparative entre les Normes Environnementales et Sociales pertinentes du projet et la législation environnementale du Bénin

L'exploitation du tableau ci-dessus montre que la NES 1 et la NES 2 seront les plus pertinentes à appliquer aux activités du Projet de riposte à la COVID-19 EDUCATION Bénin.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse d'une analyse permettant de vérifier la concordance entre ces NES et les dispositions réglementaires nationales en matière environnementale et sociale. En cas de concordance ou convergence, la législation nationale sera appliquée en premier lieu puis complétée par les dispositions supplémentaires de la Banque. En cas de divergence ou d'absence d'alternative dans la législation nationale, c'est les dispositions de sauvegarde de la Banque mondiale qui s'appliqueront.

A travers ces tableaux, on peut noter qu'il y a une convergence entre la procédure de gestion environnementale et sociale du Bénin et celle de la Banque mondiale. Cependant, quelques divergences existent notamment par rapport à l'importance des consultations publiques et de la participation. Des lacunes et des dysfonctionnements concernent la faiblesse des ressources humaines et des moyens de travail des institutions concernées.

Tableau 7 : Pertinence des Normes E&S et leurs exigences par rapport au Projet

N°	Intitulé	Exigences des normes environnementales et sociales pertinentes pour le projet
NES 1	Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le PGES avant l’approbation du Projet ; • Évaluer les risques et les impacts E&S de toutes les activités proposées notamment pour s'assurer que les personnes susceptibles d’être défavorisées ou vulnérables aient accès aux avantages du développement résultant du projet ; • Préparer, divulguer et mettre en œuvre tout plan ou instrument de gestion environnementale et sociale nécessaire aux activités respectives du projet sur la base d’un processus d’évaluation conforme aux bonnes pratiques internationales y compris les lignes directrices de l’OMS sur la COVID19 ; • Intégrer les aspects pertinents des mesures environnementales, sanitaires et sécuritaires à respecter dans les spécifications techniques des biens, fournitures ou travaux, les documents de passation de marchés, les contrats divers et les termes de référence d’activité ; • Évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des risques d’inégalité basée sur le genre y compris l'exploitation et les abus à caractère sexiste.
NES 2	Emploi et conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des mesures adéquates de santé, sécurité et équité au travail (y compris en cas d'urgence) et prévoir un mécanisme de règlement des plaintes pour les travailleurs du projet ; • Intégrer dans les documents d'achat et des contrats avec les entreprises ou les consultants, des exigences en matière de la main-d'œuvre. <p>Un plan de gestion de la main d’œuvre est élaboré pour gérer les risques liés à l’emploi et les conditions de travail.</p>
NES 3	Utilisation rationnelle des ressources, prévention et gestion de la pollution	<p>Les aspects pertinents de cette norme seront examinés, le cas échéant, dans le cadre des actions de la NES1. Il s’agira de prendre des mesures pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • éviter une augmentation des niveaux de pollution de l'air, de l'eau et du sol notamment par une gestion efficace des déchets d’activités de soins de santé et d'autres types de déchets dangereux et non dangereux ; • faire une utilisation rationnelle des ressources dont l’épuisement peut menacer les populations et les écosystèmes aux niveaux local, régional ou mondial.
NES 4	Santé et sécurité des populations	<p>Prendre des mesures pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduire au minimum le risque d'exposition de la communauté aux maladies transmissibles et faire en sorte que les personnes ou les groupes qui, en raison de leur situation particulière, peuvent être défavorisés ou vulnérables, aient accès aux avantages du projet en matière de développement ; • gérer les risques liés à l'utilisation du personnel de sécurité ; gérer les risques liés à l'afflux de main-d'œuvre ; et prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels, ainsi que le harcèlement sexuel.
NES 8	Patrimoine culturel	<p>Les aspects pertinents de cette norme seront examinés, le cas échéant, dans le cadre des actions de la NES1.</p> <p>Il s’agira de fixer des mesures pour protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel</p>

NES 10	Mobilisation des parties prenantes et information	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour, divulguer et mettre en œuvre le plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) d'une manière acceptable pour la Banque. • Vulgariser le Plan d'engagement préliminaire des parties prenantes dès le démarrage du Projet ; • Préparer et mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation détaillé et adapté pour garantir que les groupes vulnérables et défavorisés sont consultés de manière adéquate et ont accès à des informations sur le projet ; • Mettre à la disposition du public les procédures de réclamation et de résolution de leurs préoccupations et plaintes relatives. Un plan de mobilisation des parties prenantes incluant un mécanisme de gestion des plaintes est élaboré. • Mettre à jour, divulguer et mettre en œuvre le plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) d'une manière acceptable pour la Banque.
--------	---	--

Source : Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, Octobre 2018.

Tableau 8 : Synthèse des comparaisons entre les Normes Environnementales et Sociales pertinentes du projet et la législation environnementale du Bénin

Les Normes	Dispositions nationales	Concordance tenir
<p>NES 1 -Évaluation environnementale et Sociale.</p> <p>La NES 1 est pertinente si un projet va potentiellement générer des risques et des impacts environnementaux négatifs dans sa zone d'influence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La loi-cadre sur l'environnement exige l'établissement d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) pour toute activité susceptible de nuire à la flore, la faune et les établissements humains par l'utilisation des substances chimiques nocives ou dangereuses ; • Le décret N° 2017-332 du 06 juillet 2017 portant procédure de l'évaluation environnementale. 	<p>Concordance entre les deux</p> <p>Les dispositions nationales (N° 2017-332 du 06 juillet 2017 portant procédure de l'évaluation environnementale) seront appliquées et complétées par celles de la NES 1</p>
<p>Niveau de risques E&S.</p> <p>La NES 1 classe les des activités en quatre catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque élevé : impacts négatifs majeurs certains et irréversibles ; • Risque substantiel : impacts négatifs potentiels, réversibles et gérables ; • Risque modérée : impacts négatifs non significatifs ; • Risque faible : impacts négatifs insignifiantes ou inexistantes. 	<p>Le décret N°2017-332 du 06 juillet 2017 ne définit pas une classification des projets mais cite une série de projets ou d'activités susceptibles d'être soumis à une EIES suivant la nature et l'ampleur des projets ainsi que la sensibilité du milieu d'implantation dans plusieurs secteurs.</p> <p>Ainsi, on peut déduire la catégorisation suivante des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assujettie à une EIES soit approfondie, • Assujettie à une EIES simplifiée • Non Assujettie à une EIES 	<p>Convergence en dépit des quelques différences voire nuances qui n'empêchent pas la catégorisation.</p> <p>On admettra que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque élevée = catégorie A = EIES approfondie avec Rapport détaillé d'Impact ; ➤ Risque substantiel = catégorie B = EIES avec Rapport détaillé ou simplifié ; ➤ Risque modérée ou faible : = catégorie C = Non assujetti à EIES.

<p>Consultation et participation des parties prenantes. La NES 1 dispose que pour tous les projets à risque élevé ou substantiel, les groupes affectés sont consultés sur les aspects environnementaux du projet, qui devra tenir compte de leurs points de vue.</p>	<p>Le décret N°2017-332 du 06 juillet 2017 en son Art.1 garantit aux citoyens le droit d'exprimer leurs opinions à propos d'une action, d'un projet ou d'un programme susceptible d'avoir des effets sur l'environnement. A ce titre, ils ont un droit d'accès à l'information et leur participation doit être requis dans les prises de décisions pouvant avoir des incidences sur leurs cadres de vie.</p>	<p>Concordance entre les deux. Les dispositions nationales (N° 2017-332 du 06 juillet 2017 portant procédure de l'évaluation environnementale) seront appliquées et complétées par celles de la NES 1</p>
<p>Diffusion d'information. La NES 1 impose de publier les documents de sauvegarde environnementale et sociale (PEES, CGES, rapports d'EIES) dans une langue et à des lieux accessibles aux groupes affectés par le projet. En plus, la Banque mondiale diffusera les rapports sur son site internet.</p>	<p>Le Décret N°2017-332 du 06 juillet 2017 prévoit la diffusion en consacrant son titre IV partant de l'article 54 à l'article 73, à la procédure d'audience publique sur l'environnement. Cette procédure exige la diffusion de l'information environnementale et la participation effective des bénéficiaires aux prises de décisions.</p>	<p>Concordance entre les deux. Les dispositions nationales (N° 2017-332 du 06 juillet 2017 portant procédure de l'évaluation environnementale) seront appliquées et complétées par celles de la NES 1</p>
<p>Travail des enfants et de la traite des personnes. La NES 2 impose : Mettre en œuvre de mesures adéquates de santé, sécurité et équité au travail (y compris en cas d'urgence) et prévoir un mécanisme de règlement des plaintes pour les travailleurs du projet. Intégrer dans les documents d'achat et des contrats avec les entreprises ou les consultants, des exigences en matière de la main-d'œuvre.</p>	<p>La loi N° 98-004 du 27 juin 1998 portant Code de Travail au Bénin régit les conditions de travail tout en mettant l'accent sur le travail des enfants en ses articles 166 et suivants. Le mécanisme de gestion des conflits lié au travail y est également prévu. La loi 98-019 portant Code de Sécurité Sociale en République du Bénin du 21 mars 2003 régit les mesures adéquates de Sécurité et de Santé au Travail. Le Décret N° 2011-029 du 31 Janvier 2011 précise la liste des travaux dangereux pour les enfants en République du Bénin ; L'Arrêté n°22 MFPTRA/DC/SGM/DT/SST du 19 avril 1999 définit les mesures générales d'hygiène et de sécurité au travail ;</p>	<p>Concordance entre les deux. Les dispositions nationales seront appliquées et complétées par celles de la NES 2 : <ul style="list-style-type: none"> • La loi N° 98-004 du 27 juin 1998 portant Code de Travail en République du Bénin • Loi 98-019 portant Code de Sécurité Sociale en République du Bénin du 21 mars 2003 • Décret N° 2011-029 du 31 Janvier 2011 </p>
<p>Prévention et gestion de la pollution. La NES 3 impose : <ul style="list-style-type: none"> • éviter une augmentation des niveaux de pollution de l'air, de l'eau et du sol notamment par une gestion efficace des déchets d'activités de soins de santé et d'autres types de déchets dangereux et non dangereux </p>	<p>La loi-cadre sur l'environnement et les décrets qui en découlent interdit toute forme de pollution notamment: <ul style="list-style-type: none"> • Le Décret n°2001-110 fixe les normes de qualité de l'air. Le Décret n°2001-094 fixe les normes de qualité de l'eau potable et le Décret n°2001- 109 fixe les normes de qualité des eaux résiduaires. • Le Décret n°2002-484 régit la gestion rationnelle des déchets Biomédicaux et le Décret n° 2003-332 régit la gestion des déchets solides </p>	<p>Concordance entre les deux. Les dispositions nationales seront appliquées : Le Décret n°2002-484 régit la gestion rationnelle des déchets Biomédicaux et le Décret n° 2003-332 régit la gestion des déchets solides</p>

<p>Santé et sécurité des populations. La NES 4 impose : de prendre des mesures pour réduire au minimum le risque d'exposition de la communauté aux maladies transmissibles, gérer les risques liés à l'afflux de main-d'œuvre ; prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuel.</p>	<p>Arrêté n°22 MFPTRA/DC/SGM/DT/SST du 19 avril 1999 portant mesures générales d'hygiène et de sécurité au travail ; Loi N° 2006-19 DU 05 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin.</p>	<p>Concordance entre les deux. Les dispositions nationales seront appliquées : Arrêté n°22MFPTRA/DC/SGM/DT/SST portant mesures générales d'hygiène et de sécurité au travail ; Loi N° 2006-19 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin.</p>
<p>Gestion des plaintes La NES 10 impose de mettre à la disposition du public, des procédures de réclamation et de résolution de leurs préoccupations et plaintes relatives aux activités du Projet</p>	<p>Le décret N°2017-332 du 06 juillet 2017 en son Art.1 impose à tout projet d'envergure de disposer d'un mécanisme de gestion des plaintes et règlemente la procédure d'inspection en cas de réception d'une plainte à vérifier sur le terrain.</p>	<p>Concordance entre les deux. Les dispositions nationales seront appliquées et complétées par celles de la Banque Mondiale à travers le MGP du Projet</p>

Source : Revue documentaire (CES Banque Mondiale et Textes nationaux)

IV- MONTAGE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le Projet sera mis en œuvre avec la participation de plusieurs acteurs qui seront regroupés en organes principaux dont :

- le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose, le Paludisme, les IST, les Hépatites et les Epidémies (SE/CNLS-TP) qui selon le Décret n° 2018-149 du 25 Avril 2018, est l'instance suprême au niveau, de veille, d'orientation et de coordination en matière de lutte contre les différentes maladies épidémiques suivant l'approche "ONE HEALTH". Il assure la maîtrise d'ouvrage du Projet de préparation et de réponse à la COVID-19 au niveau national.
- les structures constituées du Ministère de la Santé, du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable. Notons que le Ministère de la Santé à travers ses directions techniques et centrales ainsi que ses démembrements au niveau départemental et périphérique sera fortement sollicité. Chaque structure qui mènera une activité sur le projet sera responsable de la mise en œuvre des mesures E&S associées. La structure sera appuyée pour les Cellules environnementales des ministères, le suivi de la mise en œuvre E&S sera sous la responsabilité de l'UATS en collaboration avec l'ABE du Ministère du Cadre de Vie pour les mesures édictées à l'issue d'un rapport d'EIES ou d'audit E&S.

De façon spécifique, le projet utilisera les dispositions institutionnelles de la mise en œuvre du projet Bénin GPE - Phase 3

Dispositifs de suivi au niveau central

Comité de pilotage du projet (CPP) présidé par le Ministre de l'enseignement maternel et primaire (MEMP), Chef de file des Ministres en charge de l'éducation, et co-présidé par le Ministre de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle (MESTFP) se réunit au moins deux fois par an pour notamment: (i) valider le rapport d'avancement semestriel du projet ainsi que le Plan de travail annuel et budget (PTAB); (ii) identifier et trouver des solutions aux difficultés pouvant survenir lors de la mise en œuvre du projet; (iii) prendre des mesures proactives pour assurer la mise en œuvre efficace du projet; et (iv) superviser les activités de suivi et évaluation du projet.

Unité d'Appui Technique et de Suivi (UATS). L'actuelle UATS apporte notamment un soutien pour: (i) veiller à ce que les ressources de la subvention soient prises en compte dans le plan d'action annuel budgétisé des ministères concernés; (ii) renforcer la planification, la programmation et la budgétisation des activités du projet; (iii) renforcer les aspects de Passation de marchés, de Suivi-évaluation et Gestion financière du projet; (iv) préparer les rapports de projet; (v) faciliter les communications internes et externes; et (vi) procéder à l'évaluation et à l'appréciation des activités du projet.

Dispositions pour la mise en œuvre technique

Arrangement de mise en œuvre au niveau Central

Les directions techniques des trois ministères participant au projet proposé sont chargées de la mise en œuvre de leurs activités respectives suivant les procédures requises.

Arrangement de mise en œuvre aux niveaux départemental et sous régional

Les directions départementales de l'éducation (DDEMP pour le MEMP et DDESTFP pour le MESTFP) assurent la coordination et la supervision des activités du projet dans chacun des 12 départements.

Pour les écoles primaires, les Responsables Pédagogiques (RP), sous la supervision des DDEMP, sont chargées de la mise en œuvre du programme de travail annuel dans leurs zones respectives. Ainsi, le chef de région pédagogique (CRP), en étroite collaboration avec les conseillers pédagogiques placés sous sa supervision, est chargé de : (i) superviser la distribution des kits scolaires et (ii) compiler des données fournies par les écoles pour le suivi et l'évaluation. Les données seront envoyées trimestriellement aux DDEMP et la direction centrale concernée recevra une copie de cette correspondance.

Les ONG intervenant dans le secteur de l'éducation et autres associations locales : La mise en œuvre des projets d'action élaborés en concertation avec les populations et la société civile repose en grande partie sur la mobilisation et l'implication des acteurs non gouvernementaux : société civile, ONG et Organisations Communautaires de Base (OCB). Ces acteurs joueront un rôle de plus en plus important dans la mise en œuvre des projets sociaux. Certaines d'entre elles ont des capacités réelles en termes de mobilisation et de sensibilisation des populations. Ces structures peuvent appuyer le projet dans le relais de l'information, le renforcement des capacités et dans la mobilisation communautaire, le suivi des indicateurs et la constitution de mouvements écologiques citoyens au niveau local.

Au niveau de l'école/ établissement

Le COGEP/COGES sera responsable de toutes les activités du projet se déroulant dans l'école, notamment la distribution des manuels et kits scolaires aux élèves, et l'entretien des DLM. Le COGEP / COGES rendra public les financements reçus du Gouvernement et le chef d'établissement transmettra les statistiques de base au CRP pour l'enseignement primaire et à la Direction départementale pour l'enseignement secondaire.

V- EVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Les composantes du projet visent toutes à minimiser les effets négatifs de la COVID-19 sur les apprenants, les enseignants et le système éducatif. Les activités qui seront soutenues par le projet auront un faible impact environnemental et des risques potentiels pour la santé et la sécurité des apprenants et des enseignants en raison des activités impliquant la mobilisation des enseignants et la réouverture des établissements scolaires. Les préoccupations environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires découlant des activités du Projet sont principalement de deux ordres: (i) risque continu de transmission de maladies et (ii) la gestion défectueuse des déchets solides et des eaux usées des dispositifs de lavage des mains.

5.1. Identification et description des risques et impacts

La démarche d'identification des impacts liés aux activités du projet s'est effectuée selon les jugements de valeur. Elle comprend les étapes suivantes :

Etape 1 : dresser la liste des activités sources d'impacts et les composantes environnementales susceptibles d'être affectées ;

Etape 2 : déterminer la valeur environnementale et le degré de perturbation des composantes des milieux biophysiques et humains susceptibles d'être affectées

Etape 3 : faire une interaction entre les activités du projet et composantes de l'environnement.

5.1.1- Activités sources d'impacts

Les activités sources d'impacts du projet sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : Les activités sources d'impacts

Composantes du projet	Activités sources d'impacts
Composante 1	Fourniture des équipements d'assainissement, Distribution des DLM, de masques Désinfection des salles de classe et des toilettes Campagne de sensibilisation, Formation du personnel infirmier sur les bonnes pratiques d'hygiène, Fourniture de kits Prise en charge d'une partie des frais scolaires
Composante 2	Développement de l'apprentissage à distance
Composante 3	Amélioration de la gestion des données scolaires

5.1.2. Composantes environnementales et sociales affectées par les activités

Les composantes de l'environnement physique et biologique, les conditions socio-économiques susceptibles d'être affectées par le projet se présentent dans le tableau ci-après.

Tableau 10 : Liste des facteurs touchés

Milieu	Facteurs	Eléments
Environnement biophysique	Physique	Air
		Sol
		Eau
	Biologique	Flore
Faune		
Milieu humain	Santé et sécurité	Santé des agents de désinfection, des apprenants et du personnel enseignant
	Mobilisation des parties prenantes	Sûreté et sécurité des apprenants et du personnel enseignant et des prestataires.

5.1.3. Interactions entre activités de projet et composantes de l'environnement

La lecture croisée entre les différentes activités et éléments sources d'impacts du projet et les composantes de l'environnement a donné lieu à des interactions résumées dans le tableau 11 ci-après.

Tableau 10 : Matrice générique d'identification des risques et impacts

Composantes / Activités	Air	Eau	Sol	Biodiversité	Santé et sécurité	
					Usagers ¹	Prestataires
Fourniture des équipements d'assainissement : eau, toilette, savon, gestion des déchets	X	X	X	X		
Distribution des DLM, de masques	X	X	X	X		
Désinfection des salles de classe et des toilettes	X	X	X	X		
Campagne de sensibilisation,					X	
Formation du personnel infirmier et les prestataires sur les bonnes pratiques d'hygiène,					X	X
Fourniture de kits					X	
Compensation d'une partie des frais scolaires					X	
Développement de l'apprentissage à distance					X	
Amélioration de la gestion des données scolaires					X	

Usagers = Enseignants, apprenants, agents des services techniques secteurs éducation

5.2. Description des impacts environnementaux et sociaux

5.2.1. Impacts environnementaux et sociaux positifs

Amélioration des conditions d'apprentissage des élèves bénéficiaires du projet

Environ 3,3 millions d'élèves et 88 000 enseignants, de maternel, du primaire au secondaire bénéficieront du projet. La mise en œuvre du projet améliorera les conditions liées à la scolarisation des apprenants.

Amélioration de l'état sanitaire des établissements scolaires

15.668 écoles, du maternel au 1^{er} cycle du secondaire, seront désinfectés. Le projet dans sa mise en œuvre, permettra d'améliorer l'état sanitaire des établissements, surtout ceux des communes ciblées.

Amélioration des conditions de fonctionnement des COGEs dans les zones les plus défavorisées

Des écoles de 20 communes défavorisées bénéficieront d'une subvention scolaire pour le fonctionnement des Comités de gestion des écoles et collèges (COGEs) afin de mieux accompagner la mise en œuvre, la supervision et le suivi des activités Water, Sanitation and Hygiene (WASH) en étroite collaboration avec les Organisations Non Gouvernementales dans les écoles les plus défavorisées.

Création d'emplois

Les activités de sensibilisation (le déploiement de campagnes médiatiques), de production des documents de formation et d'apprentissage à distance, seront une source de création d'emplois pour les prestataires de services.

Amélioration de l'accès à l'éducation

Le soutien à l'apprentissage à distance du maternel au 1^{er} cycle du secondaire et le suivi du soutien à l'apprentissage à distance permettra de rendre plus proche des apprenants de l'éducation sans se déplacer avec tous les risques qui peuvent accompagner les transports des enfants surtout ceux qui parcourent des kilomètres sans passer sous silence la présentation du relief dans certaines zones. Le développement de ces mécanismes d'apprentissage à distance constitue un atout en particulier pour les enseignants et les apprenants et en général pour les communautés des zones défavorisées. Le corps d'encadrement sera doté des smartphones, des tablettes, etc. Les radios locales seront accompagnées et sollicitées pour la diffusion et rediffusion des enseignements à distance.

Bref, le projet aura les impacts positifs qui pourraient se résumer comme suit :

- Protection des enseignants et des apprenants de l'impact de la pandémie,
- Assurance pour la continuité de l'enseignement et de l'apprentissage,
- Renforcement de la résilience du secteur de l'éducation afin de minimiser les impacts négatifs des chocs potentiels à l'avenir.

- Fourniture aux enfants du Bénin d'un accès continu à l'éducation pendant et après la pandémie de la COVID-19,
- Occasion multisectorielle unique de mieux concilier éducation et santé, de lutter contre les inégalités de genre (par un soutien accru à la gestion des cantines)
- Amélioration des conditions sanitaires des enseignants et des apprenants grâce aux séries de sensibilisation sur l'utilisation des produits d'hygiène notamment l'hygiène des mains et la désinfection des toilettes et surfaces, ce qui induira de comportements nouveaux plus hygiéniques

5.2.2- Impacts environnementaux et sociaux négatifs du projet

Au-delà des avantages escomptés, la mise en œuvre des activités s'accompagnera de potentiels risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs

Suivant les différentes phases de réalisation du projet, les risques et impacts négatifs se présentent comme ci-après :

Impacts négatifs pendant la phase de planification ou de conception :

- Frustration des bénéficiaires : non prise en compte de leur avis et de l'approche genre lors du choix et de l'acquisition des équipements,
- Risque de tension et de conflits

Impacts négatifs pendant la mise en œuvre, l'exploitation et l'entretien

Les risques pourraient être liés à :

- la pollution des eaux et des sols en cas de gestion défectueuse ou de rejets anarchiques des déchets, tels que les masques, les eaux usées de lavage des mains ou de déchets issus de la vaccination au cas où celle-ci se déroule, en mode groupé, au sein de l'établissement,
- la pollution de l'air en cas d'émission de fumées ou de gaz toxiques issus de l'incinération des masques et des déchets issus de la vaccination,
- la pollution de la nappe phréatique par l'infiltration des effluents liquides issus des produits désinfectants
- l'intoxication chronique ou aigüe des enseignants ou des apprenants liés à la mauvaise utilisation, au surdosage et à une exposition à long terme aux produits chimiques lors de la désinfection de l'école ou des toilettes
- le développement des allergies suite à une exposition accrue à certaines substances chimiques contenues dans les désinfectants ;
- le gaspillage de l'eau dû à une mauvaise gestion des dispositifs de lave-main peut être source de gaspillage de l'eau par les apprenants
- des nuisances olfactives provenant des activités de désinfection des salles des écoles seront sources de nuisance olfactives pour les élèves et les enseignants ainsi pour les

employés en charges de ladite désinfection.

Le tableau ci-après fait la synthèse des risques liés à la mise en œuvre du projet

Tableau 11 : Risques et impacts environnementaux et sociaux identifiés

Phases	Impacts négatifs
Planification ou conception	<p>Frustration des bénéficiaires : non prise en compte de leur avis et de l'approche genre lors du choix et de l'acquisition des équipements. Risque de tension et de conflits</p>
Mise en œuvre, Exploitation et Entretien	<ul style="list-style-type: none"> • la pollution des eaux et des sols en cas de gestion défectueuse ou de rejets anarchiques des déchets • la pollution de l'air en cas d'émission de fumées ou de gaz toxiques issus de l'incinération des masques et des déchets issus de la vaccination, • la pollution de la nappe phréatique par l'infiltration des effluents liquides issus des produits désinfectants • l'intoxication chronique ou aigue des enseignants ou des apprenants liés à une mauvaise utilisation ou une surutilisation des désinfectants lors de la désinfection de l'école ou des toilettes • le gaspillage de l'eau dû à une mauvaise gestion des dispositifs de lave-main peut être source de dépense supplémentaire si l'usage de l'eau est facturé ou si l'eau est achetée • des nuisances olfactives provenant des activités de désinfection des salles des écoles pour les élèves, les enseignants ainsi pour les employés en charges de ladite désinfection. <p>le développement des allergies suite à une exposition accrue à certaines substances chimiques contenues dans les désinfectants ;</p>

VI- PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

6.1 Les mesures d'atténuation

Tenant compte des risques et impacts identifiés, des mesures d'atténuation ont été proposées. Ces mesures sont résumées dans la dernière colonne du tableau 13 ci-dessous.

Tableau 12: Mesures d'atténuation

Phase d'activités	Risques/impacts négatifs	Niveau de risques	Mesures de mitigation
Phase de conception et de planification	<p>Frustration des bénéficiaires : non prise en compte de leur avis et de l'approche genre lors du choix et de l'acquisition des équipements,</p> <p>Risque de tension et de conflits entre bénéficiaires et entre bénéficiaire et personnel du projet</p>	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des consultations avec les bénéficiaires, notamment les personnes vulnérables pour recueillir leurs attentes vis-à-vis du projet et leurs appréciations sur les équipements proposés • Appliquer les mesures inscrites dans le PMPP • Communiquer avec les bénéficiaires sur les critères de choix • Intégrer des clauses de santé et sécurité environnementale dans les spécifications techniques et exiger des garanties en cas de défaillance précoce conformément aux bonnes pratiques, • Concevoir ou acquérir des équipements adaptés, robustes et faciles d'entretien • Définir des critères objectifs et transparents de répartition des équipements entre les ordres d'enseignement, • Mettre en place un dispositif de règlement des conflits
Phase mise en œuvre – Exploitation - Entretien	La pollution des eaux et des sols en cas de gestion défectueuse ou de rejets anarchiques des déchets	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un Plan de gestion des déchets (eaux de lavage des mains, masques utilisés, déchets provenant des séances de vaccination groupées) et veiller à sa mise en œuvre . • Adopter des protocoles de contrôle des infections et de la prévention pour tous les établissements scolaires ; • Contrôler régulièrement le respect des normes réglementaires de sécurité et d'hygiène et sensibiliser sur les bonnes pratiques d'hygiène. • Prévoir des poubelles pour la collecte des déchets

Phase d'activités	Risques/impacts négatifs	Niveau de risques	Mesures de mitigation
	La pollution de l'air en cas d'émission de fumées ou de gaz toxiques issus de l'incinération des masques et des déchets issus de la vaccination	Faible	Inviter des services sanitaires ou structures agréées pour assurer la gestion de ces déchets
	La pollution de la nappe phréatique par l'infiltration des effluents liquides issus des produits désinfectants	Très Faible	Evaluer la toxicité-des effluents et mettre en place un système de traitement des effluents liquides avant leur rejet
	L'intoxication chronique ou aiguë des enseignants ou des apprenants liés à une mauvaise utilisation ou une surutilisation des désinfectants	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former si possible les enseignants et les apprenants sur l'usage adéquat et recommandé des désinfectants anti covid 19 • Informer et sensibiliser les enseignants et les apprenants sur les risques et les dangers liés à une mauvaise utilisation ou une surutilisation des désinfectants • Sensibiliser, former les enseignants et les apprenants au port adéquat de masques faciales • Prévoir un créneau horaire, des jours spécifiques (absence de classe) pour les activités de désinfection des locaux,
	Le gaspillage de l'eau dû à une mauvaise gestion de l'eau des dispositifs de lave-main notamment des dépenses supplémentaires si l'usage de l'eau est facturé ou si l'eau est achetée.	Très Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les enseignants et les apprenants sur les méfaits, les inconvénients et les dangers liés au gaspillage de l'eau • Informer et sensibiliser les enseignants et les apprenants sur les bienfaits de l'usage adéquat et l'économie de l'eau

	<p>Des nuisances olfactives provenant des activités de désinfection des salles des écoles seront sources de nuisance olfactives.</p>	<p>Faible</p>	<ul style="list-style-type: none">• Des nuisances olfactives provenant des activités de désinfection des salles des écoles seront sources de nuisance olfactives.• Sensibiliser, former les enseignants et les apprenants au port adéquat de masques faciaux• Mettre à disposition des masques faciaux et veiller au port effectif• Prévoir un créneau horaire, des jours spécifiques (absence de classe) pour les activités de désinfection des locaux,
--	--	---------------	---

6.2- Plan de Gestion environnementale et sociale

Le plan de gestion qui suit reprend, dans un tableau, l'ensemble des mesures d'atténuation et/ou de compensation, précise les responsabilités d'exécution et de suivi, décline les indicateurs objectivement vérifiables et les sources de vérification, ainsi que les coûts de mise en œuvre. Le PGES constitue un cahier de charge pour l'UATS, l'ensemble des engagements qu'il est contraint de respecter durant le cycle du projet

Une estimation du coût de la mise en œuvre du PGES est faite à partir des coûts unitaires exprimés en francs CFA pour les différentes activités prescrites dans le PGES. A cela s'ajoute les dépenses relatives à la surveillance environnementale qui sont à la charge du promoteur du projet, l'UATS, de même que le coût du suivi environnemental. La mise en œuvre des présentes mesures est indispensable pour une prise en compte adéquate des préoccupations environnementales et sociales.

Le coût de la mise en œuvre du PGES est estimé à 153.600.000 FCFA auquel va s'ajouter le coût de la mise des risques environnementaux et sociaux (voir plus loin)

Tableau 13 : Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

Mesures	Indicateurs de suivi Moyens de vérification	Echéanciers	Responsable			Coût FCFA
			Exécution	Suivi	Contrôle	
Phase de conception et de planification						
Faire un inventaire et une évaluation des équipements d'assainissement et en faire une programmation et une répartition conséquentes dans le cadre du projet	Le rapport de l'inventaire et de la programmation physique	Un mois après le démarrage du Projet	DDEMP et DESTFP Consultant environnementaliste de l'UATS	DPP	Coordonnateur de l'UATS	2.000.000
1.2- Concevoir des équipements adaptés, robustes et faciles d'entretien	Rapport de description des équipements disponible	Trois mois après le démarrage du projet	DPP	Consultants de l'UATS DPP	Coordonnateur de l'UATS	2.000.000
Elaborer un Plan d'assainissement dans les écoles	Le Document du Plan	Un mois après le démarrage du Projet	Directeur d'école	Consultant environnementaliste de l'UATS	Coordonnateur de l'UATS. DPP	2.000.000
1.4-Organiser des consultations avec les bénéficiaires	Rapports de consultation disponibles	Au cours des premiers contacts avec les acteurs locaux de l'éducation	DDEMP et DESTFP Consultants de l'UATS	Responsable suivi-évaluation	Coordonnateur de l'UATS	25.000.000
Intégrer des clauses de sécurité, sante environnementale dans les spécifications techniques	Contenu des Contrats de prestation	Pendant toute la période d'exécution du Projet	PRMP - DPP	Consultants de l'UATS	Coordonnateur de l'UATS	PM
1.6- Procéder à la caractérisation des déchets et choisir un système de gestion des déchets	Rapport du Point Focal	Trois mois après le démarrage du projet	Directeur d'école Consultant environnementaliste de l'UATS	Responsable suivi-évaluation	Coordonnateur de l'UATS	25.000.000
Définir des critères objectifs et transparents de distribution des équipements	Rapport sur les critères et liste de répartition disponibles	Un mois après le démarrage du projet	DDEMP et DESTFP DPP	Consultants de l'UATS	Coordonnateur de l'UATS	PM

Mesures	Indicateurs de suivi Moyens de vérification	Echéanciers	Responsable			Coût FCFA
			Exécution	Suivi	Contrôle	
2 - Phase de Mise en œuvre- Exploitation						
2.1- Soutenir l'acquisition de DLM, la fourniture d'eau et les masques	Documents comptables et de réception	Trois mois après le démarrage du projet	PRMP/UATS/DAF/UAT S/ PTF	Directeur d'école Consultants de l'UATS	Coordonnateur UATS	A évaluer
2.2-Sensibiliser les apprenants sur l'usage adéquat des dispositifs de lave-main	Nombre de kits Rapport d'activités	Pendant la période de la mise en œuvre du projet	Directeur et Point Focal l'établissement	Comité de Santé de l'établissement	Consultant environnementaliste UATS	
2.3-Disposer de poubelle à côté de chaque dispositif de lave-main	Nombre de poubelles à côté des dispositifs Rapport d'activités	Pendant la période de la mise en œuvre du projet	Directeur et Point Focal l'établissement	Comité de Santé de l'établissement	Consultant environnementaliste UATS	30.000.000
2.4-Sensibiliser les apprenants sur l'utilisation des poubelles et la bonne gestion des essuie-main	Nombre de séances de sensibilisation Rapport d'activités	Pendant la période de la mise en œuvre du projet	Directeur et Point Focal l'établissement	Comité de Santé de l'établissement	Consultant environnementaliste UATS	PM
2.5-Disposer deux poubelles secondaires derrière le bâtiment de classe pour recevoir les déchets issus des poubelles des dispositifs de lave- main de chaque entrée des salles	Nombre de poubelles disponible derrière le bâtiment Rapport d'activités	Pendant la période de la mise en œuvre du projet	Directeur et Point Focal l'établissement.	Comité de Santé de l'établissement	Consultant environnementaliste UATS	20.000.000
2.6-Vider les poubelles des dispositifs à chaque matin, avant le début des classes ou les soirs, à la fin des cours	Pourcentage de bacs vides Rapport d'activités	Pendant la période de la mise en œuvre du projet	Directeur et Point Focal l'établissement	Comité de Santé de l'établissement	Consultant environnementaliste UATS	PM
2.7-Disposer une poubelle spécifique pour la gestion des masques devant chaque bâtiment et veillez à leur utilisation	Nombre de poubelles disponibles Rapport d'activités	Pendant la période de la mise en œuvre du projet	Directeur et Point Focal l'établissement	Comité de Santé de l'établissement	Consultant environnementaliste UATS	15.000.000
2.8-Sensibiliser les apprenants et enseignants sur l'utilisation des poubelles prévues pour la gestion des masques hors d'usage	Nombre de séances de sensibilisation Rapport d'activités	Pendant la période de la mise en œuvre du projet	Directeur et Point Focal l'établissement	Comité de Santé de l'établissement	Consultant environnementaliste UATS	PM
2.9-Veiller au respect des mesures barrières par les prestataires (vendeuses de denrées alimentaires, etc.)	Nombre de prestataires équipés de cache-nez Rapport d'activités	Phase mise en œuvre du projet	Directeur et Point Focal l'établissement	Comité de Santé	Consultant UATS	PM

Mesures	Indicateurs de suivi Moyens de vérification	Echéanciers	Responsable			Coût
			Exécution	Suivi	Contrôle	
2.10-Réaliser les activités de désinfection pendant les jours fériés, les dimanches et les samedis, les heures creuses lors qu'il n'y aura pas d'activités dans les établissements	Nombre d'employés équipés des cache-nez lors des activités de désinfection Rapport d'activités	Pendant la période de la mise en œuvre du projet	DDS/MSP	Point Focal de l'établissement	Consultant environnementa liste UATS	PM
2.11-Sensibiliser et informer les élèves et les enseignants sur le calendrier des activités de désinfection	Nombre de séances de sensibilisation et d'informations Rapport d'activités	Pendant la période de la mise en œuvre du projet	Le Point Focal	Comité de Santé de l'établissement	Consultant environnementa liste UATS	PM
2.12-Utiliser les produits homologués et veiller au respect des doses admises	Nombre de produits homologués utilisés Rapport d'activités	Pendant la période de la mise en œuvre du projet	DDS/MSP	Le Point Focal	Comité de Santé de l'établissement	PM
2.13- Etablir un système de référence pour la gestion des cas pour les enseignants et les apprenants.	Accord entre le Centre de santé et l'établissement Rapport d'activités	Trois mois après le démarrage du projet	Le Point Focal	Comité de Santé de l'établissement	Consultant environnementa liste et social de l'UATS	PM
2.14- Adopter des protocoles de contrôle des infections et de la prévention pour tous les établissements scolaires ;	Accord entre le Ministre de la santé et le MEMP Rapport d'activités	Trois mois après le démarrage du projet	DDS, DDEMP et DDESTFP	Le Point Focal		PM
2.15-Inclure des mesures sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence, et un dépistage médical régulier des enseignants et d'un échantillon d'apprenants pour assurer la sécurité des enseignants, des apprenants et de la communauté.	Nbre de cas signalés, Nbre de séances de dépistage Rapport d'activités	Trois mois après le démarrage du projet	Le Point Focal	Consultant environnementaliste et social de l'UATS	Comité de Santé de l'établissement	5.000.000
2.16-Préparer un plan de contrôle des infections à diffuser dans tous les établissements scolaires.	Le document du Plan Rapport d'activités	Trois mois après le démarrage du projet	DDS, DDEMP et DDESTFP	Le Point Focal	Comité de Santé de l'établissement	2.000.000
2.17-Accorder des subventions aux écoles pour compenser le coût de la scolarité dans les communes défavorisées	Les documents comptables Rapport d'activités	Dès le démarrage du projet	Le DAF MEMP Le DAF UATS	Responsable suivi-évaluation de l'UATS	Coordonnateur de l'UATS	PM
2.17-Prendre des dispositions préventives, de bonnes mesures d'hygiène à réitérer auprès des enseignants, des apprenants et des parents	Nbre de séances de formation sur les pratiques d'hygiène organisées	Dès le démarrage du projet	Le Point Focal	Comité de Santé de l'établissement	Consultant environnementa liste de l'UATS	PM

Mesures	Indicateurs	Echéanciers	Responsable			Coût FCFA
			Exécution	Suivi	Contrôle	
3- Phase maintenance						
3.1-Contrôler régulièrement le respect des normes réglementaires de sécurité et d'hygiène	La fiche de contrôle	Trois mois après le démarrage du projet	Le Point Focal	Comité de Santé de l'établissement.	Le chef d'établissement DSS	PM
3.2-Faire procéder périodiquement aux mesures, analyses et évaluations des conditions d'ambiance et, le cas échéant, entreprendre des mesures de protection collective ou individuelle afin de prévenir les atteintes à la sécurité et à la santé des enseignants et des apprenants	Rapports de situation	Tous les trois mois	Le Point focal	Le chef d'établissement DSS	Consultant Le chef d'établissement DSS	PM
3.3-Mettre en place des brigades permanentes des apprenants pour l'entretien des toilettes (fourniture des produits d'entretien)	Rapport de la constitution des brigades	Dès la clôture du Projet	Le Point focal	Le Directeur de l'établissement	Le chef d'établissement	A évaluer
3.4-Retenir des techniciens du Ministère de la santé pour la désinfection périodique de l'établissement et des classes		Dès la clôture du Projet	DDEMP – DDESTFP- DSS	Le Point focal	Le chef d'établissement	A évaluer
Coût t du PGES						128.000.000
Imprévus						25.600.000
Coût t total du PGES						153.600.000

VII - LE PLAN DE GESTION DES RISQUES

7.1. Identification et description des risques

Les risques ont été identifiés en mettant en relation les activités sources de risques et les risques potentiels liés à l'hygiène, la santé et la sécurité des enseignants, des apprenants, des membres APE et des prestataires de services. Ces risques sont donc appréciés par rapport à leur exposition. Il s'agit des risques environnementaux et sociaux.

7.1.1- Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux liés au projet sont :

- *Risque de pollution de l'air* : Ce risque se rapporte au manque de protection des boîtes de désinfectants qui seront mis à la disposition des enfants et enseignants et à la nature des composantes des différents produits de désinfection ainsi qu'à la mauvaise gestion des boîtes de désinfectant à la fin de leur utilisation.
- *Risque de pollution du sol* : Ce risque se rapporte au déversement accidentel des produits de désinfection qui seront mis à la disposition des enseignants et apprenants et des eaux usées provenant de lavage des mains.
- *Risque d'encombrement du sol par les bavettes (Cache-nez)* : Une mauvaise gestion des bavettes (cache-nez utilisés par les apprenants et les enseignants) peut être source d'encombrement et de pollution du sol.

7.1.2. Risques sociaux, sanitaires et sécuritaires

Les principaux risques sociaux liés au projet sont :

- *Risque de propagation de la pandémie au Covid-19* : Il peut être dû au non-respect des mesures barrières et au mauvais usage des équipements de protection lors des formations et des séances de sensibilisation de même que dans les écoles.
- *Risque d'exploitation et abus sexuels (EAS) et harcèlement sexuel (HS) sur les jeunes filles apprenants* : La coexistence des formateurs et des apprenants peut engendrer un complexe de supériorité et d'infériorité entre le formateur et l'apprenant aboutissant dans les pires des cas aux abus de la part des formateurs. Ces abus sexuels sur mineurs pourraient être sources de grossesses précoces, indésirables, problèmes de santé (fistule...) pouvant entraîner une déscolarisation des jeunes filles.
- *Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des populations et apprenants* : La génération de déchets issus des opérations de désinfection, le non-respect des mesures barrières lors des activités de sensibilisation et de formation en groupes et porte à porte peuvent être sources de contamination et d'atteinte à la santé des populations, des formateurs et apprenants.

- *Risque d'infections respiratoires* : Ces risques sont inhérents à la mauvaise utilisation des produits désinfectants, détergents, du gel hydro alcoolique etc., surtout sur les enfants.
- *Risques d'intoxication* : Ces risques sont inhérents au mauvais lavage de mains après utilisation des détergents et des désinfectants
- *Risque d'irritation de la peau* : Les mauvaises manipulations des produits désinfectants et détergents, du gel hydro alcoolique, etc., surtout par les enfants peuvent entraîner des déversements involontaires des produits sur la peau. D'où les risques d'irritation de la peau.
- *Risque de violences basées sur le genre (VBG) et surtout d'exploitation et abus sexuels et harcèlement sexuel (EAS/HS)* : La coexistence des populations peut entraîner des situations de violences sexuelles, psychologiques, des grossesses non désirées et autres par des individus mal intentionnés. Il y a aussi le fait que les normes sociales placent les femmes dans une position d'infériorité, que la violence existe en raison des différences de pouvoir d'abus entre les hommes et les femmes dans les communautés et que celles-ci pourraient être exacerbées dans les moments de stress y compris ceux liés aux épidémies, à la perte de revenus, problèmes de santé, etc.
- *Risques de braquage et de vol* : Compte tenu des nouveaux équipements, il y a une probabilité que des personnes mal intentionnées soient tentées de faire main basse sur certains biens et installations.
- *Risque d'atteinte aux IST / VIH/SIDA* : La coexistence des populations lors de campagne de sensibilisation des parents d'élèves et de la communauté cible peut être source de contamination aux IST et au VIH/SIDA.
- *Risque de conflits* : Il s'agit entre autres des conflits entre les communautés des élèves et enseignants et les employés des prestataires de service relatifs à leur comportement et à la qualité des services rendus,
- *Risques liés à l'utilisation excessive du gel alcoolique* : Ils peuvent être dus à l'utilisation excessive des gels hydro alcooliques. En effet, l'alcool a un effet desséchant et altère le film hydrolipidique naturel de la peau, rendant les mains sèches et plus vulnérables aux agressions. Enfin, l'utilisation à outrance de gels hydro alcooliques est soupçonnée de favoriser l'antibiorésistance. Ce risque sera avéré lorsque que les gels ne sont pas à l'abri des enfants et se font inhaler par ces derniers.
- *Risque d'accident de circulation* : Cet impact serait dû aux allers et retours des véhicules lors de transport des dispositifs de lave-mains, des documents de formation et de sensibilisation, des déplacements pour les activités de sensibilisation.

7.2. Plan de Gestion des Risques (PGR)

Les mesures préventives liées à la mise en œuvre du projet sont :

- *Risques d'accident de circulation* : Sensibiliser les conducteurs sur la limitation de la vitesse maximale des véhicules à 40 km/h et veiller à leur respect lors de la traversée des agglomérations ; s'assurer que les véhicules sont en bon état, sensibiliser sur les dangers de la consommation de stupéfiants ;

- *Risques liés à la dépravation des mœurs* : Sensibiliser les formateurs sur les différentes mœurs des localités cibles
- *Risque d'atteintes aux covid-19* : Réaliser les séances de sensibilisation dans le respect des mesures barrières ; Former les élèves et les enseignants sur le port des bavettes et veiller à leur port effectif.
- *Risque d'infection aux IST-VIH/SIDA* : Sensibiliser les acteurs périodiquement sur les risques liés aux IST-VIH/SIDA et aux mesures de protection afin de minimiser les infections.
- *Risque de pollution de l'air* : Sensibiliser les apprenants/élèves et les formateurs/enseignants sur la gestion des produits désinfectants et détergents.
- *Risque de pollution du sol* : Sensibiliser les apprenants et les formateurs sur l'utilisation adéquate des désinfectants et des détergents.
- *Risque d'encombrement du sol par les bavettes (Cache-nez)* : Disposer de poubelles spécifiques pour les bavettes (cache-nez) usagées de lutte contre la Covid-19, sensibiliser les apprenants et les formateurs sur la gestion des cache-nez.
- *Risque de violence basée sur le genre, d'exploitation et abus sexuel, de harcèlement sexuel et de violence contre les enfants* : Sensibiliser les formateurs et les communautés cibles sur les violences basées sur le genre, l'EAS/HS et la violence contre les enfants ; Elaborer les codes de bonne conduite et veillez à leur vulgarisation ; Consulter et sensibiliser les femmes et les filles sur la violence basée sur le genre, l'exploitation et abus sexuels, le harcèlement sexuel, Sensibiliser les femmes et les filles sur le Mécanisme de gestion des plaintes mis en place dans le cadre du projet,
- *Risque de discrimination par rapport aux personnes vivantes avec handicap et aux femmes* : Sensibiliser les acteurs sur la nécessité de tenir compte de la spécificité de chaque couche et des personnes vivantes avec handicaps
- *Risque d'abus sexuels sur mineur* : Sensibiliser les enseignants et le personnel d'appui sur les abus et sur leurs conséquences
- *Risque d'irritation et d'intoxication liés à l'utilisation excessive de gels hydro alcoolique et autres désinfectantes* : Sensibiliser et former les élèves l'utilisation rationnelle des gels hydro alcooliques ; Mettre à disposition uniquement les gels hydro alcooliques autorisés par le ministère de la santé
- *Risque de contamination par les déchets de la COVID-19* : Faire brûler les déchets issus des désinfections et de nettoyage des mains après utilisation des désinfectants dans les incinérateurs des centres de santé les plus proches ou dans un système artisanal adapté
- *Risques d'infections pulmonaire et cutanée* : Organiser les séances de désinfection pendant les périodes où les élèves n'ont pas cours (congés week-end) ; Doter le personnel des prestataires de service des EPI adaptés et veiller à leur port effectif.

Tableau 14 : Plan de gestion des risques liés aux activités du projet

RISQUES	MESURES	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE D'EXECUTION	RESPONSABILITES DE CONTROLE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT	SOURCE DE VERIFICATION	COUT DE MISE EN
PHASE DE CONCEPTION ET DE PLANIFICATION							
Risque d'omission des aspects environnementaux lors de la définition des spécifications techniques des équipements.	Intégrer des clauses de sécurité environnementale dans les spécifications techniques et exiger des garanties en cas de défaillance précoce conformément aux bonnes pratiques	Pendant toute la période d'exécution du Projet	PRMP et Consultants de l'UATS	SSE/UATS	DAO et Rapports d'analyse des offres de prestation	Contrats de prestations	PM
Risque de choix d'équipements inadaptés	Procéder à la caractérisation des déchets et choisir un système de gestion approprié des déchets	Trois mois après le démarrage du projet	Trois mois après le démarrage du projet	Consultant environnementaliste de l'UATS	Rapport de caractérisation des déchets	Rapports périodiques de gestion des déchets	25.000.000
Risque de négligence de l'avis des bénéficiaires dans le choix des équipements	Organiser des consultations avec les bénéficiaires	Au cours des premiers contacts avec les acteurs locaux de l'éducation	Trois mois après le démarrage du projet	Coordonnateur de l'UATS	Rapports de consultation disponibles	Rapports périodiques du Point Focal	PM
Risque de conception des équipements en particulier les DLM, inadaptés et fragiles	Concevoir ou acquérir des équipements adaptés, robustes et faciles d'entretien	Trois mois après le démarrage du projet	Trois mois après le démarrage du projet	Consultants de l'UATS DPP	Note de Bon de commande et de réception	Rapports périodiques du Point Focal	A évaluer (Voir le Projet)
Risque de la répartition non objective des acquisitions entre les ordres d'enseignement,	Définir des critères objectifs et transparents de distribution des équipements	Trois mois après le démarrage du projet	Trois mois après le démarrage du projet	DPP- Consultant environnementaliste et social de l'UATS	Rapport des critères de répartition des équipements	Rapport de répartition des équipements	PM

RISQUES	MESURES	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE D'EXECUTION	RESPONSABILITES DE CONTROLE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCE DE VERIFICATION	COUT MISE EN ŒUVRE (FCFA)
PHASE DE MISE EN OEUVRE ET EXPLOITATION							
Risques d'accidents de circulation	Sensibiliser les conducteurs sur la limitation des vitesses autorisées et veiller à son respect lors de la traversée des agglomérations	Pendant toute la période de la mise en œuvre du projet	UATS	DDCVDD	Nombre de cas de plaintes	Rapport d'activités,	PM
	S'assurer que les véhicules sont en bon état	Phase d'aménagement et de construction	UATS	DDCVDD	Pourcentages de véhicule à visite technique à jour	Rapport d'activités,	PM
Risques liés à la dépravation des mœurs	Sensibiliser les animateurs locaux du projet sur les différentes mœurs des localités	Pendant toute la période de la mise en œuvre du projet	UATS	DDCVDD	Nombre séances organisées	Rapport d'activités	PM
Risque d'atteintes aux covid-19	Réaliser les séances de sensibilisation dans le respect des mesures barrières	Pendant toute la période de la mise en œuvre du projet	UATS	DDCVDD	Nombre de personnes respectant les mesures barrières	Rapport de suivi	30.000.000
	Former les élèves et les enseignants sur le port des bavettes et veiller à leur port effectif	Pendant toute la période de la mise en œuvre du projet	UATS	DDCVDD	Nombre d'élèves et d'enseignants ayant les bavettes	Rapport de suivi	PM
Risque de pollution du sol	Sensibiliser les apprenants et les formateurs sur l'utilisation des désinfectants et des détergents	Phase d'exploitation	DDS	Le Point Focal	Nombre de personnes sensibilisées	Rapport d'activités	PM

RISQUES	MESURES	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE D'EXECUTION	RESPONSABILITES DE CONTROLE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCE DE VERIFICATION	COUT DE MISE EN ŒUVRE
Risque d'encombrement du sol par les bavettes (Cache-nez)	Disposer de poubelles spécifiques pour les bavettes (cache-nez) usagées de lutte contre la Covid-19	Toutes les phases	Le Point Focal	DDCVDD	Nombre de poubelles posées	Visite du site	200.000
	Sensibiliser les apprenants et les formateurs sur la gestion des cache-nez	Toutes les phases	Le Point Focal	DDCVDD	Nombre de personnes sensibilisées	Rapport d'activités	PM
Risque de violence basée sur le genre, d'exploitation et abus sexuels, de harcèlement sexuel et de violence contre les enfants	Sensibiliser les formateurs et les communautés cibles sur les violences basées sur le genre (EAS/HS) et contre les enfants	Toutes les phases	DDFAS -ONG	UATS	Nombre de formateurs et d'apprenants sensibilisés sur le VBG/EAS/HS/VC E	Rapport d'activités	20.000.000
	Elaborer les codes de conduite et veillez à leur vulgarisation	Toutes les phases	UATS- ONG	DDFAS	Existence de codes de conduite	Documents de code de conduite	PM
Risque de violence basée sur le genre, d'exploitation et abus sexuels, de harcèlement sexuel et de violence contre les enfants	Consulter et sensibiliser les femmes et les filles sur la violence basée sur le genre, d'exploitation et abus sexuels, de harcèlement sexuel	Toutes les phases	CPS-ONG	UATS	Nombre de séances de consultations et de sensibilisation	Rapport d'activités	PM
	Sensibiliser les femmes et les filles sur le Mécanisme de gestion des plaintes mis en place dans le cadre du projet	Toutes les phases	CPS-ONG	UATS	Nombre de séances de sensibilisation	Rapport d'activités	20.000.000

RISQUES	MESURES	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE D'EXECUTION	RESPONSABILITES DE CONTROLE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCE DE VERIFICATION	COUT DE MISE EN ŒUVRE
Risque de discrimination par rapport aux personnes vivantes avec handicap et aux femmes	Sensibiliser les acteurs sur la nécessité de tenir compte de la spécificité de chaque couche et des personnes vivantes avec handicaps	Toutes les phases	CPS-ONG	UATS	Nombre d'acteurs sensibilisés	Rapport d'activités	PM
Risque d'infection aux IST-VIH/SIDA	Sensibiliser les acteurs, périodiquement sur les risques liés aux IST-VIH/SIDA et aux mesures de protection afin de minimiser les infections.	Toutes les phases	DDS-CPS	UATS	Nombre de séances de sensibilisation	Rapports d'activités	PM
Risques d'irritation et d'intoxication liés à l'utilisation excessive de gels hydro alcoolique et autres désinfectants	Sensibiliser et former les élèves à l'utilisation rationnelle des gels hydro alcooliques	Toutes les phases	DDS	UATS	Nombre de séances de sensibilisation	Rapport de sensibilisation	PM
	Mettre à disposition uniquement les gels hydro alcooliques autorisés par le ministère de la santé	Toutes les phases	UATS	DDS	Nombre de gels autorisés utilisés	Rapport de suivi	PM
Risques d'infection pulmonaire et cutanée	Organiser les séances de désinfection pendant les périodes où les élèves n'ont pas cours (congés week-end)	Toutes les phases	Point Focal	DDEMP-DESTFP	Jour de désinfection	Rapport d'activités	Sans coût

Le coût total de mise en œuvre des mesures (PGES et PGR) est de 248.600.000 FCFA soit 444 000 dollars américain sans compter les coûts pour Mémoire.

VIII. PROCÉDURE DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO)

8.1. Les objectifs et champ d'application du PGMO

La deuxième Norme Environnementale et Sociale (NES n° 2) du nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale : *Emploi et conditions de travail*, fait obligation à l'UATS d'élaborer et de mettre en œuvre des procédures écrites et applicables de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO) qui s'appliquent au projet PME en Riposte à la COVID-19 dans l'éducation. Ces procédures, présentées ci-dessous, décrivent la manière dont les travailleurs du projet seront gérés, conformément aux prescriptions du droit national et de la NES n° 2 de la Banque Mondiale. Les principaux objectifs visés par ces procédures sont :

- promouvoir la sécurité et la santé au travail ;
- identifier les problèmes spécifiques et potentiels liés au travail dans le contexte du Projet ;
- encourager le traitement équitable, la non-discrimination et l'égalité des chances pour les travailleurs du projet ;
- protéger les travailleurs du projet, notamment ceux qui sont vulnérables tels que les femmes, les personnes handicapées, les enfants (en âge de travailler, conformément à la NES n° 2 de la Banque) et les travailleurs migrants, ainsi que les travailleurs contractuels, communautaires et les employés des fournisseurs principaux, le cas échéant ;
- empêcher le recours à toute forme de travail forcé et au travail des enfants ;
- soutenir les principes de liberté d'association et de conventions collectives des travailleurs du projet en accord avec le droit national ;
- fournir aux travailleurs du projet les moyens d'évoquer les problèmes qui se posent sur leur lieu de travail.

Ce PMGO est un document dynamique qui sera réévalué, révisé et mis à jour au besoin tout au long de la mise en œuvre du Projet.

8.2. Catégories de mains d'œuvre du projet

L'équipe UATS du Projet PME3 a été renforcée par le recrutement de quatre spécialistes sur le compte du projet PME en riposte à la COVID-19. Il s'agit d'un Assistant en Suivi-Evaluation, d'un Assistant en Passation de Marchés et deux Spécialistes en sauvegarde Environnementale et Sociale. Il s'agit essentiellement des travailleurs contractuels cadres ayant une certaine expertise dans leur domaine.

En matière environnementale et sociale, le projet PME en riposte à la COVID-19 dans le secteur de l'éducation est classé dans la catégorie modérée selon la Banque Mondiale.

Les facteurs de risques pour ce personnel ne relèvent essentiellement que des conditions de santé et de sécurité au travail. Il s'agit notamment de prendre les dispositions pour éviter la

surcharge de travail/Burnout, les risques d'accidents et surtout de contamination de la COVID-19 au cours des multiples sorties de terrain et de contact avec les parties prenantes du Projet. **Les risques d'exposition sont mineurs dans la mesure où ce projet ne comporte pas des travaux de construction d'infrastructures et d'équipement.**

La gestion de ce personnel sera régit par un cadre juridique, international, national et celui de la Banque Mondiale.

8.3. Cadre juridique de gestion du personnel du projet

8.3.1. Conventions Internationales auxquelles le Bénin est affilié

Le Bénin est membre de l'Organisation International du Travail (OIT) depuis les indépendances. Il a ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT :

- Convention n° 29 sur le travail forcé, 1930 (ratifiée 1958)
- Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (ratifiée 1979)
- Convention n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (ratifiée 1957)
- Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération, 1951 (ratifiée 1958)
- Convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé, 1957 (ratifiée 1958)
- Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (ratifiée 1976)
- Convention n° 138 sur l'âge minimum, 1973 (âge minimum spécifié 14 ans) (ratifiée 2009)
- Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (ratifiée 2007)

8.3.2. Cadre juridique et législatif national

Le travail est régit au Bénin par la Loi no 98-004 du 27 janvier 1998, portant Code du travail qui intègre toutes les conventions diverses de l'OIT.

Dans le présent contexte, on peut rappeler entre autres, les dispositions du contrat de travail (Chapitre 1 du Titre 2), le temps de travail (Chapitre 1 du Titre 4), le salaire (Titre 5) les avantages sociaux tels que les congés payés, la santé, sécurité au travail tels l'assurance maladie et la garantie des bonnes conditions de travail.

Aussi le chapitre 2 du Titre 4 du Code réglemente les conditions particulières du travail des femmes et des enfants.

Ainsi la législation béninoise du travail couvre l'ensemble des exigences des NES de la Banque Mondiale, renforcées par les conventions de l'OIT auxquelles l'Etat Béninois a souscrit.

Dans le cadre des réformes sectorielles, il est créé un organe présidentiel dénommé Conseil National de l'Education (CNE) par décret n°2018-395 du 29 aout 2018. Le CNE a compétence dans la gestion du travail pour tous les quatre niveaux d'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur. A cet effet, il intervient depuis l'identification des besoins

jusqu'au recrutement des travailleurs du secteur en passant par l'enregistrement légal. Cet organe présidentiel de l'éducation renforce donc le contrôle et la supervision de l'Etat sur la gestion du travail dans ledit secteur.

8.3.3. Les normes de la Banque Mondiale

Dans le cadre de ce projet, il sera déclenché les Normes Environnementales et Sociales (NES) ci-après :

NES 1 : Evaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ;

NES 2 : Emploi et conditions de travail ;

NES 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ;

NES 4 : Santé et sécurité des populations ;

NES 10. : Mobilisation des parties prenantes et information.

Comme on peut le constater, le projet sera géré dans un environnement apaisé garanti par un cadre juridique fait de normes nationales et de la Banque Mondiale. Les risques de travail sont mineurs dans la mesure où il s'agit d'un projet qui ne comporte pas un volet de construction.

IX- PLAN DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le plan de surveillance et de suivi comprend :

- un programme de surveillance et,
- un programme de suivi.

9.1. Programme de surveillance environnementale

Par surveillance environnementale et sociale, il faut entendre toutes les activités d'inspection, de contrôle et d'intervention visant à vérifier que (i) toutes les exigences et conditions en matière de protection d'environnement sont effectivement respectées avant, pendant et après les travaux ; (ii) les mesures de protection de l'environnement prescrites ou prévues sont mises en place et permettent d'atteindre les objectifs fixés ; (iii) les risques et incertitudes sont gérés et corrigés à temps opportun.

De manière spécifique, la surveillance environnementale permettra de s'assurer du respect :

- des mesures de gestion environnementale et sociale proposées ;
- des normes régissant la qualité de l'environnement, autres lois et règlements en matière d'hygiène et de santé publique, de gestion de l'environnement des établissements scolaires, de protection de l'environnement et des ressources naturelles;

La surveillance environnementale et sociale devra être effectuée par le Consultant Environnementaliste qui aura comme principales missions de :

- faire respecter toutes les mesures d'atténuations courantes et particulières du projet;
- rappeler aux prestataires leurs obligations en matière environnementale et s'assurer que celles-ci sont respectées lors de la fourniture des équipements;
- rédiger des rapports de surveillance environnementale tout au long de la mise en œuvre du projet;
- inspecter les équipements fournis et demander les correctifs appropriés le cas échéant;
- rédiger le rapport final du programme de surveillance environnementale en période.

9.2 – Dispositif de suivi –évaluation environnemental

Par suivi environnemental, il faut entendre les activités d'observation et de mesures visant à déterminer les impacts réels d'une installation comparativement à la prédiction d'impacts réalisée. Le suivi et l'évaluation sont complémentaires. Le suivi vise à corriger « en temps réel », à travers une surveillance continue, les méthodes d'exécution des interventions et d'exploitation des infrastructures. Quant à l'évaluation, elle vise (i) à vérifier si les objectifs ont été respectés et (ii) à tirer les enseignements d'exploitation pour modifier les stratégies futures d'intervention.

Le suivi environnemental et social pourra être réalisé, vu l'ampleur du projet, par le Directeur Départemental du Cadre de Vie sous la coordination de l'ABE. Ce suivi servira à vérifier la qualité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et les interactions entre le projet et la

population environnante, mais aussi le respect de l'application des dispositions nationales et de l'OMS en matière de lutte contre la pandémie en milieu scolaire.

9.2.1. Suivi des impacts cumulatifs

Certaines activités (celles du Projet PM3 et Riposte à la COVID19) vont nécessiter un suivi global et non individuel en termes de réalisation, compte tenu (i) de leur caractère de projets soutenus et réalisés par les mêmes acteurs et (ii) de la possibilité de planification de la réalisation en même temps. Sous ce rapport, il est proposé d'effectuer un suivi global après réalisation, pour apprécier les effets cumulatifs de ces différentes réalisations sur les enseignants et apprenants et les établissements. Le suivi cumulatif va concerner également les activités du Projet de Préparation et de Réponse à la COVID-19 au Bénin (p175441), du Ministère de la Santé, et avec lesquels une concertation et un partenariat féconds devront être établis pour mutualiser les mesures de gestion et de suivi environnemental et social. Ce projet, de portée nationale, devra apporter une contribution dans la mutualisation de ces moyens.

9.2.2. Canevas du programme de suivi environnemental du projet

Au niveau de chaque établissement scolaire, les indicateurs et éléments techniques ci-dessous sont proposés et seront suivis par le Point Focal déjà installé sous la supervision de l'Environnementaliste de l'UATS mais aussi des autres directions du secteur de l'éducation et de la santé.

9.2.3. Indicateurs de suivi environnemental et social

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux des activités du projet. Toutefois, pour ne pas alourdir le dispositif et éviter que cela ne devienne une contrainte dans le timing du cycle de projet, il est suggéré de suivre les principaux indicateurs suivants :

1. Ratio DLM/Nombre d'élèves
2. Disponibilité de Points d'eau
3. Disponibilité de latrines/toilettes fonctionnelles
- 4- Nombre de séances de sensibilisation groupées organisées
- 5- Quantité de temps consacrée à la sensibilisation dans les salles de classe
- 6- Nombre de séances de campagne de salubrité organisées par mois,
- 7- Nombre d'opérations de désinfection des toilettes organisées par mois,
- 8- Entretien des surfaces avec lesquelles de nombreuses personnes sont en contact,
- 8- Ratio nombre de points de vente de denrées alimentaires pour élèves
- 9- Nombre de contrôles du port de masques à l'entrée de l'école par mois
- 9- Nombre d'élèves sans Masques à l'entrée de l'école les lundis et vendredis
- 10- Ratio nombre d'enseignants et personnel administratif vaccinés,
- 11- Conception, affichage des panneaux encourageant le respect des gestes barrières et les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement,

12- Existence de poubelles au sein de l'établissement,

9.2.4. Dispositif de rapportage

Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du PGES, le dispositif de rapportage suivant est proposé:

- des rapports mensuels produits par le Point focal de l'établissement,
- des Rapport trimestriels à être produits par l'expert en environnement de l'UATS;
- des rapports périodiques de suivi de la mise en œuvre du PGES à être produits par le directeur Départemental du cadre de Vie
- un rapport final à être produit par l'expert en environnement de l'UATS
- des rapports circonstanciels pour les cas d'accidents et d'incidents

9.3- Le cadre institutionnel de surveillance et de suivi

Les modalités de mise en œuvre du projet sont les suivantes:

- Le Ministère des enseignements maternel et primaire (MEMP), qui est responsable de la coordination globale de la mise en œuvre et du suivi du projet de Riposte contre COVID-19 dans le secteur éducatif, fournira des orientations stratégiques pour la mise en œuvre globale du projet.
- Le MEMP travaillera en étroite collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP) et les agences des Nations Unies, à savoir l'OMS, la BM, l'UNICEF, etc.
- Le MEMP travaillera aussi en étroite collaboration avec d'autres entités gouvernementales, notamment le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Economie Numérique et de la Digitalisation, les agences des médias, etc.

De façon opérationnelle, la surveillance et le suivi environnemental et social devront être effectués comme suit :

Surveillance :

La surveillance de la mise à disposition des équipements sera effectuée par le Point Focal de l'établissement assisté du Comité de Santé

Suivi :

Le suivi sera réalisé par le Consultant environnementaliste de l'UATS en relation avec les structures sectorielles qui interviennent dans la mise en œuvre du projet.

Evaluation :

Des Consultants ou des Agences indépendants effectueront l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale

9.4- Plan de renforcement des capacités et de communication

Afin que le réflexe de sauvegarde environnementale et sociale soit une réalité au niveau de tous les acteurs impliqués et surtout qu'il se pérennise, le renforcement des capacités ne devra pas être négligé.

Les séances de formation/sensibilisations seront préférentiellement rapprochées des lieux de travail des acteurs afin de permettre d'inclure beaucoup de participants et de contourner le phénomène de non-restitution des notions apprises lors des grands ateliers nationaux qui s'observe souvent. En plus des spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale de l'UATS, les autres formateurs en cas de besoin, seront choisis sur la base d'une solide connaissance des normes environnementales ou directives de bonnes pratiques notamment en hygiène, sécurité, prévention et contrôle des infections (PCI).

L'appui technique de la Banque mondiale, de l'UNICEF ou de l'OMS pourra être requis sur des thématiques pointues si des expertises locales ne sont pas disponibles pour un transfert de compétences.

En complément des formations, des renforcements techniques devront concerner par exemple :

- l'élaboration de manuel de procédure d'entretien et de maintenance des ouvrages d'assainissement et des DLM,
- l'actualisation des procédures opérationnelles standardisées suivant des lignes directives de l'OMS sur la prévention et le contrôle des infections incluant les bonnes pratiques environnementales et sociales telles que la gestion des déchets à risques infectieux, la décontamination microbiologique, les précautions standards,

Quant à la communication, il faudra :

- établir un lien de communication permanent avec les acteurs locaux de l'éducation et la population afin de favoriser le développement d'une culture de santé publique
- diffuser une information complète sur les risques, explication du « pourquoi » des décisions, réponse aux rumeurs via des sources crédibles ;
- coordonner la communication des acteurs pour garantir sa cohérence ;
- inciter chaque citoyen à devenir acteur et responsable face aux risques.

X- PLAN CADRE DE CONSULTATION DES POPULATIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

10.1- Contexte et objectifs

La procédure de consultation publique ambitionne d'assurer l'acceptabilité sociale du Projet Riposte à la COVID19 au niveau des établissements scolaires, en mettant tous les acteurs dans un réseau de partage de l'information aussi bien sur l'environnement que sur le projet proprement dit. Cette consultation ambitionne d'amener les acteurs à avoir, à l'échelle du secteur de l'éducation, une vision commune et des objectifs partagés des actions entreprises dans une logique tridimensionnelle : avant le projet (phase d'identification et de préparation) ; en cours de projet (phase d'exécution) ; après le projet (phase de gestion, d'exploitation et de d'évaluation rétrospective). L'objectif est donc : (i) de mettre à disposition l'information environnementale dans le contexte du projet ; (ii) d'avoir une base de discussion et un outil de négociation entre les différents acteurs ; (iii) de disposer d'un référentiel pour organiser le partenariat et la participation qui sont des attributs essentiels de la bonne gouvernance. Les points de vue des bénéficiaires et des autres acteurs doivent être rigoureusement pris en compte.

Le plan de consultation renvoie à la nécessité d'associer pleinement les bénéficiaires dans l'identification des besoins, le suivi des activités et leur évaluation dans une perspective de contrôle citoyen, de partage des connaissances et des savoirs, de participation et d'efficacité sociale.

10.2- Mécanismes et procédures de de consultation

Les mécanismes et procédures pour l'information et la concertation à mettre en place devront reposer sur les connaissances sur le volet environnement, assainissement et hygiène dans les établissements.

Elle se conforme à une logique de communication éducative et de communication sociale. La communication éducative doit s'articuler avec des stratégies (démarches pour atteindre un objectif ou une famille d'objectifs) de manière directe, localisée dans le cadre d'un cheminement participatif où chaque étape est réalisée avec un support de communication adéquat.

La communication sociale permet de renforcer la réflexion et la prise de conscience sur les enjeux qui structurent l'information environnementale. De manière plus spécifique, elle vise le dialogue, la concertation et la participation.

10.3- Stratégie

La stratégie du Plan de consultation doit alimenter, régulariser le jeu interactif d'information sur l'environnement et sur le projet entre tous les acteurs.

Les objectifs visés sont : la mise en réseau des différents acteurs par rapport à un ensemble de connaissances sur le projet ; la mise en place de groupes intersectoriels référencés aux

différentes composantes du Projet ; la mise en place d'un comité à l'échelle local.

Dans le domaine de la consultation environnementale, il sera nécessaire de bien mettre place, au niveau de chaque établissement, un comité animé par un Point Focal dont le rôle sera : d'appuyer l'Unité de Gestion du Projet dans le fonctionnement niveau établissement et l'appropriation sociale du projet ; de mobiliser auprès des partenaires nationaux et locaux dans la mise en œuvre des activités du projet ; de servir de cadre de résolution à l'amiable d'éventuels conflits ; ; de réajuster les interventions selon les opportunités et les contraintes ; de disséminer les résultats obtenus sur tout le cycle du projet.

Des ONG spécialisées sur les questions sociales, pourront aider à faciliter la mise en place de ces opérations de ces groupes sectoriels, mais surtout veiller à la qualité et l'équité dans la représentation (groupes marginalisés, genre, etc.).

10.4- Etapes de la consultation

Le Plan de consultation peut se dérouler à travers trois cheminements méthodologiques modulables selon la taille, le contexte culturel et l'expérience en matière de planification stratégique concertée.

- *La consultation locale ou l'organisation de journées académiques :*

La consultation locale (niveau établissement) remplit donc une double fonction : une fonction de mise en réseau et d'accords sur les préoccupations environnementales et une fonction de mécanisme participatif permettant aux enseignants, aux apprenants et parents d'élèves de rechercher collectivement des solutions à des problèmes intersectoriels. L'organisation d'une consultation locale peut être placée dans le démarrage des activités du Projet et se fonde sur des principes ascendants : participatif et intersectoriel. En tant que processus, elle favorise la solution collective des problèmes, la négociation, la résolution des conflits, le consensus et le partenariat. Elle exige une participation importante et efficace des partenaires à la prise de décision

- *Les rencontres sectorielles de groupes sociaux et ou d'intérêts*

C'est un ensemble de rencontres individuelles et collectives qui ciblent les groupes qui ont certaines problématiques au cœur de leurs agendas ou de leurs pratiques professionnelles (éducation-santé). On peut choisir aussi les groupes en fonction de leur expertise dans telle ou telle problématique. C'est le cas des femmes et des jeunes, des associations de parents d'élèves, des ONG chargées de genre, etc. Ces rencontres se feront au moyen d'interviews, de Focus group, d'ateliers, etc.

10.5- Processus de consultation

Le processus de consultation locale (niveau établissement) devra être structuré autour des axes suivants :

- préparation de dossiers de consultations locales comprenant les rapports d'évaluation des équipements d'assainissement, descriptif des activités déjà identifiées (localisation, caractéristiques, etc.) et des fiches d'enquêtes ;
- missions préparatoires dans les établissements et de consultation ;

- annonces publiques ;
- enquêtes publiques et collecte de données dans les établissements ;

10.6- Canevas d'enquête publique

Le canevas de l'enquête publique devra, entre autres, aborder les thèmes suivants :

- Installations et équipements proposés (enquêtes sur les normes des infrastructures et équipements concernés)
- Mesures en matière de maintenance et d'entretien des infrastructures et équipements (enquêtes sur les modes et les capacités institutionnelles de gestion)
- Mesures en matière d'hygiène et sécurité (enquête sur les normes et règles environnementales)
- Actions en matière de protection du milieu biophysique (enquête sur les mesures à caractère écologique)
- Actions pilotes de recherche/développement ; de développement de méthodes techniques et technologiques (enquête sur les améliorations méthodologiques).

Des Méthodes Accélérées de Recherches Participatives (MARP) pourraient être utilisées comme approche pour créer une culture activée de développement.

Les outils et méthodes participatives utilisées au cours des enquêtes devront être poursuivis lors des études thématiques et des actions de suivi et évaluation.

Dans ce domaine, les approches généralement adoptées par les services techniques et leurs partenaires (ONG, société civile, partenaires au développement) reposent sur les points essentiels suivants :

- la connaissance du milieu avec la réalisation d'un diagnostic participatif ;
- la concertation dans l'établissement des priorités ;
- le développement des capacités locales dans l'action.

Les processus mis en place devront porter essentiellement sur :

- l'information et la sensibilisation du public,
- le diagnostic participatif,
- la définition des priorités en fonction des besoins identifiés à la base,
- les réunions de restitution et la préparation de plans d'actions.

Dans ce domaine particulier, les ONG nationales, impliquées dans la réalisation de programmes de développement local, sont généralement dotés de mécanismes et d'outils participatifs, ce qui leur permet de livrer des services essentiels aux collectivités et aux groupes organisés.

Lors de l'élaboration du PGES, des consultations ont été organisées dans les douze départements du pays. La liste des personnes consultées est présentée en annexe. Les préoccupations de ces personnes sont intégrées au document.

XI- CONSULTATION DES ACTEURS EN PRELUDE A LA PREPARATION DU PGES

Des consultations se sont déroulées du 23 Août au 7 septembre 2021 dans tous les départements du Bénin pour s'assurer la participation des Parties Prenantes au processus de planification des actions du projet et de définir les mesures à prendre pour contrer la pandémie dans les établissements scolaires.

Il s'agit notamment :

- d'informer les parties prenantes sur le projet et ses activités relativement à l'environnement : équipements d'assainissement et d'hygiène,
- de permettre aux parties prenantes de s'exprimer, d'émettre leur avis sur le projet notamment dans sur le volet environnemental,
- d'identifier et de recueillir les préoccupations (besoins, attentes, craintes, etc.) des Parties Prenantes vis-à-vis du projet ainsi que leurs recommandations et suggestions,
- d'identifier le profil du Point focal qui sera chargé de coordonner toutes les initiatives, ls programmes, activités et actions entrant dans le cadre de la riposte à la COVID19 au sein de chaque établissement.

Les photos illustratives des séances de consultation se trouvent en annexes

La principale recommandation des participants est de rendre disponibles, dans chaque établissement, les équipements et les matériels qui permettront de lutter contre l'expansion de la pandémie. Il s'agit de l'eau, du savon, des toilettes, des DLM, des salles de classe et la désinfection des écoles.

Ensuite, ils ont souhaité que le projet :

- revoie la conception des DLM de façon à les rendre moins fragiles, plus adaptés et plus solides,
- revoie la répartition des DLM en tenant compte de tous les ordres d'enseignement, pour le moment, c'est le MEMP qui est privilégié,
- alloue de ressources aux DDEMP et aux DDESTFP pour leur permettre le suivi de la mise en œuvre des mesures barrières dans les établissements.

Le rapport détaillé de ces consultations se trouve en annexe.

CONCLUSION

Le présent PGES est élaboré conformément aux orientations de la législation béninoise en matière de procédures d'évaluation environnementale et sociale et suivant les Normes Environnementales et Sociales de la Banque Mondiale

Sa mise en œuvre effective permettra de mieux gérer les risques environnementaux et sociaux liés aux activités du "Projet Riposte à la COVID-19 Education Bénin " et relever le défi : "Continuer et soutenir l'apprentissage tout en assurant la sécurité et la santé des enseignants et des apprenants en cette période de COVID-19".

Ainsi, toutes les parties prenantes se doivent-elles de jouer leur partition dans une approche participative avec les acteurs de l'éducation qui sont les principaux bénéficiaires

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ABE, 2001. Guide général de réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement. Agence Béninoise pour l'Environnement, 76 p, février 2001.
2. Azonsi F., Tossa A., Kpomasse M., Lanhoussi F., Zannou A., Gohoungossou A. (2008) : Atlas hydrographique du Bénin : Un Système d'Information sur l'hydrographie, 22 pages
3. Aïssi K.A., Eдорh A.P., Dégbey C. 2013. Évaluation des risques sanitaires et environnementaux liés à la gestion des déchets liquides des laboratoires de la zone sanitaire d'Abomey- Calavi/So-Ava. British Journal of Applied Science & Technology 3(2): 307-319.
4. Banque mondiale. 2018. Cadre Environnemental et Social, NES n° 1. Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux : Note d'orientation à l'intention des emprunteurs.34p.
5. Banque mondiale. 2016. Cadre Environnemental et Social. 121p.
6. Banque mondiale. 2017. Dossier type passation des marchés. Appel d'offres petit travaux. 204 p.
7. Décret N°2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin.
8. Décret N° 2006-087 du 08-03-2006 portant approbation du document de politique nationale d'hygiène hospitalière en République du Bénin.
9. DNSP. 2013. Stratégie Nationale de Promotion de l'hygiène et de l'assainissement de Base 2013 à 2017. 109 p.
10. DNSP. 2019. Guide technique national pour la surveillance intégrée de la maladie et la riposte au Bénin. 401p.
11. Hotèyi M. I., Adjinda S., Tanda Y. 2018. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet Regional de Renforcement des Systemes de Surveillance des Maladies (REDISSE III/BENIN), février 2018.
12. Hotèyi M. I., Adjinda S., Adjadji G. 2018. Plan de Gestion des Déchets Dangereux du Projet Regional de Renforcement des Systemes de Surveillance des Maladies (REDISSE III/BENIN), février 2018.
13. LE BARBÉ L. ; ALE G. ; MILLET B. ; TEXIER H. ; BORELT Y. ; GUALDE R. (1993) : Les ressources en eaux superficielles de la république du Bénin. Editions de l'ORSTOM ; 543 pages
14. Loi N° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin.

15. Loi n° 87-015 du 21 septembre 1987 portant code de l'hygiène publique de la République du Bénin
16. Ministère de la santé : CGES Projet de Préparation et de Réponse à la COVID-19 au Bénin (p175441)
17. Ministère de la Santé. 2018. Plan d'Action National de la Sécurité Sanitaire du Bénin 20172021. 155p.
18. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire : Projet GPE De Riposte au COVID-19 dans le Secteur de l'Education (P174186)
19. Ndoye B. 2020. Modèle de plan d'action PCI pour les plans nationaux de riposte au COVID-19 dans les pays d'Afrique sub-saharienne (Version provisoire mars 2020). 32p.
20. OMS. 2020. Lutte anti-infectieuse lors de la prise en charge des patients chez lesquels on suspecte une infection par un nouveau coronavirus (nCoV) Orientations provisoires 19 mars 2020
21. OMS.2020. Éléments à prendre en considération concernant les mesures de santé publique à mettre en place en milieu scolaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19
22. OMS-UNICEF.02020 : Eau, assainissement, hygiène et gestion des déchets en rapport avec le SARS-CoV-2, le virus responsable de la COVID-19
23. OMS .2021: Country COVID-19 intra-Action review : Facilitator's manual
24. PARSEP COVID-19-TOGO : Plan de Gestion Environnementale et Sociale, Avril 2021
25. WHO. 2020. Water, sanitation, hygiene and waste management for COVID-19, issued on March 19, 2020
26. Wordbank. 2020. Technical Note: Public Consultations and Stakeholder Engagement in WB- supported operations when there are constraints on conducting public meetings, issued on March 20, 2020

ANNEXES

Annexe 1 : les photos illustratives des séances de consultation

Annexe 2 : Liste des participants aux Ateliers de formation

Annexe 3: Procès-verbal des séances par département

**Annexe 1 : Photos illustratives des séances de consultation (Sources :
TONON Fidèle, lors des séances de consultation)**



Séance de consultation à Porto-Novo (Départ. Ouémé)
(25 Août 2021)



Séance de consultation à Kandi (Départ. Alibori)
(03 sept. 2021)



Séances de consultation à Djougou (Départ. Donga) (07 sept. 2021)



Séance de consultation à Natitingou (Départ. Atacora) (06 sept. 2021)

Annexe 2 : Liste des participants aux Ateliers de formation

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Éducation
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

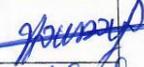
Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

Organisation des séances

Département... LITTORAL Lieu : CS-COT-SIKÉ Date : 25/08/21

Liste des participants

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
1	ADANVESSODE Edmond	Conseiller Pédagogique CS Cot-Gbégamé	95 34 74 15 edmondanv@gmail.com	
2	AKANDE Serge	CP Cotonou Sike	sergeakande@gmail.com	
3	ADJOVI Norbert	CP1 Cotonou-sike	66089866 norbertadjoivi@gmail.com	678981912
4	ADJOUWIM Bédje Emmanuel	CP Zone 2 Cotonou-Akpakpa	97018969 bedjeemmanuel@gmail.com	62247119
5	HOUNKORINDOU A. Rascal Ernest	CP Zone 3 Cot. Akpakpa	9722145 rascalernest@gmail.com	
6	AKEDÉ Kourou Louis	CP Zone 1 Cot. Gbégamé	97722707 akede.louis@gmail.com	65784601
7	SALE F. Sosthène	CP2 Cot- Gbégamé	95152629 sosthene.sale@gmail.com	95 15 26 29
8	YACOUBOU M. Seidou	CP4 COT- AKPAKPA Cot. AKpatpa	95 70 88 82 seidouy2002@gmail.com	
9	LANDO Aubert Fortunat	charge com. DAS Littoral	38182080 landoa.fortunat@gmail.com	
10	KODJON. H. Joliette	charge com. DAS Littoral	97084885	
11	Mr Aïssi Rouf	CCD Littoral du CNLS-TP	66541589	
12	BANNA Alidou	SSE/UATS	95955880	
13	TOMON Fidèle	SSE/UATS	66393914	

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
32	GBOKO Eline	coll/SAF	97945819	
33	AVOCATIERI Maduoko Rep / pse ADJIBOLA	DDS	94567155	
34	HOUSSOU Alain Famin Y.	DDENP-0	97350877	
35	BATHA Abdou A	SSE/UAJS	9595586	
36	IBRAHIMA Abdou	SMAS/UAJS	9502928	
37	TORON Fidele	SFSE/UAJS	66393910	
38	KOTTIN Hervé	CVA/UAJS	66355066	
39				
40				

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
14	KOUNKOU MASSI K. Apollinaire	CP/RP49	96141247	
15	SOWALY Yolande	C/SSS DDESTFP-0	94495768 yolandessowaly yolandessowaly@gmail.com	
16	KOUTON Sèmlika	C/SESTFP. DDESTFP-0	62196928	
17	ADJAVOUNVOUN Casimir	CP5/RP.33 OGANLA	96917510	
18	CHITOU Taofiki	CP4/RP33 OGANLA	97874970	
19	SODOHOUN Mawouba Gregoire	CP4/RP.49 ATTAKE	95526269	
20	TCHIBOZO K. Cyrinaque	CP/RP33 P/N Oganla	96531315 95425905	
21	ATO HOUN A. C. Jean - Paul	CP/RP49 P/N ATTAKÉ	96813820 95 00 8733	
22	SOSSA A Denis	CRP35 Dangbo Miss	97416378	
23	ADOU MASSE Fernand	CRP36 Avrankou/ Adjarra	67501743	
24	KOUTON André	CP1 ADJARRA	97406008 95845318	
25	AGBRA C. Antoine	CP Zone 3 AVRANKOU	97813283	
26	HOUSSOU Cyprien	CP1 Dangbo	97090667	
27	TOVENON D. Albert	CP3 Dangbo	97219763	
28	DOSSOU A. Massiatou	CP4 Semi-Podji	974160242	
29	DAASSI Raymond	CRP37 Atchihoun - Bona	97241385	
30	HOUESSI NDAI Claudine	C/S A P DDESP-0	67580429	
31	GBOSTJINOU Hespice Simon	C/DETEC	97572421	

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Education
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

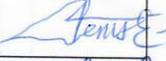
Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

Organisation des séances

Département..... Ouémé Lieu : Porto-Novo DJEMP Date : 24/08/2024

Liste des participants

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
1	AHOVANSOU Pierrette	Coll/SEMP	97-62-62-45	
2	TOKPANGU Simon	Coll/SAS	97581052	
3	AVALLA Paul	Coll/SEMP	97476242	
4	BUCODAWO Euphrasie	coll/s	97732250	
5	ADJAKPA K. Véronique	Coll/S	97185336	
6	ADJAHO Marc	coll/s	90763129	
7	AHOVANDJINOU Zéphirin	C/SEMP	97129493	
8	DOSSA Firmin	Coll/S	97182566	
9	OKE OWOGBI Edoard	C/SAS-DJEMP	97880292	
10	HOUNGBO Imo	coll/SAF	96554442	
11	SOHE Jean de Dieu	coll/SAF	97629967	
12	CHABOUNO Hubert	coll/SEMP	67157783	
13	SOHE Jean de Dieu	Coll SAF	97629967	

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
14	AGBLA Denis	CP22 IFANGNI	95955865 67119101	
15	BRAHMA Abdon H.	SSE/VATS	95955865	
16	GONDON Eidole	SMSSE/VATS	66393914	
17	IBRAHMA Abdon	SMSSE/VATS	95029268	
18	KOTTIN Hecne	66395066 CV/VATS		
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Éducation
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

Organisation des séances

Département: Plateau Lieu: Poké AEMEP Date: 23/08/2021

Liste des participants

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
1	AICHATIN Nounagm Salomon	CRP38 Pobé	96630425 alatachatin@gmail.com	
2	DANNON C. M. François	CP3 Adja-Ouère	67640507 coffimeamofrancois@gmail.com	
3	HOUNTINOUSEHA Coffi Désiré	CP1 Adja-Ouère	97867363 hountinoucoffidesire@gmail.com	
4	AMAGBEGNON Maximien	CP1 Kétou	97086892 maxamagb@gmail.com	
5	AGBOYINDOU Germain	CE1 Pobé	97586414	
6	TOGBE C. Vincent	CRP39 Sakété	96444276	
7	ADOGNON FOKY Marcellin	CP3 Sakété	97887815	
8	TOSSOU Djato Rolland N.	CP1 Sakété	97417518	
9	HLAKOU GBE Chienne	CP SAKETE	97652764	
10	DJEDOKANSI Gratien Noël G.	CP3 Pobé	97227173	
11	SOUDOU... Cubiel	DDEMP.	97024195	
12	ZIN SOU EASSINOU	CS/SEMP	97598463	
13	BELLO A. Rachad	CSA	97099962	

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
32	IBRAHIMA Abdon	SMSS	95029258	
33	KATTIN Houdé	CVA/UNTS	6699 5066	
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
14	NANKI Coffi Indore	CP Zone II Grand-popo	97262099 nanki150202@gmail.com	
15	MIKPONHOUE H.C. Sylvain	CRP32 (BORA-HOUYOGBE)	94394349 misylz@yahoo.fr	
16	AISSAN Christophe	C/DIE DEMP-M	96454066 charitotheaissa@gmail.com	
17	DJIKPONOU A. Charles	CP3 HOUYOGBE	95118650 charlesdjikponou@gmail.com	
18	AGBO A. Ulysse	C/SESTFP MONO/DESTFP	agboagbo@gmail.com	
19	SOSSOU A. Benjamin	C/SME DESTFP	97859132 sossoubenjamin@gmail.com	
20	GNANHOUE K. Joaquim	C/SA DESTFP-M	95756618 gnanhouejoachim@gmail.com	
21	ATTINDEHOU Meomen Olympe	C/D/SAS/ DEMP MONO	95717439	
22	DODO Simon	OD/CIS-SEC DEMP MONO	destosimon62@gmail.com 95720347	
23	N'DAHT. Chérelle	C/PP QASBAS DEMP/MONO	ndahichellette@gmail.com 97259759	
24	CONDJOU Alphonse	C/SEC DEMP/MONO	97142814	
25	DASSI Gilles Colin	C/SA/BOU HOM	97181505	
26	Aissi Timothée	C/SEC	95599760	
27	HOUANSON Georges	coll C/SAF	97743758	
28	SOKEMATHOU C. Barnabé	Coll. C/SEMP	97407484	
29	SEDE C. Iréné	coll/SEMP	95710439	
30	BAHNA Abdou K	SEE/VAIS	95915866	
31	TOMON Fidele	expul SB	66393310	

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Education
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

Organisation des séances

Département: Mono Lieu: Lokossa DDEMP Date: 27/03/2021

Liste des participants

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
1	KOU MASSIK François	C/MPER/ DDEMP	koumassikf@gmail.com	
2	da COSTA Comlan Honoré	C/SSS DDESTFP-M	costahonore77@gmail.com	97761480
3	MONTETO Angèle Blaise	H/CEG, Lok	montchollaise@gmail.com	96803689
4	CHABI S. Ahmed	DDEMP/Mono	Farkiss201@gmail.com	
5	AVEGNON C. Thomas	CISAENT DDESTFP-M	thomasavegnon69@gmail.com 95861636	95861636
6	DAGBA Codjo	C/SEC DDESTFP-M	95498915 dagbacodjo2010@gmail.com	
7	HOUNKANRIN B. Nestor	CP ATHIEME	95497288 hounkanrin@gmail.com	
8	HOUESSOU Anatole	CP1 LOKOSSA	96697103 houessouanatale25@gmail.com	
9	TOGNIZIN C. Marc	SG ESPOIR Comé	91343463 95532975 97048578	91343463
10	AIZAN Ferdinand	CISAS DDEMP-M	96153456 ferdinandaizan77@gmail.com	
11	BOSSOU Lambert Mawouzi	DDEMP-M	95454520	
12	MOUMOIN D. Patrick	C/SEC-M	95459073	
13	MIDINGOHI G. Victorin	CRP31 COMÉ	97859901 94686941	

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
14	MEGNIGBETO S. Felix	CIA TORI- BOSSITO	97641799	
15	BAKHA Abdou	SSE/UNIS	9595586	
16	TORON Fédèle	SMSE/UNIS	86393990	
17	DEBAHIMA Abdou	SM.SS/UNIS	95029268	
18	KOTTIN Hervé	CIA/UNIS	66995066	
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Éducation
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

Organisation des séances

Département: Atlantique Lieu: Allada Date: 26/08/2021

Liste des participants

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
1	HOUNTONDI B. Gratien	SGA CEG1 Allada	95583450	
2	AHIMAVO A. D. Basile	CP zone 2 SÔ- AVA	97866797	
3	GBOLOGANGBE Goudjo Herve	CP Zone 3 KPOMASSE	94222276	
4	POFAGI Vincent	CP/zones CS/OUIDAH	62577308	
5	ZANMENDU Charles S. Boghinou	Comptable RR Rpt le CRP.	97055675 95509170	
6	YABI A. S. David	CRP9 Allada da Tori	97333327	
7	CODOBI Calixte	CSA-DEMP. Représentant BOFITP	97242546	
8	GOUSSO Fréjus F.	Méd. Covid Rapt DDS ATL	97680164	
9	TOLLO C. Gaston	CRP11 Calavi 1	97409830	
10	KAXILISSOUS-Gustave	Rep. Directeur/SG CEG SOYO	97657294	
11	VIGNIGBE Jandance	CP Zone 2 TORI. BOSSITO	95151085	
12	ANDGLE Christian	Secrétaire CS Allada Représentant CP	67352273	
13	KIADIVI Augustin	CP, CS 3	96875014 64206864	

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
14	IBRAHIM Abdou	ST/SS/UT/CI	95029263	
15	Kottin Hervé	CA/UTS	669950 66	
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Education
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

Organisation des séances

Département: Alibori Lieu: CEG Kandi Date: 03/09/2021

Liste des participants

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
1	SETEYI Adrissou	CEG-Sokodjo dir - Directeur	97190248	
2	CHARBI B. Tondou	Directeur CEG-Gogouma	97542177	
3	AKOUNKINTOGBE Antoine Gilbert	Directeur CEG SAM	95366668	
4	Bouyou Inouma Amien	Cgi Kandi	97065981	
5	IVAMATA Aoudou	CEG-KOMPA	97111077	
6	YERIMA Sourou	Directeur CEG-SORI	65292418	
7	TOGOU Bido Adom	Directeur CEG-BENEST	66434210	
8	ZOUMAROU Esseni	Directeur CEG Angangadéhou	64073443	
9	SAKIA Seybon	Directeur CEG-TORA	97111732	
10	TONI Raphael Assiérou	Directeur CEG-Kancho	95410614	
11	DSANGBO Olabiyi A. Amos	Directeur CEG-GOLDMOR	95306517	
12	AROUNA Mama drou	Directeur CEG-BENWARI	95086923	
13	ALAZI Ténokuron	Conseiller CEG MALANVILLE	64322836	

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
14	ALLAGBE Estelle	RUP Gbékou Malawillo	96702667	
15	ADAM J. Saïdou	R.U.P. MADINA (KANDI)	64279200	
16	AÏTONGNON Thierry	RUP PEBE	62894312	
17	HOUEDAZAN Gombant	RUP KASSANOU II	97356578	
18	BAHNA Alidou	SEB/VAIS	9595860	
19	IBRAHIM Alidou	SMSS/VAIS	95029268	
20	KOTTIN Hervé	669950 66	VA/VAIS	
21	TONON Fidele	Exp VAIS	66393914	
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Education
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

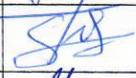
Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

Organisation des séances

Département: Aliboné Lieu: CEG, Kandi Date: 03/09/2021

Liste des participants

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
1	TOBOU S. Souleymane	RUP- Gomparrou (Banikoara)	95452941	
2	AGBAHE E. Omer	RUP- Somparou (Banikoara)	95581545	
3	BOUBARI Koto	RUP DONNAN	97184091	
4	OROU TORE A. Abdoulaye	RUP MONSEY (Kovimou)	94737090	
5	SENONKIN H. Emile	RUP- Libanié (Ségbana)	91790679	
6	AOUGA Fidèle	RUP- ATABENOU BANIKOARA	95548803	
7	ISSA Karim	RUP FOUNOUGO/4	64564068	
8	GOUNOUKPEROU R. Vincent	Représentant DOP/P. Atibode	97332618	
9	ASSIFAA. Ouséni	Co-RUP (Gou nareu II) GOGONOU	95393556	
10	SOUMANOU Bachirou	RUP Kantakpata (Gogoumar)	97920084	
11	BANI MOUSSA R. Wally	RUP SÉGBANA Centre	94522105	
12	DOUVI Joël Marcellin	RUP Bani-Inféou (Kantakpata)	95340718	
13	LOKO Bernard	RUP Madicali (Malanville)	97364422	

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
32	BANNA Abdou	SSB/UATS	9595586	
33	IBRAHIMA Abdou	STISS/UATS	95029268	
34	KoTIN Herzal	CA/UATS	66 9950 66	
35	TONDI Fidel	Expert UATS	66393914	
36				
37				
38				
39				
40				

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
14	SARE NOMME Duroou YOROU	Représentant CP/BKÉ	97524649	
15	KORA BOU Etienne	Représentant du CRP.17	96130970	
16	TABOUSSONNON JOSUE Daniel	Représentant CP/sinende	95336336	
17	ABOW Latif	Représentant CRP.18	97353631 95524246	
18	SAKA Yaron	Représentant C P Kalala	94232469 97564571	
19	GAGNI Lucien	CEG Albanik	9585 / 9772 8700 / 0554	
20	EZIN Richard	Représentant Directeur CEG TI TLENG	97-11-48-63	
21	NAHOUM Tiburce	Représentant Directeur TOUROU	60205465 97088355	
22	ATCHO A. J. Samson	Représentant Général - Guéme	96501845	
23	KASSOUMOU H. Séouatoron epe ATTA	Représentant C/SEMP	97007963	
24	SETCHO G. Rock	Représentant CISAF MEMBRE	96618463	
25	MOUSSA ABDOULAYE Allassane	C/S DSEMP-B	95895117	
26	TOMAVO Hermann	Représentant CRP 16	97374116	
27	IKORÉ SIONÉ KPAI SIMP	TH 14 DOS-B	95941970 96131475	
28	HOUNKONNOU Edmond	Rep DDEMP Bogou	97165060 edou2018@yahoo.fr	
29	GBOGNIGBE Bernardin Karpal	Agent DDEMPB	96703109 bernkaral@gmail.com	
30	AVOCEYOU Raphaël Laurice A.	Représentant Point focal	67672770 lauriceyouceyou@gmail.com	
31	DOSSE Andre Marius	Représentant CP Pérére	97592479	

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le secteur de l'Education
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

Organisation des séances

Département: Borgou Lieu: ADEMP Borgou Date: 02/09/2021

Liste des participants

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
1	TIGUI B. Dramawa	Professeur au LMB	96 60 55 33 ti.boudia@joh	
2	KONMY Chabisi	Collaborateur leu DDEMP-B	96 47 55 34	
3	NOUHOUN A. Masinhou	CD/SAS DDEMP-B	96 46 19 24	
4	CHABI B. Y. Adimou	Représentant CP/PR2	94 10 72 42	
5	AKOMEN Pierre	Représentant CRP/PR042	97 18 46 68	
6	SAGBO K. Albert	Représentant CRP/PR041	97 45 28 18	
7	OLAYE Y. Delphine CPSC KINDE	Représentant CP/PR041	97 16 36 79	
8	DAZOGBO T. A. Victoire	Représentant CP-ZONE TCH	97 62 77 75	
9	CHABI B. W. Daniel	Représentant CRP-TCH	97-69-85-05	
10	DJIBRIL I. Moufouo	Représentant CP zone 1 N'daki	94 70 27 6	
11	GOUDA A. Hakim	Représentant DDEMP-B	97 98 56 66	
12	CHABI Philibert	Professeur au CEC OKEDAMA	97 77 26 58	
13	OROU GNANCE Bani	Professeur au CEC-Zongbo	95 23 61 74	

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
14	GANGBÉ Fabrice	C/SA ES-SAVAILOU	97914719	
15	FAJEGNON Jean	Prof philo CEG2 DASSA	95157822	
16	ASSOGBA Thibert	Instituteur CS/GLAZOUÉ	62652127	
17	DASSA K. Michel	Censeur CEG1 DASSA	95308570	
18	AHOHOU Abdoulaye	Directeur EPP Assolomihou	95900837	
19	BADOU Wilfrid	Directeur EPP/OUEDEME Glazoué	97111178	
20	ADJAVOU N. Vain Dieudonné	Directeur EPP/Madongbe Glazoué	97046419	
21	AFEWE Urbain	Directeur EPP Odo- Othone	97027424	
22	GNIMASSOY N K. Amadou	Directeur CEG2 DASSA	95705455	
23	BOKOSSA K. Abel	C/SEC DDMP COLLINEE	97859720	
24	ASSOGBA I. Charles	C/DIAA DDESTOP COLLINÉE	95548215	
25	YABI Benjamin	C/SSS DDES/PP-Col	95485752	
26	FIDEGNON Modeste	Instituteur ES/DASSA	96801259	
27	DOVONOU Euloge Octave	CD FOSP/DDMP Rep. DDMP	66408295 edovonou66@ gmail.com	
28	BAHNA Abdou H	SEPE/UATS	95955960	
29	IBRAHIMA Abdou	SUTSS/UATS	95029268	
30	KOTTIN HENRI	CVA/UATS	66995066	
31	TONON Piatek	Expert UATS	66393914	

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Education
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

Organisation des séances

Département..... COLLINESLieu : CEG1 Dassa Date : 01/09/2021

Liste des participants

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
1	NOUGBOLOGNI Benoit	CIS DDEMP col	97380873 nougbdegnib@gmail.com	
2	MAMA Missiliou	CISAS DDEMP col	97362084	
3	VEGBA sébastien	Instituteur MEMP	97460484	
4	AYAKA I. Barnabé	CISA CS-OUESSE	95267321	
5	BEKOU A. Fidèle	ENSEIGNANT CEG1 DASSA	95044986	
6	OSJO Félicité épse AYENA	Enseignante DIRECTRICE DETOURIS	66161610	
7	TOSOU D. Félix	Instituteur/MEMP Représentant CRP	95341118	
8	BOCOLO C. Benoit	Instituteur EUC-DASSA	96714214	
9	ADENI Dieu-Domine	Instituteur Quidema-Kpota/A	96034060	
10	AYOSSOU. Comlan Alexis.	Enseignant au CEG Dassa	95531308 61856553	
11	ODO Djoulé	Enseignant CEG2 Dassa	95353731	
12	ADJIN Ajeha Bedji	C/DASA CS/Lavé	96503420	
13	AJOKO Rigobert	CS BAHTE CSA	97365190	

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
14	MOUËSSOURPE Aïkonde	RUP Zogbedemey	97379573	
15	ADOKPEZIN Robert	RUP/AIZE QUINHI	95734323 67778268	
16	GUJIME G. Claude	CS DDEMP-Z	94916652 66186578	
17	ALLOHAN M. Théophile	RUP KPOA ZAGNAXIWA	96095785 95497795	
18	KPODE Anselme	RUP AGONDJI-A	97794765 95584330	
19	ASSOGBAKPE Raoul	C/DESS OUS-ZOU	66641660	
20	BAHWA Abdou	SSE/VAE	95958860	
21	IBRAHIMA Abdou	SMSS/VAE	95029268	
22	KOTTIN Herzé	CVA/VAE	66995260	
23	TONSON Fidèle	Expert VAE	66393914	
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Éducation
(UAT5- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

Organisation des séances

Département: Zou Lieu: ENI Abomey Date: 31/08/2021

Liste des participants

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
1	AïKPE Mafoya	RUP AGOUNA DJIDJA	97368171	
2	DAANON Jean Clément	RUP AYOGBE DJIDJA	95157842 96316349	
3	ESSE Charlotte	RUP-PASSAGON BOHICON	97 39 9665 charlottees55@gmail.com	
4	GAHOU Alexis C.	RUP-EUG-B BOHICON	67335343 95533549	
5	ADOMADAA Jérôme	RUP-SOME ZA-KPOTA	97639020 69206327	
6	GAHGBO Zéphirin	RUP-DON Zagnanado	96488177 69327314	
7	CINANGNIMON Gimand Bonlan	RUP-GOUNLI COVE	97555917	
8	DAGBONOWTON Romuald	RUP ADJOKAN ZA-KPOTA	95560533 96270452	
9	ADAHE Yvon H.	RUP-Guèzo- Yemo TA ABOMEY	95421627	
10	HOUEMAYO Gauthier J. Lestib	RUP AKOEBAKO AGBANGNIZOU	96097309	
11	LAGBADOHOSSOU Léonie	Point Focal SANTÉ DDEMP-ZOU	95750884 96689351 lagbadohossouléonie@gmail.com	
12	DASSI A. Innocent	RUP EPP CS Zagnanado	97853770 94460066 9772655	
13	ATTAKPA Athanase	RUP Zogbo dony	94 17378	

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
14	AHOUIANGNONGBE S. Edgard	CDAPC / SAS DDEMP.C	97533484 ahoue1993@gmail.com	
15	TETE Coffi Berlu	DI CEG DEVE	97063441 leobert@gmail.com	N° 95567464 (w/stop)
16	DEGBEY Janca	Directeur / EPP Hjume tohoue APL / H. H. H. H.	94347781 96649619	
17	TCHEGBLE Michel	Directeur de CEG LALO	97607185	
18	BAHNA Abdou	SSE/NOTS	9591580	
19	IBRAHIMA Abdou	STISS/UNTS	97029268	
20	KOTTIN Henri	CVA/UNTS	66995066	
21	TOWNON Fidèle	Expert UNTS	66393914	
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Éducation
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

Organisation des séances

Département... Couffo Lieu : ENI Dogbo Date : 30/08/2021

Liste des participants

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
1	AYENA Marin Aubin	Directeur d'école MEMP	97016627	
2	EDOU Michel	Directeur CEG4 DOGBO	97993710	
3	DEGBEY Arni	Directeur CEG1-Modjia	96482338	
4	SOGLOHOUN D. Edouard	Directeur CEG2 Dakhobony	97996368	
5	HODJIGUE Kouassi Nicolas	Directeur d'école MEMP	97047561	
6	GBOYOU Victor	MEMP COUFFO	97200846	
7	MEBLE Françoise	PF. MEMP-C	97036095	
8	EKPA Iobissou	C/SAS MEMP-C	67742471	
9	EKI K. Zacharie	CIDTEC MEMP-C	67009040 94342900	
10	SOSSA Jean	Directeur d'école/MEMP	97434979	
11	TCHETCHE J. Rémio	Directeur d'école MEMP	94435862 97883670	
12	DAYO Somma	Directeur Akouegbadjo Le Louvencelle	95342044	
13	ZINGBA Hojwa	Directeur TCHKEPE/C	94526296	

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
14	BIAO M. Yeyga	Directeur CCS Pantaga	97889947 biaoyaya@gmail.com	
15	GIBIGAYE Oumar	chef secrétariat DDEAP/Bougo	95607862	
16	KASSA Bagui	chef Division IT/ISS/CSA	97355069	
17	BEJEMAM Mamam	chef Division des SEC/ABETD	61082099	
18	BONI B. Sahibou	chef/ Division SAF	97240906	
19	KASSA Kabatapa	SAF	96936063	
20	BAHANA Abdou	SSS/ UATS	95955862	
21	IBRAHIMA Abdou	SSS/ UATS	95029268	
22	KOTTIN Hervé	VA/ UATS	66995066	
23	TONON Fidèle	Expert UATS	66999954	
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le secteur de l'Education
(UAT5- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

Organisation des séances

Département: Donga Lieu: DAMP Donga Date: 09/09/2021

Liste des participants

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
1	ADAMOU Ibrahim	DAMP DONGA	9626 8951 igclamy612@gmail.com	
2	BABA Abdoul Hakim	coll/SAF DONGA	97397647 babdoulhakim@gmail.com	
3	DANGLOU FÉYÉ Issifou	Coll/SBC Donga	97648672	
4	N'FOU TA M'PO Thomas	Coll/SERP Point focal MIN	64481008	
5	M'PO N'Dah Kouyété	Coll/SAS	97184686	
6	HAMA MOKIBI ferdon	coll/SAS	96328477	
7	AKABASSA S-D. Bonaventure	coll/SA	68726656/ 96413505	
8	KPARA S. Bintou	coll/SA	51322624	
9	ZATO SAMA Lamine cécile	coll/SAF	97240966	
10	ABDOULAYE Fataou	coll/SA	97027393	
11	TADISSIT. Womonyou	coll/SAF	96612867	
12	AMBANI Alidou	coll/SAR	97720635	
13	ALIOU ISSAKA Abdouzakouyou	SGI CEG1 Djougou	97620015	

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
14	GACARIGO M. Sophie	C/D SEC DDESTFP/A	36063648	
15	BANGANA Jéroulme	C/D SEC DDESTFP/A	97046868	
16	NAMBONI Joub	JOS - MINAM	97470275	
17	SENA N'vo Patrick	C/SECRE/DOESTP	96161254	
18	CHABI N. Constant	collaborateur DDESTFP/A	96677980	
19	MOUOUKATIA Barthélemy	C/SEC/ATA	97082818	
20	ROBERT NCHA Médard	DOESTP ATAORA	97313166	
21	BAHNA Alidouk	SSE/UNTS	5595585	
22	IBRAHIMA Abdel	STSS/UNTS	95029268	
23	YONON Fidèle	Expert UNTS	66293814	
24	KOTTIM Heur	CVA/UNTS	66595060	
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le secteur de l'Education
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

Organisation des séances

Département: Atacora Lieu: DDEMP Atacora Date: 06/09/2021

Liste des participants

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
1	OSSINE N. Antoine	CID SAF DDEMP/A	95784161 97350272	
2	MOUNOU Bétélo	Coll. SAF DDEMP/A	97228050	
3	YOXI N. Jean	CID - SAF DDEMP/ATA	97240772	
4	ATI G Zita	CDICSA DDESTFP/A	97113731	
5	MOUSSA Hassirac	CD/IM/SAF DDESTFP/A	97094029	
6	TANTOUKOUTE Lin	Collaborateur SAS	97211597	
7	AFFOGNON Lucie	chef division Administration	97382140	
8	GAHOWE Pierre	Division Contrôle	96080731 94739729	
9	CHABI-OTA Saïdani	CDISCS DDESTFP-A	95833708	
10	WANAO Hubert	Pont Focal DDEMP/ATA	97319884	
11	N'DAK M. Justin	Division Etab Privé	97051091	
12	YOKOSI OROU T. Alain	chef Division CIDPPQAS	64101090	
13	LAFIA Eric	chef division statistiques des Examens et Concours	64245000	

N°	Nom et Prénoms	Fonction - structure	Contact (Tél et Email)	Signature
14	AWANOU Constantin E.	Directeur CEG3 Kandi	Constantin awanou @gmail.com	
15	ISSA BIO Sounon	Directeur CEG ARBONGA	95447767 issabio2018@gmail.com	
16	CAKPO BESSE Y. Aymar	Directeur CEG GOUNAROU	tel: 97185836 aymar3000@gmail.com	
17	MANADA Sena Paul	Directeur CEG PLAMI	tel: 95461045 manadapaul@gmail.com	
18	BOSSOU-YOVO Michel	Directeur CEG Guéni	98968139 michelbossouyovo@gmail.com	
19	EYE Sylvestre	Directeur CEG-LIBANTE	95845335 eyeyoung@yahoo.com	
20	SALMON Hodou A.	CEG Bissarou	95963819	
21	GUÉGUÉDEABO Augustin A.	CEG KORIBOROU	94626674	
22	SOBASSE ZAKARI Arism	Directeur CEG IOUNBOUSSA	63412941	
23	SINAPROU Aboubaou	CEG MASINA	962131 16	
24	BANI SEIDOU Zénabou	CEG 08-MANDI	86178590	
25	ADAMOU CHABI Abdoulaye	CEG LOUGOU	95740702	
26	SALIFOU Hamouza	CEG (Médina) OUNEI	95-02-21-13	
27	NANTA SEKO Denis	Directeur CEG-GAKOURA	64480340	
28	BAWA GARBA Soule'	Directeur CEG BIRNI-LAPIA (KARIMATIM)	97082110	
29	OLOUKOU A. Jamel	Directeur CEG Sompérékou	96247902	
30	ODRASSO K. Bernard Bernard Fouzangp	CEG	97583370	
31	FAGBONOUN Moussa A.	CEG BAGOU	97621249	

La liste continue au verso

Suite

32	AHOUANGNIHIN Rasoul	Directeur	9549829	Signature
33	ABALO S. Diendome	Directeur	95546362	Signature
34	ADJOBO Serge	Directeur	95704117	Signature
35	PIAMY Ednissou	Directeur	95 27 2430	Signature
36	ABAOU GANIou Massi- houidouy	D/Banikouara	95382080	Signature
37	BIO YARA Philippe	D/SECURANA	94320361	Signature

Annexe 3 : PV des séances de formation dans les départements

Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Education (UATS- PME – BENIN-RCSE)

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

PROCES-VERBAL DES SEANCES

L'An deux mil vingt et un et le 03/09/2021 a été organisée, à la salle de réunion
Département de Atitoun une séance de consultation, d'information et de formation des acteurs
de l'éducation, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Riposte à la COVID-19 Education Bénin.

La liste des participants est jointe à ce Procès - Verbal,

Les travaux se sont déroulés conformément au programme joint à ce procès-Verbal. La séance a démarré à 9h45
et a pris fin à 16 heures

A l'ouverture des séances, M. GOUNOUKPEROU Vincent agissant en qualité de Représentant BETHP
a souhaité la bienvenue à tous les participants.

M. BAHANA Abidou, représentant le Coordonnateur de l'UATS/PME3,
a présenté les objectifs de la rencontre et le programme de déroulement des séances.

Après le développement des différents thèmes et les commentaires et les questions de compréhension qui
en ont successivement suivi, les parties prenantes, dans cette note de synthèse, ont exposé leurs
préoccupations et leurs attentes vis-à-vis du projet, les dispositions à prendre au niveau de chaque
établissement pour mener la lutte anti-COVID19 et, enfin, ils ont formulé les suggestions et les
recommandations qui se présentent comme ci-après :

- Réparer dans toutes les écoles les SII endommagés
- Renforcer la qualité des SII à la fabrication
- Boiter chaque école de point d'eau
- Dédoublez les classes après 50 apprenants
pour mieux gérer
- Rendre effective la désinfection des écoles.
- Boiter chaque apprenant de masque tout
au long de l'année scolaire
- Boiter chaque école d'un budget pour
l'achat de savon.
- Boiter périodiquement la sensibilisation
au niveau des parents d'élèves.

ƒ

ont signé

Thierryc. AITONGNON
Secrétaire de la séance

Vincent GOUNOUKPEROU

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Éducation
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

PROCES-VERBAL DES SEANCES

L'An deux mil vingt et un et le 6 septembre a été organisée, à la salle de conférence de la DDEMP/Ataura Département de Ataura une séance de consultation, d'information et de formation des acteurs de l'éducation, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Riposte à la COVID-19 Education Bénin. La liste des participants est jointe à ce Procès - Verbal, Les travaux se sont déroulés conformément au programme joint à ce procès-Verbal. La séance a démarré à 9h55 et a pris fin à 16 heures

A l'ouverture des séances, M. Médard N'GHA agissant en qualité de DDEMP/Ataura a souhaité la bienvenue à tous les participants.

M. BAHNA Alidou, représentant le Coordonnateur de l'UATS/PME3, a présenté les objectifs de la rencontre et le programme de déroulement des séances.

Après le développement des différents thèmes et les commentaires et les questions de compréhension qui en ont successivement suivi, les parties prenantes, dans cette note de synthèse, ont exposé leurs préoccupations et leurs attentes vis-à-vis du projet, les dispositions à prendre au niveau de chaque établissement pour mener la lutte anti-COVID-19 et, enfin, ils ont formulé les suggestions et les recommandations qui se présentent comme ci-après :

- Réparer ou renouveler les BLM dans les écoles et en doter à celles qui n'en avaient pas eu.
- Construire des latrines dans les écoles qui n'en ont pas.
- Réaliser des puits d'eau dans les écoles.
- Doter les écoles en savon, en gel hydro-alcoolique et en masque.

Le DDEMP
ROBERT N'GHA

Le rapporteur
Hubert WANBO

Recommandations

- Doter chaque classe de DLM
- Reprendre les compteurs et réparer les A.E.V.
- Doter toutes les écoles de point d'eau
- Fournir de masques à tous les apprenants
- Faire un plaidoyer auprès des autorités communales à récupérer les latrines
- Doter toutes les écoles de latrines
- Equiper les administrations des collèges, les bureaux des CS et des DDEMP de DLM et de gel hydroalcoolique
- Inviter les autorités compétentes en particulier les structures du ministère de la santé à assurer la désinfection des locaux
- Recruter les enseignants en nombre suffisant et équiper les écoles en mobilier en vue de faciliter la désinfection sociale.

Les rapporteurs



K. Apollinaire KOUH-
NOUMASSI



C. ADJAVOUNOUN

Le DDEMP-O



Alain Houssou

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Éducation
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

PROCES-VERBAL DES SEANCES

L'An deux mil vingt et un et le mardi vingt quatre août a été organisée, à la salle de Conférence
Département de OUEMÉ une séance de consultation, d'information et de formation des acteurs
de l'éducation, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Riposte à la COVID-19 Education Bénin.

La liste des participants est jointe à ce Procès - Verbal,

Les travaux se sont déroulés conformément au programme joint à ce procès-Verbal. La séance a démarré à 10h 50'
et a pris fin à

A l'ouverture des séances, M. Houssou Alain F.Y. agissant en qualité de D.DEMP - OUEMÉ
a souhaité la bienvenue à tous les participants.

M. BAHNA Alidou représentant le Coordonnateur de l'UATS/PME3,
a présenté les objectifs de la rencontre et le programme de déroulement des séances.

Après le développement des différents thèmes et les commentaires et les questions de compréhension qui
en ont successivement suivi, les parties prenantes, dans cette note de synthèse, ont exposé leurs
préoccupations et leurs attentes vis-à-vis du projet, les dispositions à prendre au niveau de chaque
établissement pour mener la lutte anti-COVID19 et, enfin, ils ont formulé les suggestions et les
recommandations qui se présentent comme ci-après :

Les participants ont remercié les organisateurs de cet atelier qui
est bien venu avant la rentrée scolaire 2021-2022.
Quelques constats et recommandations :

Constats

Insuffisance de DLM dans certaines écoles, inexistence de point d'eau
dans certaines écoles, inexistence de masque (cache-nez) dans les
écoles, fosses septiques remplies non vidangées, inexistence
de latrines dans certaines écoles, absence de DLM et de
gel hydroalcoolique dans les bureaux des CS, de la DDEMP
et dans l'administration des collèges; inexistence de matériel
pour désinfecter les locaux, difficulté à observer la
distanciation sociale à cause de l'insuffisance d'élève-
gnants, d'infrastructures et de mobilier dans certaines
écoles.

T. S. V. P.

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Éducation
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

PROCES-VERBAL DES SEANCES

L'An deux mil vingt et un et le Vendredi 27 Août a été organisée, à la salle de Conférence du
Département de MONO une séance de consultation, d'information et de formation des acteurs
de l'éducation, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Riposte à la COVID-19 Education Bénin.

La liste des participants est jointe à ce Procès - Verbal,

Les travaux se sont déroulés conformément au programme joint à ce procès-Verbal. La séance a démarré à 10
et a pris fin à 14h

A l'ouverture des séances, M. R. BOSSOU Lambert agissant en qualité de DAEMP-MONO
a souhaité la bienvenue à tous les participants.

M. BANA Alidou représentant le Coordonnateur de l'UATS/PME3,
a présenté les objectifs de la rencontre et le programme de déroulement des séances.

Après le développement des différents thèmes et les commentaires et les questions de compréhension qui
en ont successivement suivi, les parties prenantes, dans cette note de synthèse, ont exposé leurs
préoccupations et leurs attentes vis-à-vis du projet, les dispositions à prendre au niveau de chaque
établissement pour mener la lutte anti-COVID19 et, enfin, ils ont formulé les suggestions et les
recommandations qui se présentent comme ci-après :

- 1) Actions coordonnées entre tous les ministères pour réussir la sensibilisation.
- 2) Assurer un environnement sain :
 - Réaliser les points d'eau, les latrines
 - Equiper les écoles en dispositif de lavage de mains et masques.
- 3) Boiter les écoles de salles de classes et de modules suffisants.

Le DAEMP MONO


Lambert M. BOSSOU


Chénette TO N'DAH

- mesures barrières dans les écoles.
- Réparer les DLM défaillants dans les écoles.
 - Donner suffisamment les écoles en DLM.

Ibrahima
Ibrahima ADJAMOU,
DDEMP- DON GA

NFOTIA
NFOTIA Mpothomas
Coll/SEMP/DDEMP
Point focal MTN.

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Education
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

PROCES-VERBAL DES SEANCES

L'An deux mil vingt et un et le 07/10/20 a été organisée, à la salle de Réunion Département de DONGA une séance de consultation, d'information et de formation des acteurs de l'éducation, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Riposte à la COVID-19 Education Bénin. La liste des participants est jointe à ce Procès - Verbal, Les travaux se sont déroulés conformément au programme joint à ce procès-Verbal. La séance a démarré à 10h07' et a pris fin à 13h20'

A l'ouverture des séances, M. Ibrahima ADAMOU agissant en qualité de DDEMP a souhaité la bienvenue à tous les participants.

M. BAHNA ALIDOU représentant le Coordonnateur de l'UATS/PME3, a présenté les objectifs de la rencontre et le programme de déroulement des séances.

Après le développement des différents thèmes et les commentaires et les questions de compréhension qui en ont successivement suivi, les parties prenantes, dans cette note de synthèse, ont exposé leurs préoccupations et leurs attentes vis-à-vis du projet, les dispositions à prendre au niveau de chaque établissement pour mener la lutte anti COVID-19 et, enfin, ont formulé les suggestions et les recommandations qui se présentent comme ci-après :

Utiliser les chants et slogans comme technique de lutte contre COVID-19

Chaque enseignant doit faire un rappel sur COVID-19 en début de chaque séance de classe.

Le point focal COVID-19 doit être associé au maître de semaine pour mener les activités.

La Campagne de salubrifié doit être ramené à chaque deux semaines contrairement à une séance par mois.

Prévoir un financement au niveau des DDEMP pour le suivi des activités de lutte contre COVID-19.

Faciliter l'installation des DLM fabriqués localement.

- Multiplier les sensibilisations sur les

- 4° Construire des infrastructures scolaires en nombre suffisant afin de réduire le problème d'effectif pléthorique pour le respect de la distanciation des masques.
5. Faire une bonne communication sur la pandémie pour éclairer le public sur les bienfaits de la vaccination anti-COVID-19.

Le rapporteur



Francis MEBIE

Le représentant DDNIS-c



Idrissou EKPA

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Éducation
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

PROCES-VERBAL DES SEANCES

L'An deux mil vingt et un et le lundi trente août a été organisée, à la salle de L'ENI ADGBO.
 Département du COUFFO une séance de consultation, d'information et de formation des acteurs
 de l'éducation, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Riposte à la COVID-19 Education Bénin.
 La liste des participants est jointe à ce Procès - Verbal,
 Les travaux se sont déroulés conformément au programme joint à ce procès-Verbal. La séance a démarré à neuf heures
 et a pris fin à vingt heures
 A l'ouverture des séances, M. EKPA Sinsou agissant en qualité de C/SAS ADUR- C. Rept du DDEUR
 a souhaité la bienvenue à tous les participants.

M....., représentant le Coordonnateur de l'UATS/PME3,
 a présenté les objectifs de la rencontre et le programme de déroulement des séances.

Après le développement des différents thèmes et les commentaires et les questions de compréhension qui
 s'en ont successivement suivi, les parties prenantes, dans cette note de synthèse, ont exposé leurs
 préoccupations et leurs attentes vis-à-vis du projet, les dispositions à prendre au niveau de chaque
 établissement pour mener la lutte anti-COVID19 et, enfin, ils ont formulé les suggestions et les
 recommandations qui se présentent comme ci-après : les constats sur le terrain
relèvent de manque de dispositif de lavage de
main et d'insuffisance de communication sur
la vaccination anti-COVID-19. et les recommandations
se présentent comme suit.

- 1° Doter les écoles et établissements de dispositif
de lavage de main
- 2° Accompagner les écoles et établissements dans la lutte
anti-COVID-19 en leur offrant des produits
d'hygiène et d'assainissement (désinfectant, savon,
crésil, détol) et des masques de protection.
- 3° Recruter un agent nommé Point Focal anti-
COVID-19 dans les écoles et établissements pour
l'atteinte des objectifs du projet.

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Education
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

Organisation des Ateliers dans les départements

FICHE EVALUATION DE L'ATELIER

Département : COLLINES Date : 01/09/21

Nom et prénoms du participant : ASSOGBA D. Hubert Contacts : 62-65-21-27

Fonction/Qualité : Instituteur

- 1- Appréciation globale de l'opportunité et de la pertinence de l'organisation de l'Atelier de consultation, d'information et de formation dans le cadre du Projet Riposte COVID-19 EDUCATION : *L'organisation de cet atelier est venue à point nommé pour faire face véritablement à la lutte contre la covid-19 au Bénin.*
- 2- Les facteurs sur lesquels on pourra agir pour éviter la pandémie COVID-19 dans les établissements scolaires : *l'eau, l'hygiène personnelle, lavage des mains, nettoyage et stérilisation des écoles et des toilettes, port de masque, l'installation des points focaux dans les écoles.*
- 3- Dispositifs (structure et autres) à mettre en place au niveau de chaque établissement pour lutter contre la COVID-19 : *Le dispositifs de lavage de mains à installer en milieu scolaire, s'informer sur les sites de l'OMS et du Ministère de la santé pour avoir et mettre en pratique les informations objectives qui sont en vigueur, se faire vacciner contre la COVID-19*
- 4- Rôles et responsabilités du Conseiller Pédagogique dans le renforcement de capacités au niveau des établissements scolaires dans le cadre de la lutte contre la pandémie : *Le Conseiller Pédagogique doit suivre les mesures pratiques qui visent la lutte contre la COVID-19 en milieu scolaire.*
- 5- Propositions pour la mobilisation de l'ensemble des acteurs opérationnels dans la lutte contre la pandémie : Niveau départemental et au niveau des établissements : *Pourvoir les formateurs des moyens pouvant aider à relayer ces informations dans toutes les contrées du Bénin.*
- 6- Vos attentes vis-à-vis du Projet :
 - Multiplication des DLM en milieu scolaire pour permettre de bien gérer le temps de la récréation.
 - Doter toutes les écoles de latrines

Hubert - A.

Recommandations :

- Doter les écoles des tables - blanches pour faire face aux effectifs et respecter la distanciation.
- Fournir les écoles des gel- hydro- alcooliques pour faciliter la récréation.
- Aider les écoles à avoir des coins d'eau, du savon en quantité suffisante.
- Créer des centres de vaccination contre COVID-19.
- Doter des écoles de DLM en nombre suffisant et adéquat.
- Doter des écoles de latrines (une cabine par sexe et une cabine pour les handicapés).
- Désinfecter les salles de classe ou pulvériser les salles de classe.
- Doter les élèves/enseignants de

cache-nez.

Le Représentant DDEM RB

[Signature]

Allassane A. MOUSSA

Le rapporteur

[Signature]

Rock G. SETCHO

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Éducation
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

PROCES-VERBAL DES SEANCES

L'An deux mil vingt et un et le a été organisée, à la salle de
Département deune séance de consultation, d'information et de formation des acteurs
de l'éducation, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Riposte à la COVID-19 Education Bénin.
La liste des participants est jointe à ce Procès - Verbal,
Les travaux se sont déroulés conformément au programme joint à ce procès-Verbal. La séance a démarré à.....
et a pris fin à

A l'ouverture des séances, M....., agissant en qualité de
a souhaité la bienvenue à tous les participants.

M....., représentant le Coordonnateur de l'UATS/PME3,
a présenté les objectifs de la rencontre et le programme de déroulement des séances.

Après le développement des différents thèmes et les commentaires et les questions de compréhension qui
en ont successivement suivi, les parties prenantes, dans cette note de synthèse, ont exposé leurs
préoccupations et leurs attentes vis-à-vis du projet, les dispositions à prendre au niveau de chaque
établissement pour mener la lutte anti-COVID19 et, enfin, ils ont formulé les suggestions et les
recommandations qui se présentent comme ci-après :

Constats:

- *Problème d'infrastructures (modules de classes, les tables-banques, toilettes etc);*
- *Manque d'eau ou de coin d'eau dans certaines écoles;*
- *Manque de DIM adéquats dans les écoles;*
- *Le temps imparti pour la récréation est court.*
- *Insuffisance de pain de savon et absence total de gel hydro-alcoolique dans les écoles.*
- *La non organisation de vaccination des enseignants par zone/école.*

Comme recommandation :

Il faudra

- fournir suffisamment de DDM, point d'eau et de latrines aux établissements scolaires,
- mettre en place les points focaux au niveau de chaque établissement scolaire pour une rigueur dans l'application des mesures barrières
- penser à construire des salles de classe en tenant compte des effectifs pléthoriques.
- Sensibiliser les acteurs scolaires sur la bonne information en ce qui concerne le vaccin, éviter les intoxications et les encourager à se faire vacciner
- Que l'école soit au cœur des mesures prise par le gouvernement dans cette lutte anti-COVID 19 et faire de sa priorité la santé des acteurs.

Le Secrétaire de séance



Charles S.B ZAHMENDU
Représentant CRPN: 12
(Atorney Calavi 2)

Le Représentant du DDEM
ATL.



Calixte @DDDBI

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Education
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

PROCES-VERBAL DES SEANCES

L'An deux mil vingt et un et le Jeu. 26 Août a été organisée, à la salle de classe EUC Allah
Département de PATLANTIER une séance de consultation, d'information et de formation des acteurs
de l'éducation, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Riposte à la COVID-19 Education Bénin.

La liste des participants est jointe à ce Procès - Verbal,

Les travaux se sont déroulés conformément au programme joint à ce procès-Verbal. La séance a démarré à 10h34 mn
et a pris fin à 15h00

A l'ouverture des séances, M. COOBI Calixte agissant en qualité de Représentant du DDEMP
a souhaité la bienvenue à tous les participants.

M. BANA Alidou, représentant le Coordonnateur de l'UATS/PME3,
a présenté les objectifs de la rencontre et le programme de déroulement des séances.

Après le développement des différents thèmes et les commentaires et les questions de compréhension qui
en ont successivement suivi, les parties prenantes, dans cette note de synthèse, ont exposé leurs
préoccupations et leurs attentes vis-à-vis du projet, les dispositions à prendre au niveau de chaque
établissement pour mener la lutte anti-COVID19 et, enfin, ils ont formulé les suggestions et les
recommandations qui se présentent comme ci-après :

- Les participants ont adressé leur remerciement aux
organisateur de l'atelier qui vient à son heure
Ils ont fait des constats ci-après -
- Insuffisance des dispositifs de lavage des mains
dans les établissements scolaires.
 - absence des points d'eau et de latrines,
 - Difficultés du respect de la distanciation
en raison du manque de salles de classe.
 - l'angoisse au niveau des vaccins due à
l'intoxication.
 - la marginalisation du monde enseignant dans
les dispositifs de l'Etat en ce qui concerne la
vaccination.

**Projet Riposte à la COVID-19 dans le Secteur de l'Éducation
(UATS- PME – BENIN-RCSE)**

Mission de consultation, d'information et de formation des acteurs

PROCES-VERBAL DES SEANCES

L'An deux mil vingt et un et le Mardi 31 Août a été organisée, à la salle de ENI Akromey
Département de ZOU une séance de consultation, d'information et de formation des acteurs
de l'éducation, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Riposte à la COVID-19 Education Bénin.
La liste des participants est jointe à ce Procès - Verbal,
Les travaux se sont déroulés conformément au programme joint à ce procès-Verbal. La séance a démarré à 9h 45
et a pris fin à 16h.

A l'ouverture des séances, M. onsieur GUIDIRE agissant en qualité de représentant DDEMP Zou
a souhaité la bienvenue à tous les participants.

M. BAHNA Alidou, représentant le Coordonnateur de l'UATS/PME3,
a présenté les objectifs de la rencontre et le programme de déroulement des séances.

Après le développement des différents thèmes et les commentaires et les questions de compréhension qui
en ont successivement suivi, les parties prenantes, dans cette note de synthèse, ont exposé leurs
préoccupations et leurs attentes vis-à-vis du projet, les dispositions à prendre au niveau de chaque
établissement pour mener la lutte anti-COVID19 et, enfin, ils ont formulé les suggestions et les
recommandations qui se présentent comme ci-après :

- Bedoublement des classes à effectif pléthorique
- Doter toutes les écoles de table-banc afin
de respecter les mesures de distanciation
- Doter toutes les écoles de DLN
- Sensibilisation massive de la population
- Distribution des produits anti-COVID à la
population (cache-nez, Gel hydro-alcoolique)
- Installation des points focaux anti-COVID et préciser
et leur cahier de charge
- Dotation de toutes les écoles de point d'eau

P. O. DDMP Zou


Zéphirin CANGBO


Claude G. GUIDIRE